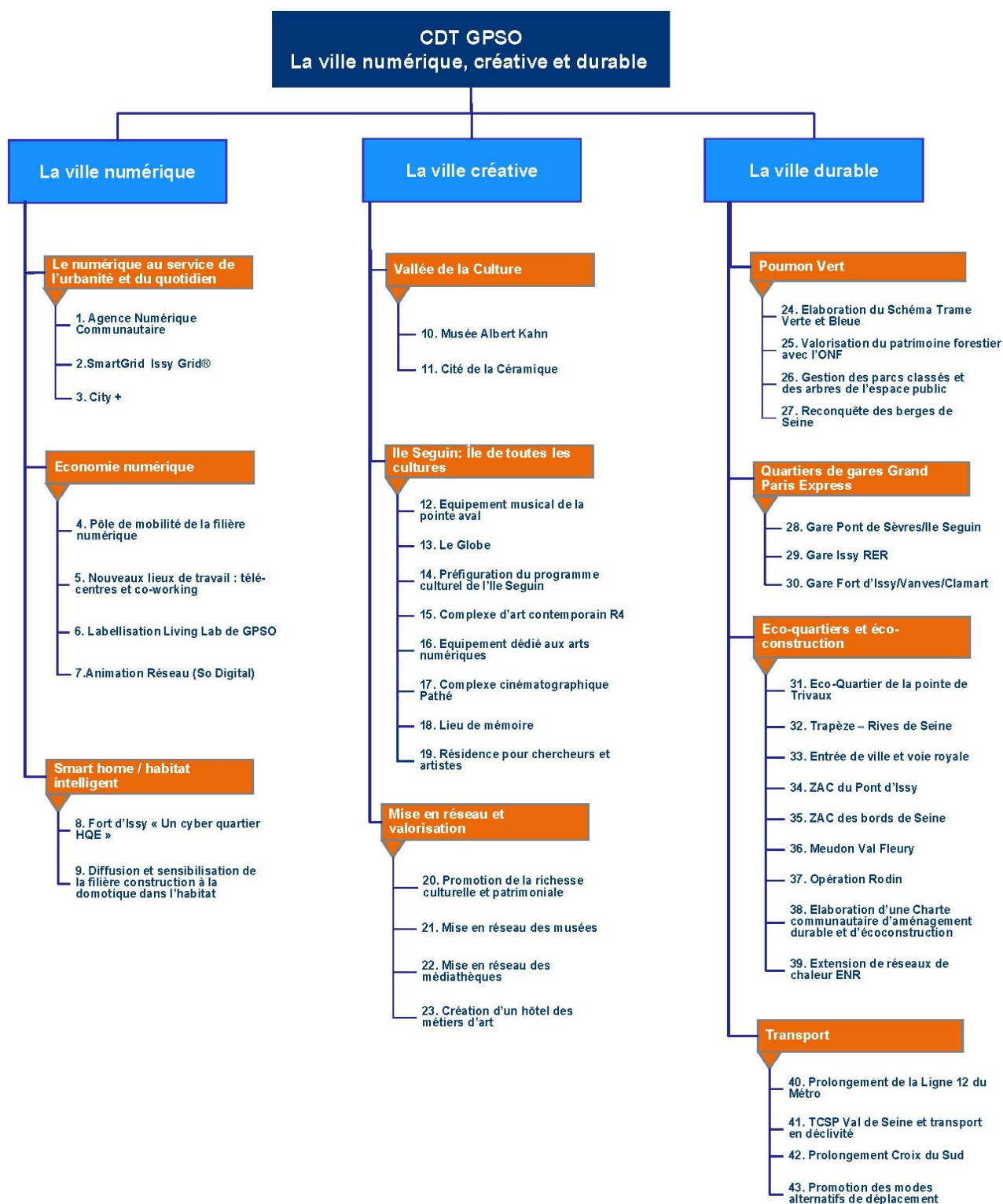




TITRE 3: PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET PROJETS D'INFRASTRUCTURES



Structuration du portefeuille



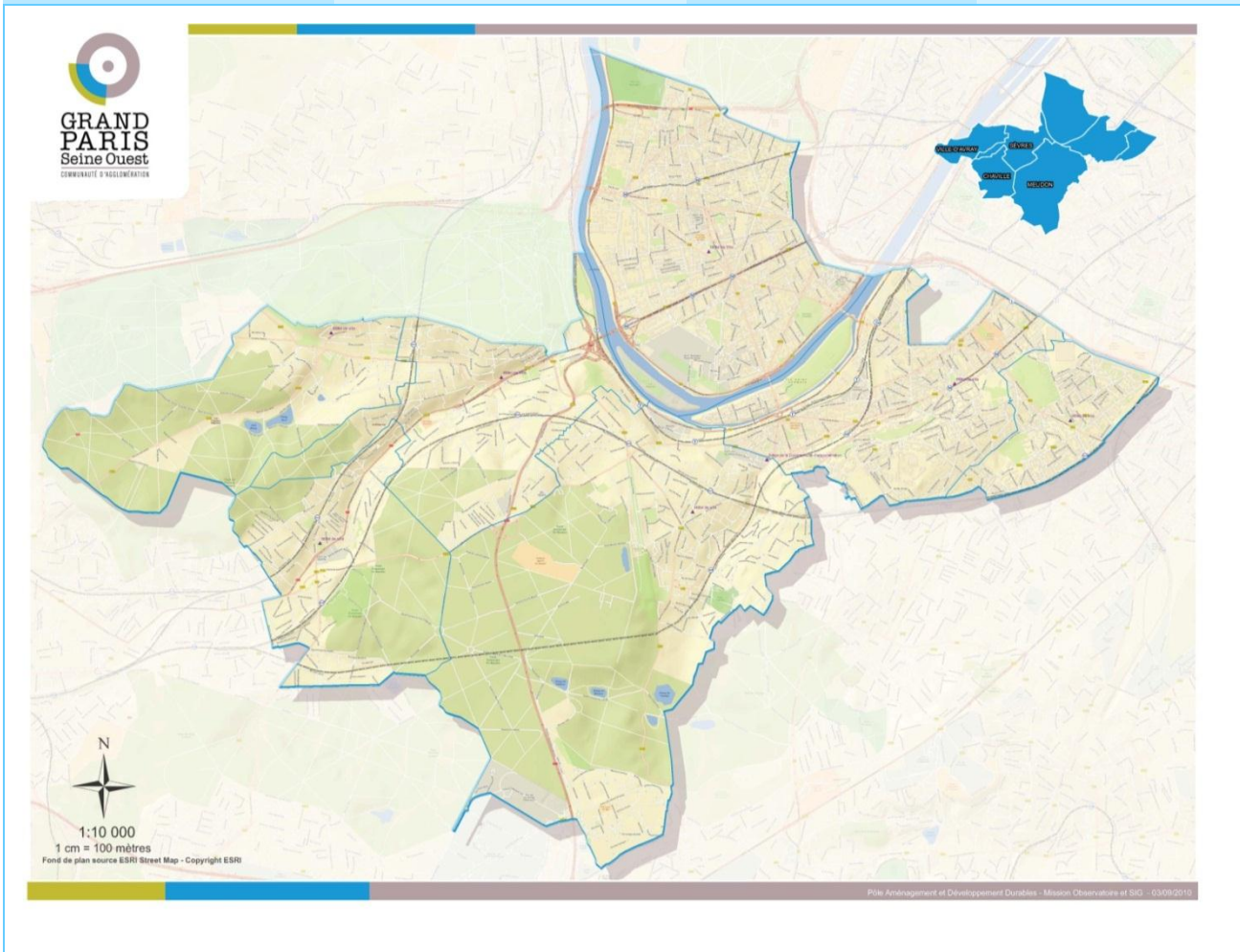
1 AGENCE NUMERIQUE COMMUNAUTAIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°1

Agence Numérique Communautaire

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage	CA GPSO
	Ouest	Responsable / rédacteur de la fiche	Eric LEGALE ISSY MEDIA



Contribution au projet de territoire du CDT

Le territoire de GPSO se distingue aujourd'hui par sa position de leader dans l'innovation autour des pratiques numériques. L'Agence numérique communautaire a vocation à être une instance souple qui facilitera la diffusion des innovations et leur promotion sur le territoire ainsi qu'à l'extérieur. Cette action est donc un outil majeur pour renforcer la vocation numérique du territoire.



MONTAGE ET GOUVERNANCE

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Participer au développement de l'économie numérique

Participer à l'émergence de nouvelles technologies numériques

Répondre à des appels à projets (Rôle de veille sur les appels à projets et aussi signataire des candidatures)

- Promouvoir l'expérimentation

Tester de nouvelles pratiques sur des technologies avant déploiement

- Assurer la diffusion de l'information sur les évolutions

Organisation d'évènements d'information et de vulgarisation

Participer au rayonnement de la filière ; rôle de vitrine

Animation de la filière ; lieu d'animation

Observer les usages numériques et renseigner des indicateurs sur l'évolution de ces usages

Informier sur l'infrastructure, les raccordements et les opérateurs (THD)

Représenter le territoire dans ses relations avec les autres institutions liées à l'innovation (autres territoires, pôles de compétitivité Cap Digital et Systematic, etc.)

- Accompagner l'évolution des politiques publiques portant sur le numérique

Accompagnement des institutions et des filières

Réfléchir aux nouveaux enjeux sociaux

Préfigurer les nouvelles politiques publiques en lien avec le numérique

- Favoriser les liens avec tous les territoires d'innovation : Grand Ouest (Laval avec living lab sur la réalité augmentée), Saclay (CEA List sur la réalité augmentée), Territoire de la Création

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Une étude de préfiguration devra être lancée pour déterminer les conditions de mise en place de l'Agence Numérique Communautaire.

GOUVERNANCE

Agence numérique : forme associative ou autre, présidée par un élu communautaire

Collège d'adhérents :

- entreprises
- collectivités
- réseaux (pôles de compétitivité, associations)
- écoles
- etc.



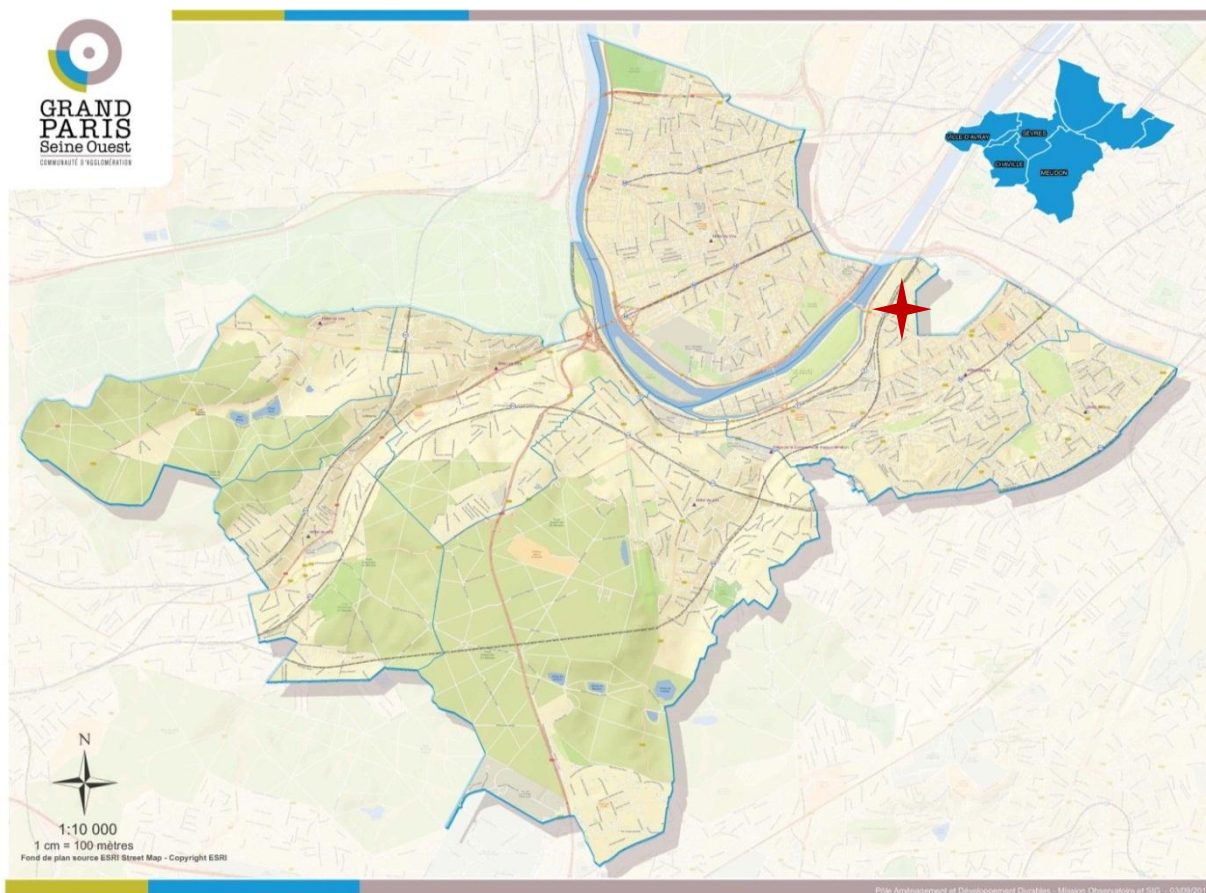
2 SMART GRID - ISSYGRID

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°2

Smart Grid – IssyGrid®

Localisation	Secteur opérationnel : Quartier d'affaires Seine Ouest	Structure porteuse	Bouygues Immobilier
	Commune : Issy Les Moulineaux	Responsable / rédacteur de la fiche	Guillaume Parisot



Contribution au projet de territoire du CDT

IssyGrid est le premier site pilote en France d'optimisation énergétique à l'échelle du quartier.

Déployé au cœur d'Issy-les-Moulineaux, une ville pionnière en matière de numérique au service de l'aménagement urbain, il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Fruit d'une démarche participative, il associe les collectivités et les acteurs privés. En ce sens, c'est un projet à la fois sociétal et environnemental.

En cohérence avec le CDT, IssyGrid fait des nouvelles technologies et du numérique un vecteur de l'aménagement durable des villes. Dans un contexte énergétique de plus en plus tendu, Issy-les-Moulineaux apporte une réponse locale aux défis environnementaux mondiaux, tout en renforçant l'attractivité du territoire et en y favorisant l'implantation d'entreprises.



IssyGrid a reçu le label du Grand Paris qui récompense les projets contribuant à l'identité, à la visibilité et à l'architecture du Grand Paris ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des franciliens. C'est un projet exemplaire et durable qui, à terme, a vocation à être étendu au territoire du GPSO.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les ambitions d'IssyGrid® se résument en trois points :

- **consommer mieux** en utilisant les nouveaux usages de consommation d'énergie ;
- intégrer harmonieusement la **production locale** d'énergies renouvelables ;
- **optimiser la gestion de l'énergie à l'échelle du quartier** en s'intégrant harmonieusement au réseau de distribution et en utilisant un lieu de stockage.

A l'échelle du quartier, IssyGrid apporte une réponse aux enjeux énergétiques mondiaux. Il s'inscrit dans les contextes réglementaires européens (augmentation de l'efficacité énergétique de 20%, réduction de l'empreinte carbone de 20%, part de 20% d'énergie renouvelable dans la production énergétique européenne) et français (Grenelle de l'environnement, maîtrise de la demande d'énergie et division par quatre de l'émission des gaz à effet de serre), notamment en contribuant au lissage des pointes de consommations entre l'activité des bureaux et des collectivités dans la journée et celle des logements le matin et le soir.

Pour les entreprises et les collectivités, les objectifs s'appuient sur :

- la **conception des réseaux énergétiques de demain**,
- la **création de business models** générateurs de valeur et d'emplois dans les domaines de l'urbain, des services et de l'énergie.

Il s'agit également d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de métiers et de compétences.

PROGRAMME

Le projet se décompose autour des actions suivantes :

- **centre d'information, d'analyse et de conseil** : le centre de monitoring de réseau de quartier, collecte et agrège les informations de consommations et de production d'énergie en temps réel et de manière anonyme ; il propose des actions d'optimisation au niveau du réseau de distribution, des bâtiments et des utilisateurs.
- **véhicules électriques** : infrastructures de recharge, dans le bâtiment et sur la voie publique pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs du quartier.
- **réseau d'éclairage public intelligent** : système innovant qui fait converger réseau électrique et réseau numérique. Variation du niveau d'éclairage en fonction du trafic routier.
- **stockage de l'énergie** : système de stockage performant et intelligent implanté dans l'immeuble équipé de panneaux photovoltaïques et au sein du réseau de distribution ;
- **production d'électricité de panneaux photovoltaïques** : au total plus de 1000m² de panneaux seront monitorés en temps réel. Flexibilité d'utilisation (solution mixte de consommation dans le bâtiment et de partage avec le quartier). Système de prévision de production.
- **équipement des bâtiments destinés aux usages** : mise en place de solution technique pour le suivi et la gestion de consommation d'énergie, notamment déploiement du compteur Linky qui permettra à ERDF d'adapter son réseau.
- **réseau de distribution.**



PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Issy-Grid entre dans sa phase opérationnelle. La mise en œuvre du monitoring de quartier afin d'évaluer les consommations énergétiques est effective.

Il est prévu en 2012 les réalisations suivantes :

- équipements de relevés, d'analyse et de gestion à distance de la consommation énergétique, installés dans des logements test ;
- processus opérationnel engagé sur un immeuble test Galéo, siège de Bouygues Immobilier, puis étendu aux 160 000 m² de bureaux de Seine Ouest. Le dispositif sera complété à court terme par un système d'aide au pilotage du bâtiment.

Les grandes étapes qui suivront seront :

Septembre 2012 : centre d'information, d'analyse et de services du réseau (en cours de test)

Fin 2012 : Mise en œuvre de l'ensemble des moyens de production d'énergies renouvelables et de l'infrastructure de stockage.

Dès 2013, IssyGrid® sera étendu aux 1600 logements de l'éco-quartier HQE Fort d'Issy.

PHASAGE

Phases	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montage						
Réalisation						

PROCEDURES

RT2012

Grenelle de l'environnement

Participations de 4 starts up innovantes EMBIX, IJENKO, NAVIDIS et SEVIL



BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement		Plan de financement	
INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
Agrégation/optimisation	155 000 €	Alstom	200 000 €
Production	239 000 €	Bouygues Immobilier	200 000 €
Stockage	151 000 €	Bouygues Télécom	200 000 €
Résidentiel	215 000 €	EDF	200 000 €
Tertiaire	351 000 €	ERDF	200 000 €
Centre info, expertise, et conseil	37 000 €	ETDE	200 000 €
Véhicules électriques	67 000 €	Schneider Electric	200 000 €
Eclairage public	33 000 €	Steria	200 000 €
Architecture information	351 000 €	Total	200 000 €
Autres	401 000 €	Microsoft	200 000 €
Total	2 000 000 €		

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

10 groupes de travail :

1. Agrégation, optimisation
2. Tertiaire
3. Résidentiel
4. Véhicules électriques
5. Production locale
6. Stockage,
7. Eclairage public
8. Architecture de l'information
9. Modèles d'affaires
10. Show-room

PILOTAGE DU PROJET

LE PILOTAGE DU PROJET EST ASSURE PAR BOUYGUES IMMOBILIER.

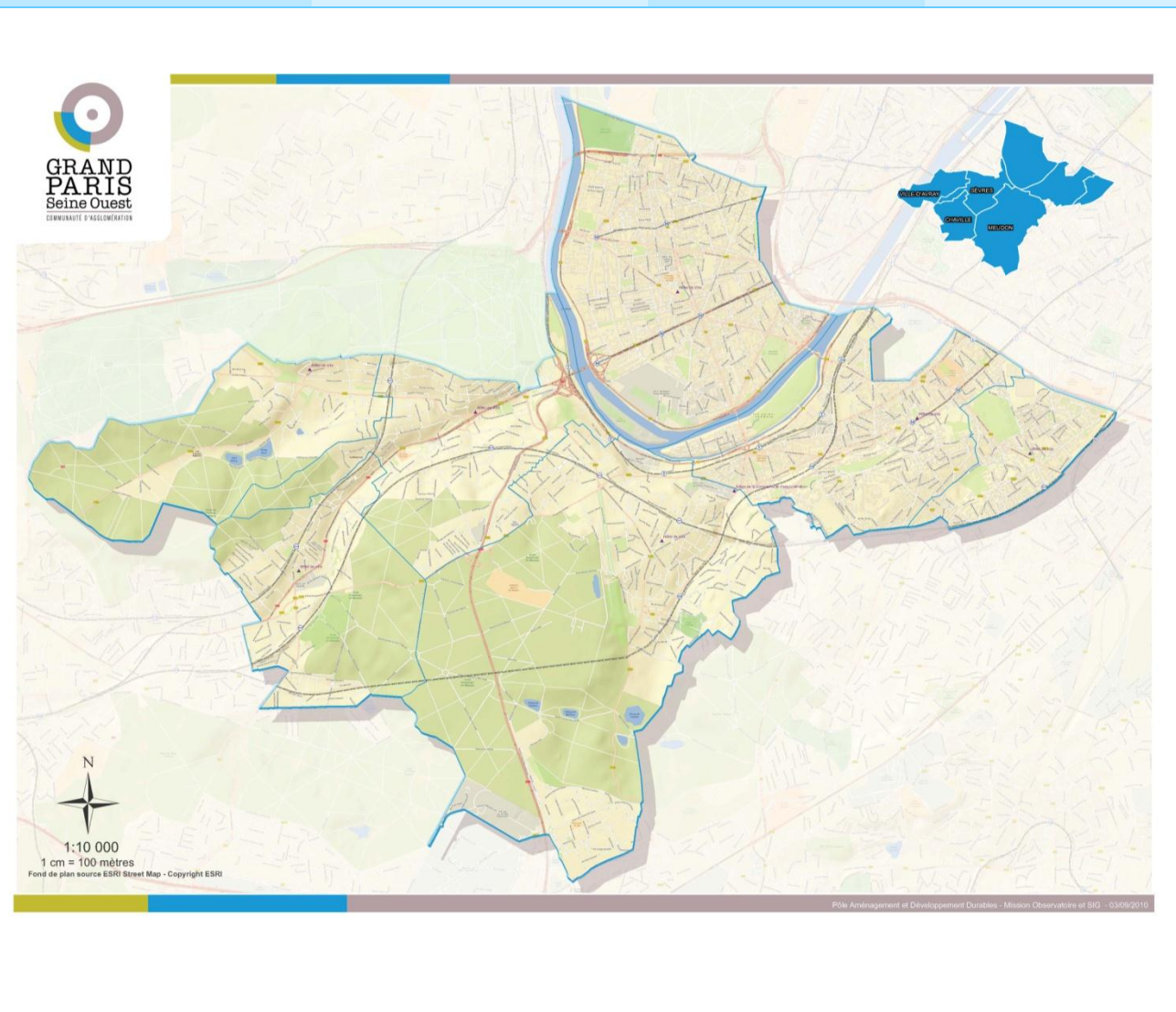
CONSORTIUM DE 10 ENTREPRISES : ALSTOM, BOUYGUES IMMOBILIER, BOUYGUES TELECOM, EDF, ERDF, ETDE, MICROSOFT, SCHNEIDER ELECTRIC, STERIA, TOTAL



3 CITY +

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°3		<i>City +</i>	
Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage	CA GPSO
		Responsable	Eric Legale



Contribution au projet de territoire du CDT

Le projet City + vise à définir et à mettre en œuvre une plateforme d'agrégation et de distribution de contenus et de services de proximité dématérialisés pour les collectivités, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Il participera ainsi fortement à l'ambition de Grand Paris Seine Ouest de continuer à intégrer les technologies numériques dans les services aux citoyens et usagers.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Constituer un **démonstrateur d'excellence** des nouveaux usages de la Ville Numérique, à l'échelle d'un territoire de 500 000 usagers, en associant les utilisateurs au processus de conception ;

- **Agréger une diversité de services et contenus géolocalisés** à forte valeur d'usage, associés à une démarche Open Data ;

- **Favoriser le développement de dynamiques d'interactions locales** entre les acteurs des domaines de l'économie, de la culture et du social ;

- **Structurer et animer un écosystème de partenaires publics et privés** assurant un retour sur investissement pour la Collectivité.

S'appuyant sur un mode de représentation en 3D temps réel, alliant rich media et valorisation de données, accessible via le Cloud, City+ apportera des réponses innovantes en IHM, usages et diffusion transmedia.

PROGRAMME

- **Etude de besoin** des services attendus par les collectivités, les acteurs économiques, culturels et sociaux et les usagers, et création des référentiels d'usages;

- **Etude et maquetage des interfaces et du design d'interaction 3D**, du traitement transmedia, de la représentation dynamiques de flux de données graphiques et sonores ;

- **Création d'une plateforme technique de référence** intégrant dans une architecture cloud le SIG, le middleware territorial et le CRM ;

- **Création d'un kit de développement** comprenant les interfaces de programmation pour l'intégration de nouvelles applications et services à la plateforme ;

- **Mise en œuvre de services de référence** comme la représentation 3D éditorialisée du territoire, des services et contenus de médiation culturelle et de conduite de projet éducatif participatif, l'utilisation de flux temps réel de données mobiles géolocalisées pour des usages de géomarketing, des services d'interaction sociale et de développement de l'économie locale ;

- **Rapport d'analyse des usages et de préconisations** suite à la phase test auprès des publics, pour mener à l'industrialisation et la commercialisation de la plateforme.

Work Packages

SP1 - Gestion de projet

SP2 - Définition et développement des nouveaux usages

SP3 - Design et interactivité

SP4 - Middleware et interfaces de programmation

SP5 - Infrastructures et intégration cloud computing

SP6 - Collecte et traitement des données

SP7 - Supprimé

SP8 - Tests Grand Public et retour d'utilisation métier

SP9 - Communication et Diffusion



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Calendrier

Mars 2012 - Mars 2013 - Conception, production, validations

Mars 2013 - Maquette fonctionnelle

Juillet 2013 - Démonstrateur

Juillet-décembre 2013 - Tests utilisateurs

Janvier 2014 - Mise en service

28 février 2014 - Fin du projet, prototype en situation réelle

PHASAGE

Phases	2012	2013	2014
Conception, production, validations	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■
Tests	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■

BILAN FINANCIER

Plan de financement

FINANCEMENT		
Programme d'Avenir numérique	Investissements – FSN – AAP Ville	1 901 100 €
Valorisation d'apports		950 000 €
Financier €
Financier €
Financier €
Financier €
...		4 583 000 €

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Consortium :

- NAVIDIS, pilote
- ALTRAN Technologies
- ISSY MEDIA
- ESRI
- Institut Mines Telecom
- Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle - ENSCI
- Art 3000



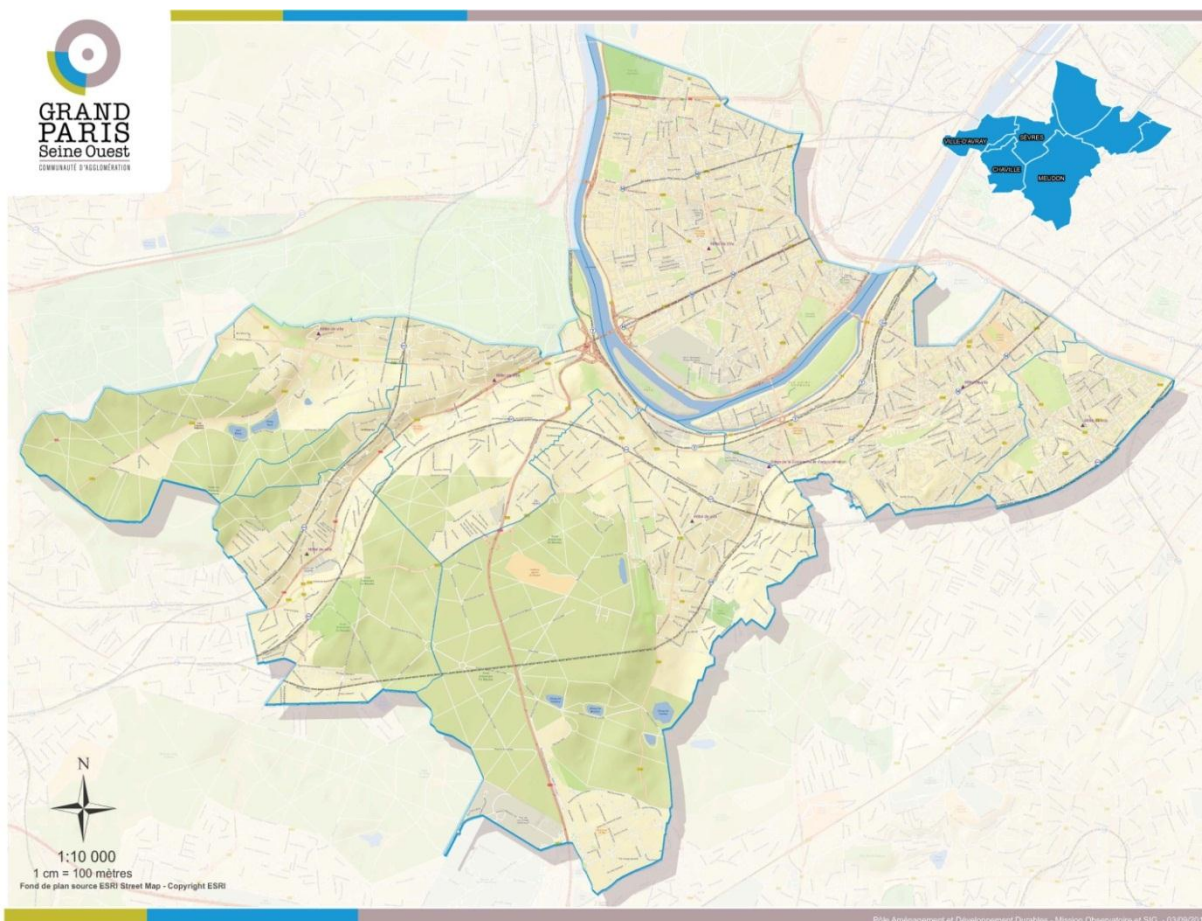
4 POLE DE MOBILITE FILIERE NUMERIQUE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°4

Pôle de mobilité filière numérique

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	GPSO-SOEE
		Responsable / rédacteur de la fiche	Patrick Pasquier Patrice Gard



Contribution au projet de territoire du CDT

Les TIC représentent près de 20% des emplois salariés du secteur privé de Grand Paris Seine Ouest. Une quarantaine d'entreprises du territoire sont membres de CAP DIGITAL, le pôle de compétitivité des contenus et services numériques et du réseau de l'image.

On constate que les entreprises de ce secteur, quelle que soit leur taille, rencontrent les mêmes difficultés et problématiques :



- des évolutions rapides des compétences et des emplois liées aux ruptures technologiques, l'émergence de nouveaux métiers à construire et à anticiper.
- des salariés qui ont besoin d'être accompagnés dans l'évolution de leurs compétences et de leur métier ou dans leur projet de mobilité professionnelle et qui sont demandeurs d'une sécurisation de leur parcours.

Le bassin d'emploi des Hauts-de-Seine Centre est très dynamique en termes de recrutements, avec le nombre de projets de recrutements le plus élevé d'Ile-de-France en 2011 (7010 projets pour le bassin des Hauts-de-Seine centre – la moyenne des bassins de l'Ile de France étant de 1275 projets).

La branche du numérique génère des volumes importants d'emplois mais rencontre cependant des difficultés de recrutement : les métiers de cadres, ingénieurs etc. faisant partie des métiers dits en tension.

Pour être compétitives, les entreprises doivent faire évoluer en permanence leurs services avec, en corollaire, l'évolution des emplois et des compétences des salariés et peuvent rencontrer des difficultés pour gérer la mobilité professionnelle des salariés, notamment :

- l'adéquation des ressources aux besoins
- le développement des carrières
- la sécurisation des parcours professionnels

Les entreprises ont besoin d'un outil simple permettant de compléter leurs dispositifs Ressources Humaines en place afin :

- d'assurer la mobilité interne/externe des salariés et la sécurisation dynamique des parcours professionnels, notamment des séniors
- de rendre le salarié acteur de son évolution professionnelle, à l'intérieur ou hors de son entreprise, hors plan de restructuration et sans traumatisme.

Ce dispositif vise prioritairement les TPE-PME. Il permettra ainsi d'anticiper les changements, de promouvoir l'attractivité et ensuite la rétention des talents, la valorisation des savoir-faire, la professionnalisation des métiers et enfin une meilleure gestion de la mobilité professionnelle ainsi qu'une meilleure sécurisation des parcours professionnels des salariés de la Branche.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Favoriser la mise en place d'une gestion territorialisée des emplois et des compétences du secteur** permettant à la fois d'accompagner et maintenir la compétitivité des entreprises de ce secteur sur le territoire et de sécuriser les parcours professionnels des salariés de ce bassin d'emploi.

- **Fédérer les acteurs du territoire sur cette thématique** au regard des expertises réunies (Pôles de compétitivité cap digital, systematic, CCIP, syndicats professionnels).

PROGRAMME

- Faciliter la gestion de la mobilité professionnelle pour les entreprises, notamment grâce à :

- **des conventions et des aides pour l'entreprise** : Convention OPCA-Pôle emploi, Convention de Partenariat OPCA-APEC, Préparation opérationnelle à l'emploi
- **des partenariats** : avec les écoles, les universités, les Associations, les Régions, les CCI,...

- Permettre une coopération active entre les grandes entreprises et les PME-TPE de la branche pour la mobilité professionnelle avec :



- **une logique de parrainage** entre grandes entreprises et PME–TPE
- **un accompagnement de la mobilité des séniors** entre les grandes entreprises et les PME-TPE permettant d'assurer le transfert de savoir-faire intergénérationnel

- Accompagner le salarié dans ses démarches volontaires de manière structurée et encadrée :

- **un comité d'agrément interentreprises** (niveau départemental GPSOEE) chargé de la validation des projets individuels
- **un comité de pilotage paritaire GPSO** qui pourra, pour les entreprises, contribuer à l'amélioration du climat social sur ces sujets de la flexibilité et de l'emploi.
- **un comité interne de validation des projets** (niveau entreprise) donnant son accord pour présenter les projets individuels de mobilité au niveau du GPSO

- Proposer un large panel d'options pour favoriser la mobilité professionnelle :
- mobilité interne par le biais d'actions de formation d'adaptation et/ou de professionnalisation
 - mobilité externe notamment par une embauche directe, ou un détachement, ou une reconversion professionnelle
 - détachement dans une entreprise adhérente
 - création ou reprise d'entreprise
 - essaimage technologique
 - essaimage de sous-traitance

La partie création et essaimage d'entreprise prendra appui sur le dispositif co-piloté par la CCIP et la maison des entreprises et de l'emploi SOEE (pack création, pack starter...).

Des dispositifs individuels et collectifs d'orientation, d'emploi et de formation continue via les OPCA et les instances paritaires

C'est l'amorce d'une logique de cluster pour l'emploi du numérique à l'échelle d'un bassin d'emploi pertinent.

- Renforcer et renouveler le panel de services de qualité et différenciant aux entreprises :

Cette action contribue à fidéliser qualitativement les entreprises sur le territoire en leur proposant un accompagnement personnalisé.

Il s'agit de répondre au plus près aux attentes et évolution des entreprises et de renforcer leur implication dans l'éco –système local.

- Accompagner la création d'entreprises

C'est aussi diffuser les compétences et générer par des projets d'essaimage technologique, un tissu de sous traitants et de tpe.

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Diagnostic des attentes des entreprises en cours de formalisation au travers d'un questionnaire ciblé.

Construction fine des actions au regard des retours et des financements mobilisables



BILAN FINANCIER

Plan de financement

FINANCEMENT	
Finaceur ...DIRECCTE	100000 €
Finaceur ...OPCA	2260000 €
Finaceur ...CCIP	?... €
Finaceur ...CAP DIGITAL	50000 €
Finaceur ...SYSTEMATIC	66660 €
Finaceur ...ENTREPRISE (prévisionnel en fonction des retours entreprise)	100000 €

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

POUR LE PILOTAGE PROJET :

GROUPE DE TRAVAIL : SOEE + GPSO + DIRECCTE + 1 REPRESENTANT D'UN GRAND COMPTE ET DU SYNTEC (MEME PERSONNE) ET 1 CABINET RH PRESTATAIRE SPECIALISE DANS CETTE TYPOLOGIE DE METIERS

POUR LE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DU POLE :

D'UNE PART LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE DE LA STRUCTURE PORTEUSE N'EST PAS FINALISE (L'OPTION ASSOCIATIVE EST POSSIBLE). LES DIRECTIONS STRATEGIQUES, DRH, DES ENTREPRISES ADHERENTES, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DEVRONT ETRE REPRESENTEES POUR LA GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE.

D'AUTRE PART :

- UN COMITE INTERNE A CHAQUE ENTREPRISE MEMBRE DU POLE SERA CONSTITUE (DIRECTIONS STRATEGIQUES, DRH, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ...)

- UN COMITE D'AGREMENT DES PROJETS DE MOBILITE EST PREVU (INTERENTREPRISES) COMPRENANT : DES REPRESENTANTS DES ENTREPRISES (DRH) ; ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, PERSONNALITES OU EXPERTS QUALIFIES – LES MODALITES PRECISES RESTENT A FINALISER.

ANNEXES

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été imaginé pour suivre la mise en œuvre de cette action :

Indicateurs de suivi :

Les indicateurs de suivi seront affinés au regard des actions construites à l'issue de l'analyse des questionnaires.

Toutefois on peut d'ores et déjà indiquer les indicateurs suivants :

- Nombre d'entreprises adhérentes au Pôle de mobilité (par taille (<20) et (>20 - <200))
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la mission de conseil du pôle
- Nombre de projets de mobilité accompagnés
- Nombre de projets de mobilité mis en œuvre

Phase de diagnostic

- Nombre de bilans professionnels réalisés



- Nombre de bilan de compétences

Formation professionnelle

- Nombre d'entreprises bénéficiaires par tranche et taille d'entreprise part tpe (- de 20 salariés) et pme(entre 20 et 200)
- Nombre de salariés bénéficiaires et profils de salariés suivis

Transfert de compétence

- Nombre de projet de créations ou de reprise d'entreprises
- Nombre de projet d'essaimage technologique
- Nombre d'essaimage de sous-traitance
- Nombre de tuteurs identifiés des grands comptes vers les pme-tpe

Formation initiale

- Nombre de bénéficiaires de contrat de formation en alternance et formation en apprentissage
- Nombre de conventions de partenariats avec les écoles des territoires de proximité (Plateau de Saclay, Orsay, Territoire de la création Plaine Commune, campus numérique)

Recrutements

- Nombre de recrutements intra-pôle
- Il est envisagé également de proposer un suivi et des entretiens personnalisés pour près de 300 salariés sur 2 ans.



5 DEPLOIEMENT DE TELECENTRES ET ESPACE DE CO-WORKING

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°5

Déploiement de télécentres et espace de co-working

Localisation

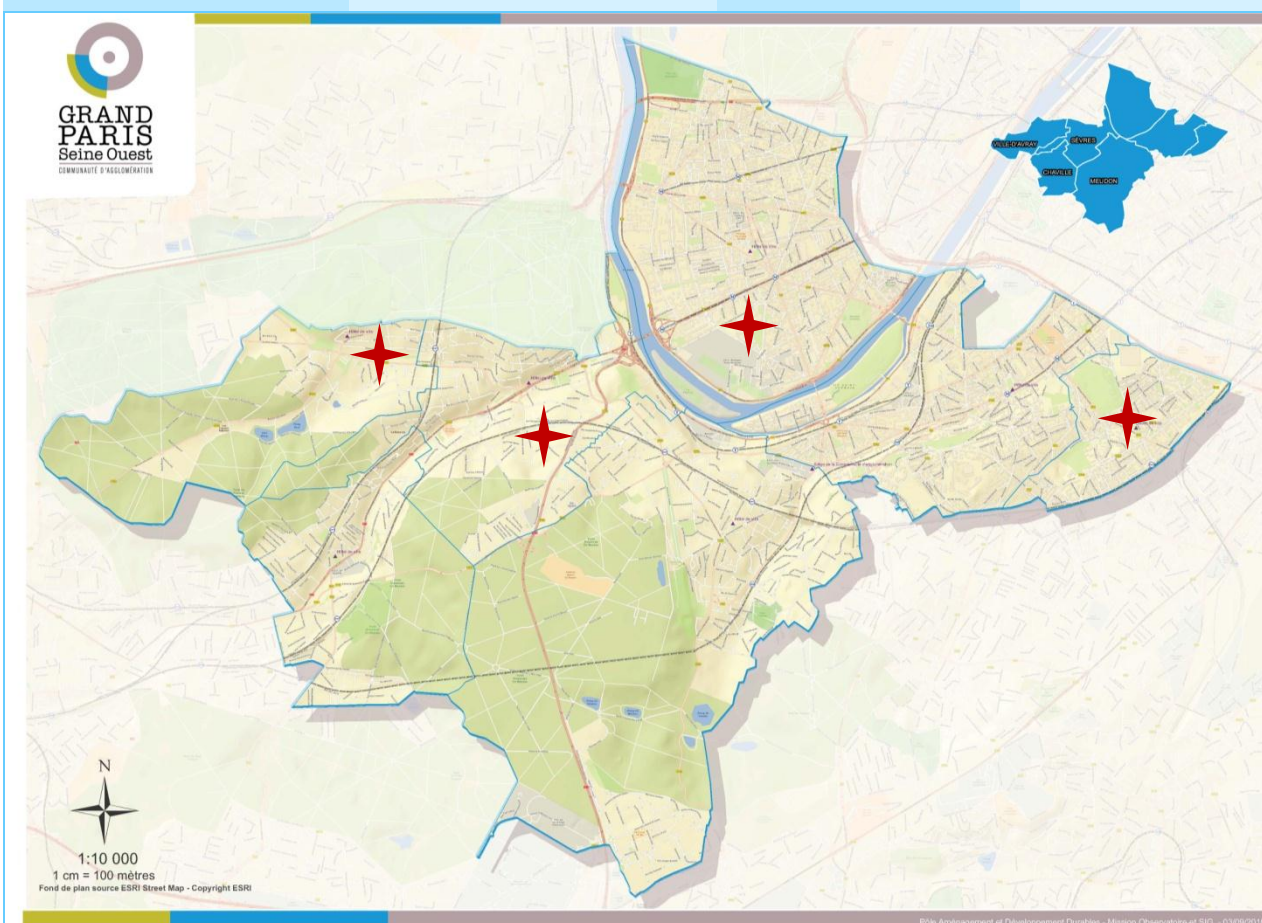
Grand Paris Seine Ouest

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

GPSO-SOEE

**Responsable /
rédacteur de la fiche**

Patrick Pasquier
Patrice Gard



Contribution au projet de territoire du CDT

Le territoire de GPSO se caractérise par une forte proportion d'activités individuelles (73% du nombre total d'entreprises enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés) et un nombre important chaque année de nouvelles créations d'entreprises individuelles (près de 1900 en 2011).

Face à l'enjeu d'accompagner la réussite de ces nouvelles activités individuelles, GPSO, en lien avec la maison des entreprises et de l'emploi (SOEE), entend développer la diffusion du mode de travail collaboratif en ayant à la fois une visée économique mais aussi socioprofessionnelle.

L'objectif est ainsi de créer un nouveau lien entre les acteurs publics du



développement économique territorial et cette catégorie de travailleurs indépendants, et de développer les nouvelles pratiques professionnelles qui contribuent à rompre l'isolement du travail à domicile pour des entrepreneurs indépendants qui peuvent également y trouver de nouvelles sources de développement.

Ces démarches sont cohérentes avec la mise en œuvre de l'agenda 21 qui vise à soutenir un développement économique et social équilibré sur le territoire. Ces espaces de travail partagés principalement déployés au sein des antennes de SOEE pourront à terme travailler en réseau sur des thématiques partagées.

Le choix des communes de Sèvres, Vanves, Ville d'Avray pour ce projet participe à une volonté de rééquilibrage en termes d'offre de services et de dynamisme économique entre d'une part les zones fortement équipées (Boulogne-Billancourt, Meudon-la-Forêt et Issy-les-Moulineaux), et les autres communes du territoire, évitant une concentration des déplacements sur 3 zones géographiques exclusives. La commune de Ville d'Avray comprend par exemple une faible proportion d'activités économiques, avec 1 900 emplois recensés sur son territoire en 2008. 81% des actifs habitant la commune occupent ainsi des emplois hors de Ville d'Avray, principalement sur l'ouest de Paris, le secteur de Nanterre- La Défense ainsi que sur Vélizy-Villacoublay.

Il s'agit d'abord de favoriser, sur une part variable du temps de travail hebdomadaire, le travail à distance pour des salariés qui trouveraient un accord avec leur entreprise ou leur administration, participant ainsi à l'objectif de réduction des temps de trajet domicile/travail et donc à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif est d'autant plus important que la desserte en transports collectifs reste insuffisante sur certaines communes, ce qui génère un trafic automobile pour les déplacements domicile-travail important aux heures de pointe. A titre d'illustration, on constate que 52% des habitants de Ville d'Avray utilisent leur véhicule pour se rendre à leur travail.

Il s'agit également de valoriser l'action de travailleurs indépendants qui gagneraient à profiter de lieux équipés et reliés au THD pour développer la part de leurs activités sur la commune.

Enfin, l'objectif est d'augmenter le taux d'emploi sur les communes en y développant des activités économiques propres, ce qui participera à l'augmentation de la richesse fiscale du territoire communautaire. Ville d'Avray a ainsi perdu 7% de ses emplois entre 1999 et 2008 (derniers chiffres connus). La sociologie de cette commune – ville composée à 50% de cadres et de professions intellectuelles supérieures – est par exemple un terreau propice à l'émergence d'activités économiques nouvelles (TPE, auto-entrepreneurs) pour peu qu'une offre économique immobilière s'y développe.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La création d'espaces de co-working a pour objectifs :

- **d'améliorer les conditions de travail des travailleurs indépendants et jeunes créateurs** en rompant leur isolement, tout en fournissant une solution de proximité qui limite les déplacements interurbains et permet une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle ;
- **de favoriser l'émergence de nouveaux modes de travail collaboratif ;**
- **de soutenir une dynamique de réseaux professionnels sur des secteurs innovants comme le numérique.**



PROGRAMME

Ce dispositif permettra ainsi de **poursuivre le développement de services innovants** et différenciant sur le territoire et de **renforcer les dispositifs d'accueil d'entreprises en création**, mais également de **promouvoir un aménagement durable du territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées**.

Par ailleurs, GPSO s'inscrit dans la dynamique régionale de déploiement des télécentres, en vue de promouvoir de nouveaux modes de travail et de mobilités. En liaison avec la CDC, une étude de faisabilité sur le territoire pourra être lancée.

La localisation de ces espaces est mutualisée avec la présence des antennes de la maison des entreprises et de l'emploi :

- Relais de Sèvres : 12 rue Lecointre – 92 310 Sèvres
- Relais de Vanves : 42 rue Mary Besseyre - 92 170 Vanves
- Espace partagé sur Ville d'Avray
- Relais de Seine Ouest Entreprise et Emploi à Boulogne-Billancourt au 20 Rue d'Issy

Sont visés par le projet les travailleurs indépendants et les créateurs d'entreprises exerçant à titre individuel, implantés sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Espace de co-working à Sèvres

Le choix de la commune de Sèvres se justifie d'abord par son positionnement géographique à l'intérieur même du territoire Grand Paris Seine ouest : Sèvres se trouve à la confluence des villes de Chaville et Ville d'Avray et reste accessible rapidement depuis le nord de Meudon et le quart Sud-ouest de Boulogne-Billancourt).

Ce choix se justifie ensuite par la structure même du tissu économique de cette ville d'accueil qui compte une très forte proportion de travailleurs indépendants et peu de grandes entreprises ou PME.

Le relais d'implantation de l'espace se situe en zone urbaine et bénéficie à ce titre d'une qualité de desserte, à pied, en vélo ou en transports en commun. Nœud de transport multimodal du Pont de Sèvres : Métro ligne 9 (station Pont de Sèvres) et T2 (station Musée de Sèvres). Bus 171 ou Traverciel 26 (arrêt Mairie de Sèvres). Le relais bénéficie enfin d'un cadre environnemental de qualité (parcs, base nautique, forêt à 15 mn à pied).

L'espace possède une capacité de 6-8 postes de travail et peut accueillir jusqu'à 10-12 personnes en mode réunion. Un bureau privatif dédié peut être mis à disposition des utilisateurs pour des nécessités de confidentialité. Le relais dispose d'un service d'accueil du public propre. Il comprend une salle commune équipée en postes informatiques, avec tables modulables, un relais lumineux, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec entrée indépendante et un espace détente, coin cuisine/café, avec sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que des rangements, casiers et archives.

Espace de co-working à Ville d'Avray

Pour la commune de Ville d'Avray l'objectif est aussi d'offrir à une population en majorité composée de cadres l'opportunité soit de développer une activité indépendante, soit d'exercer une partie de leur activité sur site sans avoir à se déplacer à partir d'une aire urbaine mal desservie.

La commune de Ville d'Avray projette de réhabiliter un bâtiment de son domaine



privé, la propriété Delagrangé sise 3 rue de Versailles, pour en faire un pôle culturel et de services en cœur de ville. Le projet du 2^{ème} étage du bâtiment principal consiste à accueillir des activités de services de nature administrative et/ou économique.

Le plateau, de 117 m² environ pour 3 pièces, pourrait permettre d'accueillir notamment :

- un Point Information Jeunesse, sur une amplitude d'ouverture à mi-temps hebdomadaire ;
- une antenne de la Maison de l'Emploi de Seine Ouest Entreprise et Emploi pour une permanence hebdomadaire à des demandeurs d'emploi, en partage avec le bureau du Point Information Jeunesse ;
- des permanences juridiques et administratives à destination des dagovéranais : conciliateur de justice, conseiller fiscal, permanence de l'Agence Locale de l'Energie de GPSO.

C'est dans ce cadre que la commune prévoit de réserver deux bureaux (15 m² chacun environ) ainsi qu'une salle de réunion (27 m²) pour un espace de travail collaboratif à destination d'acteurs économiques de la commune. Un accueil secrétariat commun à l'ensemble de l'étage viendrait compléter ce dispositif services du pôle Delagrangé. Il s'agira d'un espace de très grande qualité, situé dans un environnement paysagé et culturel exceptionnel, tout en étant situé en cœur de ville.

Ce projet se trouve facilité par :

- Le déploiement en cours du Très Haut Débit sur la commune par Séqualum, délégataire du Conseil général pour la diffusion de la fibre optique sur le Département.
- Le Nœud de Raccordement Optique est en cours d'installation (achèvement pour la rentrée 2012) ce qui permettra d'envisager le raccordement des bâtiments publics et des entreprises dès la fin de l'année 2012. Le pôle services du bâtiment Delagrangé profitera donc directement du THD.
- L'acquisition en cours par la commune du 1er étage de l'immeuble de la Poste, situé en face de la propriété Delagrangé, composé notamment de 307 m² de surfaces de bureaux et que la commune envisage de valoriser en « Hôtel d'entreprises » pour les commercialiser au profit d'entrepreneurs de Ville d'Avray.

L'espace comprendra une surface d'environ 60 m² de bureaux, consacrés à l'accueil de l'espace collaboratif, dans le cadre du projet de pôle culturel et de services Delagrangé avec 2 bureaux équipés (téléphonie, informatique, liaison internet THD), 1 salle de réunion de 14 places environ, équipée pour des présentations vidéo. Le projet comprend également l'organisation d'un accueil commun à l'ensemble de l'étage (un bureau d'accueil et un agent). L'espace collaboratif pourra ainsi fonctionner sur ses propres horaires d'ouverture, indépendamment des autres activités.

Espace de co-working à Vanves

Le choix de Vanves pour implanter cet espace est lié à :

- un parc immobilier de bureau présentant un très faible taux de vacance (le plus faible des villes de la communauté d'agglomération), 2,6% fin 2011 ce qui induit un nombre réduit de possibilités d'implantations d'entreprises et donc d'évolution du



tissu économique

- une proportion élevée cadres et professions intellectuelles supérieures susceptibles de porter des projets de création d'entreprises.

L'espace possède une capacité de 6-8 postes de travail et peut accueillir jusqu'à 10-12 personnes en mode réunion L'espace de co-working de Vanves ne permet pas de mettre à disposition un bureau individuel. Il comprendra un espace détente – café convivial.

L'ensemble de ces espaces bénéficient ou bénéficieront d'ici 2015 du déploiement du très haut débit par le délégataire du Conseil Général des Hauts-de-Seine : Séqualum.

Espaces partagés au relais de Boulogne-Billancourt

La ville de Boulogne-Billancourt qui constitue un centre d'activités économique majeur du territoire de GPSO ne dispose pas d'offre d'accueil alternative à un immobilier de bureaux classique de grande surface et ou de pépinières d'entreprises. Ces dernières au nombre de deux sur GPSO et localisées sur la ville d'Issy-les-Moulineaux, sont très utilisées et ne peuvent absorber la demande territoriale.

Parallèlement, il existe sur le territoire une forte demande de bureaux de taille intermédiaire mais également d'espace de travail partagé notamment pour les jeunes entreprises innovantes

Il est proposé de réfléchir à une offre d'hébergement sous une forme à déterminer (hôtel d'entreprise) qui accueillera des jeunes entreprises innovantes du territoire.

La finalité est aussi de renforcer le rôle de centralité innovante de Boulogne-Billancourt au regard de la mixité de son tissu économique (grands comptes, tpe-pme...) sur une zone bien desservie.



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

- Ouverture espace de sèvres juin 2012
- Ouverture espace de Vanves juin 2012
- Espace de Ville D'Avray : L'APS a été validé par les élus fin juin. Le DCE est prévu pour début 2013 et l'engagement des travaux à la fin du 1er trimestre 2013, pour une ouverture prévue au 1er trimestre 2014.
- Espace de Boulogne Billancourt : étude de faisabilité en cours : octobre 2012

PHASAGE

Phases	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020
Ouverture espace Sèvres	■							
Ouverture espace Vanves	■							
Travaux puis ouverture espace Ville d'Avray		■	■	■				

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT

Commune de ville d'Avray	160 000... €
--------------------------	--------------

Plan de financement

FINANCEMENT

Financier €
---------------	-------

57

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Groupe de travail : SOEE + GPSO (dadd)



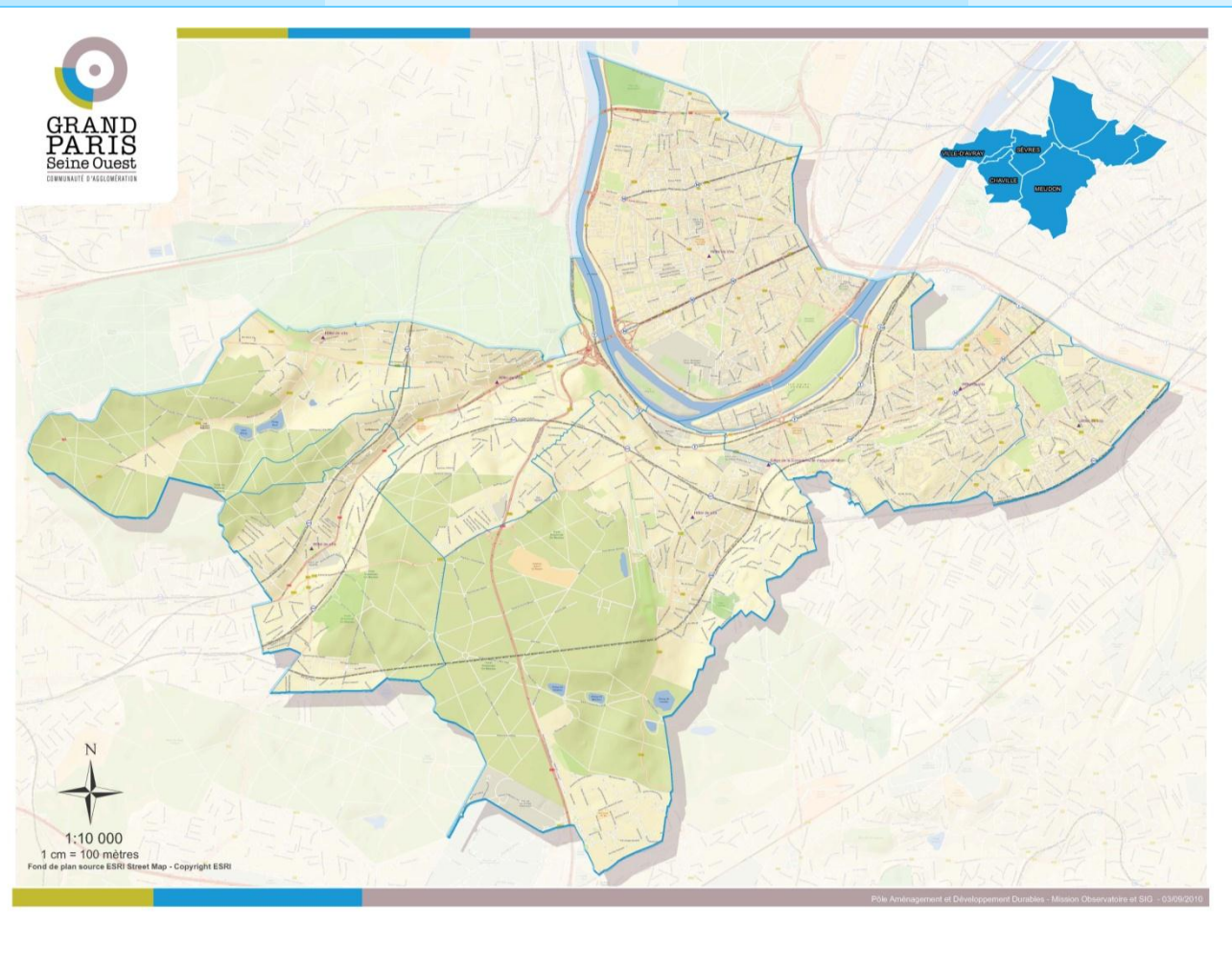
6 LABELLISATION LIVING LAB GPSO

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°6

Labellisation Living Lab GPSO

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage	CA GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Eric Legale



Contribution au projet de territoire du CDT

Un Living Lab regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies. Tout cela se passe en coopération entre des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche, ainsi que des utilisateurs potentiels. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

Le programme Living Labs Europe est un projet européen lancé en 2006 par la présidence finlandaise de l'Union Européenne. Il a pour objectif de fédérer des initiatives locales, pour qu'elles puissent agir et développer leurs initiatives en



réseaux.

47 living labs sur les 320 labellisés par ENoLL (European Network of Living Labs) depuis 2006 sont français, ce qui représente le plus fort contingent national de l'association européenne.

La labellisation « Living Lab » permet de faciliter les échanges entre les acteurs de l'innovation, en France et à l'étranger (le concept s'étend aujourd'hui au-delà des frontières européennes) et de participer à des projets européens qui recherchent spécifiquement la mise en œuvre de la « méthode Living Labs ».

La labellisation de GPSO sur de nouvelles niches permettrait d'accroître sa visibilité dans la métropole francilienne et de favoriser l'innovation expérimentale sur des technologies pour lesquelles le territoire est considéré comme leader.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Grand Paris Seine Ouest pourrait demander sa **labellisation comme Living Lab** sur une niche technologique à fort potentiel d'innovation, spécifique au territoire comme l'impression 3D, les jeux vidéo, la robotique, les services mobiles.

Cette démarche offrirait l'avantage de mettre en place une méthodologie de concertation avec les acteurs de l'innovation du territoire et de mobiliser les étudiants autour d'expérimentations sur le numérique (concours de création d'applications à partir d'open data, par exemple).

PROGRAMME

Le réseau européen des Living Labs (ENoLL) lance régulièrement un appel à candidature pour la labellisation des living labs. Généralement, l'appel est lancé lors d'un événement européen d'envergure à l'automne.

Chaque candidat doit adresser un document décrivant son concept et présentant sa démarche comme s'inscrivant dans la méthodologie Living Labs.

La sélection finale est organisée au printemps suivant l'appel à candidature.

L'Agence du Numérique de Grand Paris Seine Ouest répondra à un prochain appel à candidature pour la labellisation Living Labs.

Elle déterminera au préalable, avec les acteurs de l'innovation du territoire, les technologies à fort potentiel d'innovation et de développement à valoriser.

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

AGENCE DU NUMERIQUE DE GRAND PARIS SEINE OUEST



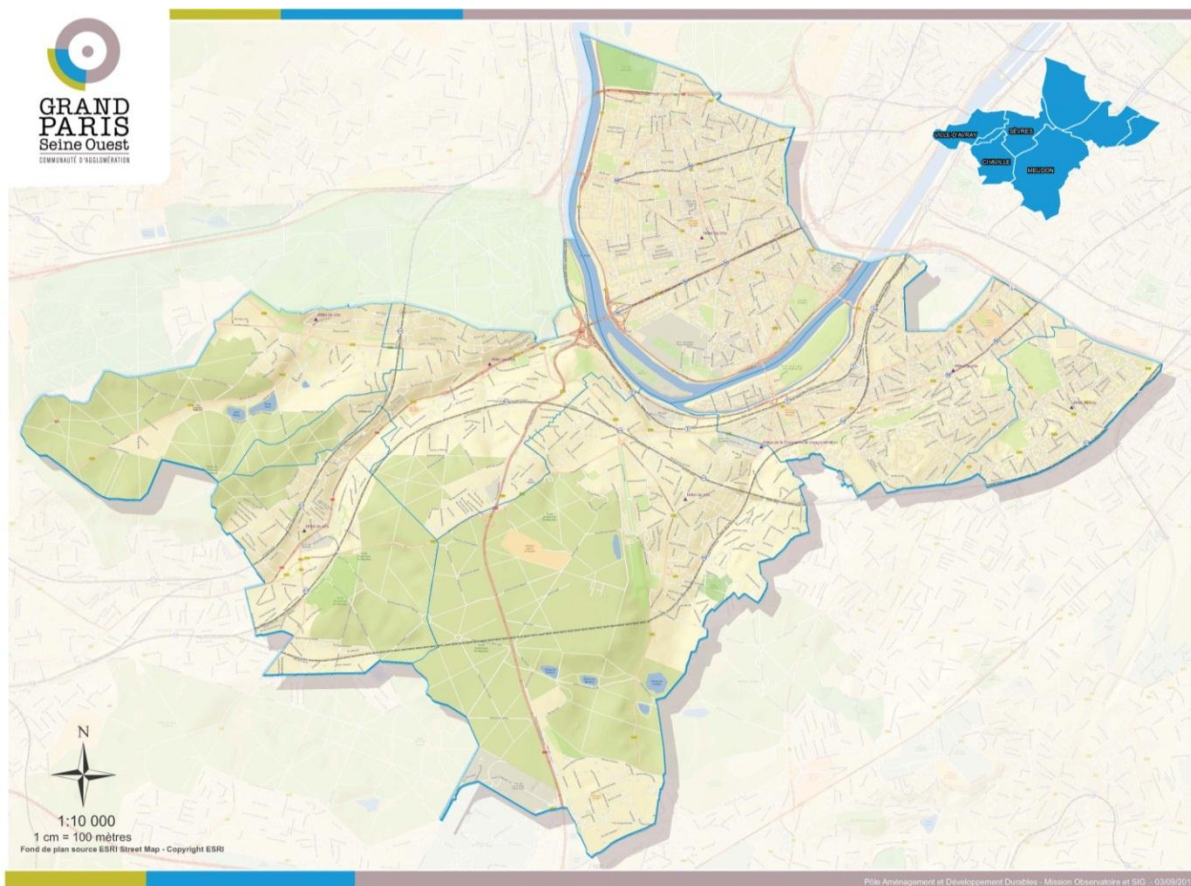
7 ANIMATION RESEAU (SO DIGITAL)

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°7

Animation Réseau (So Digital)

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Seine Ouest Entreprise et Emploi
		Responsable / rédacteur de la fiche	Patrice Gard



Contribution au projet de territoire du CDT

Les TIC représentent près de 20% des emplois salariés de GPSO. Une quarantaine d'entreprises du territoire sont membres de CAP DIGITAL, le pôle de compétitivité des contenus et services numériques et du réseau de l'image.

L'identité de GPSO est donc fortement marquée par les TIC. Les réseaux d'entreprises existants ne reflètent pas cette identité et la dynamique autour de ce secteur d'activité.

Le « BossClub », à l'origine issu de Evry, puis étendu au territoire compte une centaine d'adhérents, principalement des TPE-PME des secteurs du conseil, des services aux entreprises, de la communication-presse-édition, informatique et télécommunication mais aussi de l'audiovisuel ou de la formation.

Le BossClub organise tous les mois des petits-déjeuners thématiques. Animés par des membres du club et/ou des experts extérieurs, ces rendez-vous privilégiés permettent d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des dirigeants d'entreprises, favorisent le partage des expériences ainsi que les débats.



Tous les deuxièmes mardis de chaque mois, le Bistrot du BossClub se tient dans un restaurant de 18h30 à 20h00. "Le Rendez-vous du BossClub" est un lieu idéal pour s'informer du programme des activités du Club, découvrir et tisser des relations cordiales et professionnelles avec ses membres.

Le club des AS est un réseau informel principalement composé de grands comptes issus de plusieurs secteurs d'activité comprenant de grands noms des nouvelles technologies.

Depuis 1981, l'évènement réunit autour d'un petit déjeuner les Présidents et Directeurs Généraux des fleurons du territoire avec pour objectif de les mettre en relation et de les tenir informés des perspectives économiques et urbanistiques locales.

Le club des AS compte actuellement 65 membres parmi lesquels Microsoft, Cisco, ESR, Bull, Bouygues télécom, Gemalto, Sogeti, Stéria mais aussi Véolia Transdev, Lundbeck, Nestlé Waters ou encore BNP Paribas Real Estate. Bien que fortement connoté « TIC » le club réunit de grandes entreprises n'appartenant pas à ce secteur et malgré tout l'intérêt des rencontres organisées, il n'y a pas de stratégie de promotion du territoire, d'autant qu'il s'agit d'un réseau informel.

Le Boulogne Business Club (BBC) créé en octobre 2009, est le réseau bouloonnais où se retrouvent de grands comptes, PME, TPE et commerces de Boulogne-Billancourt (480 membres environ)

Le Boulogne Business Club a pour vocation d'établir un partenariat durable avec les entreprises présentes et à venir sur le territoire bouloonnais ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement économique et social de la ville. Lieu convivial de rencontres, d'échanges et d'affaires.

Les activités proposées par ces réseaux n'ont pas de thématiques génériques en lien avec le secteur d'activité prépondérant du territoire. Les réseaux existants ne sont pas coordonnés et structurés dans un objectif précis de promotion, d'innovation et de développement de l'image et de l'attractivité de GPSO.

Le lancement du réseau SO DIGITAL le 21 juin dernier à l'occasion de Futur en Seine et dans le contexte de la présentation du prototype de la plateforme Issy 3D pour les entreprises innovantes, développée dans le cadre du projet européen EPIC a rencontré un vif succès. Les entreprises présentes ont témoigné de leur intérêt pour une structuration d'un réseau des acteurs de l'innovation et notamment des technologies de l'informatique et du numérique.

L'impulsion a été donnée par SOEE et la ville d'Issy-les-Moulineaux, ville reconnue comme ville du numérique.

En 2011, et pour la 4^{ème} fois en dix ans, Issy-les-Moulineaux a été retenue, aux côtés d'Eindhoven ou encore de Riverside en Californie parmi les sept collectivités ingénieuses de l'année. Issy est la seule ville française en lice pour devenir «collectivité ingénieuse de l'année 2011».

Forts de :

- L'expérience capitalisée depuis 1995 par la ville, date à laquelle elle a adopté une stratégie ambitieuse et innovante en matière de numérique,
- Du réseau informel d'entreprises participant régulièrement depuis plusieurs années aux « Matinales de l'innovation », rencontres des entreprises du territoire, notamment en matière de nouvelles technologies autour de thématiques relatives à l'innovation comme par exemple le financement de l'innovation, l'e santé
- L'attente des entreprises exprimée lors du lancement du réseau le 21 juin 2012, Grand Paris Seine Ouest porte le projet de réseau SO DIGITAL qui vise à la création et à la structuration d'un nouveau réseau qui contribuera fortement au développement de l'économie numérique inscrit comme axe majeur de la ville numérique dans le contrat de développement territorial.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Créer et structurer le réseau.** Les entreprises cibles sont tous les acteurs de l'économie numérique au sens large et quelles que soient leurs tailles. GPSO a l'ambition de rassembler les grands comptes et les PME –TPE afin de développer un éco système du territoire.

- **Fédérer les entreprises et leur permettre d'être représentées auprès de l'agence communautaire du numérique** dans le cadre des projets et actions qu'elle développe comme des réponses à appels à projet, des initiatives de living lab. etc... et de pouvoir ainsi relayer ces projets

- **Représenter les entreprises de ce secteur et du territoire dans les liens et partenariats avec les institutions** et notamment les Pôles de compétitivité et les entreprises de territoires proches comme le Plateau de Saclay, la Défense – contribuer ainsi à l'image de marque de Grand Paris Seine Ouest et au développement de partenariats entre les entreprises d'autres pôles du Grand Paris

• Actions et Evènements réguliers :

PROGRAMME

1/ Conserver le label des matinales de l'innovation en faisant évoluer le concept vers des évènements plus interactifs.

Les matinales de l'innovation rassemblent régulièrement des acteurs de l'innovation du territoire. Cette manifestation est très appréciée des entreprises, centres de recherches, universités et institutionnels qui ont l'occasion de développer et partager de nouvelles idées consacrées à l'innovation.

2/ Créer un accélérateur de Start-up

Un peu sur le modèle du Camping, et en fonction des moyens mis à disposition du réseau (et sous réserve qu'il ne soit pas plus pertinent de le placer au sein de l'agence numérique) un accélérateur de Start-Up pourrait permettre de sélectionner des porteurs de projets afin de leur faire bénéficier d'une aide juridique, comptable et financière.

Centré sur des projets web innovants ou de logiciels, un jury composé de partenaires et d'experts appréciera la pertinence des projets par rapport au marché, les profils de poste et CV des candidats, le niveau d'anglais, la qualité de l'innovation et aura pour objectif de détecter les futures « pépites ».

Le réseau aurait ainsi vocation à parrainer des start-up en sélectionnant des projets, en accompagnant les porteurs et en leur apportant son offre de service et surtout un ensemble de liens, contacts et partenariat et une visibilité afin de leur donner toutes les chances de réussir.

Plusieurs partenaires pourraient intégrer ce dispositif dont SOEE qui dispose déjà d'une convention avec la CCIP (Pack Créa) pour un accompagnement de 15 porteurs de projets annuels mais aussi de partenariats (HDSI, Boutiques de gestion), de permanences juridiques ou RH. D'autres partenariats sont à établir avec par exemple l'incubateur : ESSCA INVEST ou l'Association de Business Angels Investisseur dénommée aussi Seine Ouest Angels. Cette structure qui permet des financements de projets doit devenir un partenaire et pouvoir organiser ses réunions sur le territoire de GPSO.

3/ Animer les espaces de Co-Working

Les espaces de co-working actuels ou projetés sont au nombre de 3 (Sèvres, Vanves, Ville d'Avray). Ils sont tous intégrés à des espaces publics : 2 espaces à SOEE au sein des relais de proximité et l'un dans un espace municipal (Ville d'Avray). La gestion des infrastructures : bâtiments, matériels mis à disposition des co-workers et gestion des plannings peut rester sous la responsabilité de SOEE et de la Ville de Ville d'Avray.

So Digital pourrait gérer l'animation des espaces en organisant des séances de



travail collaboratifs basées sur les besoins et volontés exprimés par les utilisateurs de définir des plages horaires thématiques pour travailler ensemble sur des projets. So Digital pourrait également gérer les événements spécifiques organisés dans ces locaux à destination des co-workers : petits-déjeuners d'accueil intégration, conférence ou formation, ateliers, permanences ponctuelles d'experts.

4/ Développer un réseau social des entreprises

So Digital doit être l'occasion de créer un vrai réseau : échange d'informations, identification d'opportunités

Et de conforter un ancrage local fort. Une plateforme inter organisations de partages d'expériences et de travail collaboratif peut être développée et mise en ligne. Ce site fédérateur pourrait permettre aux entreprises de So Digital :

- de présenter leurs projets et faire appel aux membres pour y travailler,
- de se faire connaître
- de communiquer entre elles
- à la tête de réseau de communiquer à l'ensemble des membres sur les actions, événements, etc.

Un projet de plateforme est en cours de développement (Sté PIXIGEO) par un porteur de projet du territoire accompagné dans le cadre du Pack Créa avec la CCIP et participant au lancement de SO Digital. Ce réseau social des entreprises peut s'inspirer de cette base et ce principe (sans préjugé de la solution technique qui sera retenue),

5/ Rencontres du TOP 20 ou 40 des entreprises du numérique

Sur le modèle du Club des As l'objectif serait d'organiser à l'échelle de GPSO un club TOP de 20 ou 40 (à définir) grandes entreprises du numérique. Des rencontres autour de l'actualité du numérique et du territoire seraient l'occasion pour ces dirigeants (PDG – Directeurs généraux) d'échanger et être en contact direct avec les élus du territoire. Le format d'une invitation à un petit déjeuner au sein d'une de ces entreprises, à tour de rôle avec une présentation de l'entreprise, ses produits, son activité etc a fait ses preuves au niveau du club des AS. Des noms comme Microsoft, Alten, Géralto, Stéria, Cégédim, Dassault Systems, Cisco, Sogéti, HP, Ausy, ESR, Aubay pourraient figurer sur cette liste. Des contacts existent et sont en cours de développement dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic en vue de la création du pôle de mobilité du numérique.

Une invitation afin de créer ce réseau informel, intégré à So Digital pourrait être adressée à ces entreprises afin de les convier à un événement exceptionnel pour le lancement de ce TOP 20 ou 40 en présence des Maires de la communauté d'agglomération.

- Créer des Evènements ponctuels :

1/ Visites de sites

SO Digital peut organiser des visites ponctuellement dans un but plus pédagogique, informatif au sein d'entreprise qui souhaitent témoigner, présenter concrètement des produits ou des recherches en cours.

A titre d'exemple les jardins de l'innovation qui ont ouvert leurs portes à Issy les Moulineaux le 25 juin 2012 chez France Télécom R&D peuvent accueillir des membres de So Digital pour une présentation.

Ce centre de recherche en télécommunication constitue une vitrine parfaite des avancées technologiques du groupe, ainsi qu'un lieu de travail et d'échanges fertiles. De nombreuses démonstrations illustrent les projets de manière à les rendre plus concrets et plus accessibles. Un mur de téléprésence, des prototypes d'objets communicants comme une écharpe ou un ours en peluche, ou encore de nouvelles applications Internet témoignent de la priorité donnée à la recherche appliquée. Le travail de recherche s'effectue selon trois objectifs, définis par des cycles temporels à court, moyen et long terme, et visant à améliorer, innover et imaginer les technologies et les usages des télécommunications.

Les visites et thématiques devront être programmées et organisées en fonction de



l'actualité, des sites ou entreprises pouvant accueillir. Il pourrait aussi s'agir de rencontrer des structures plus avancées dans cette démarche d'intégration des entreprises du secteur TIC au sein d'un réseau ou cluster et ainsi se rendre compte de visu et échanger avec les acteurs d'autres territoires sur les potentialités, les bonnes pratiques. So Digital pourrait ainsi visiter la Cantine ou le Camping à Paris ou la Novosphère à Rennes.

2/ Cycles de conférences

Le concept des matinales évoluant vers des évènements interactifs, le format de l'évènement sera moins axé sur la transmission d'informations ou de savoirs vers un auditoire mais plus centré sur le partage d'expériences.

Néanmoins, le format « conférence » reste capable de mobiliser un public de professionnels venant chercher en proximité des informations, de la formation, à condition de proposer des interventions de qualité. La force d'un réseau identifié du numérique dans le paysage francilien peut permettre de capter des intervenants reconnus.

Ci-après des exemples de thèmes de conférences organisées en France sur le domaine du numérique. Il ne s'agit pas de reproduire mais de rechercher de nouveaux sujets et intervenants via le réseau et grâce à une veille active en lien avec l'agence du numérique.

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

SEINE OUEST ENTRPRISE ET EMPLOI



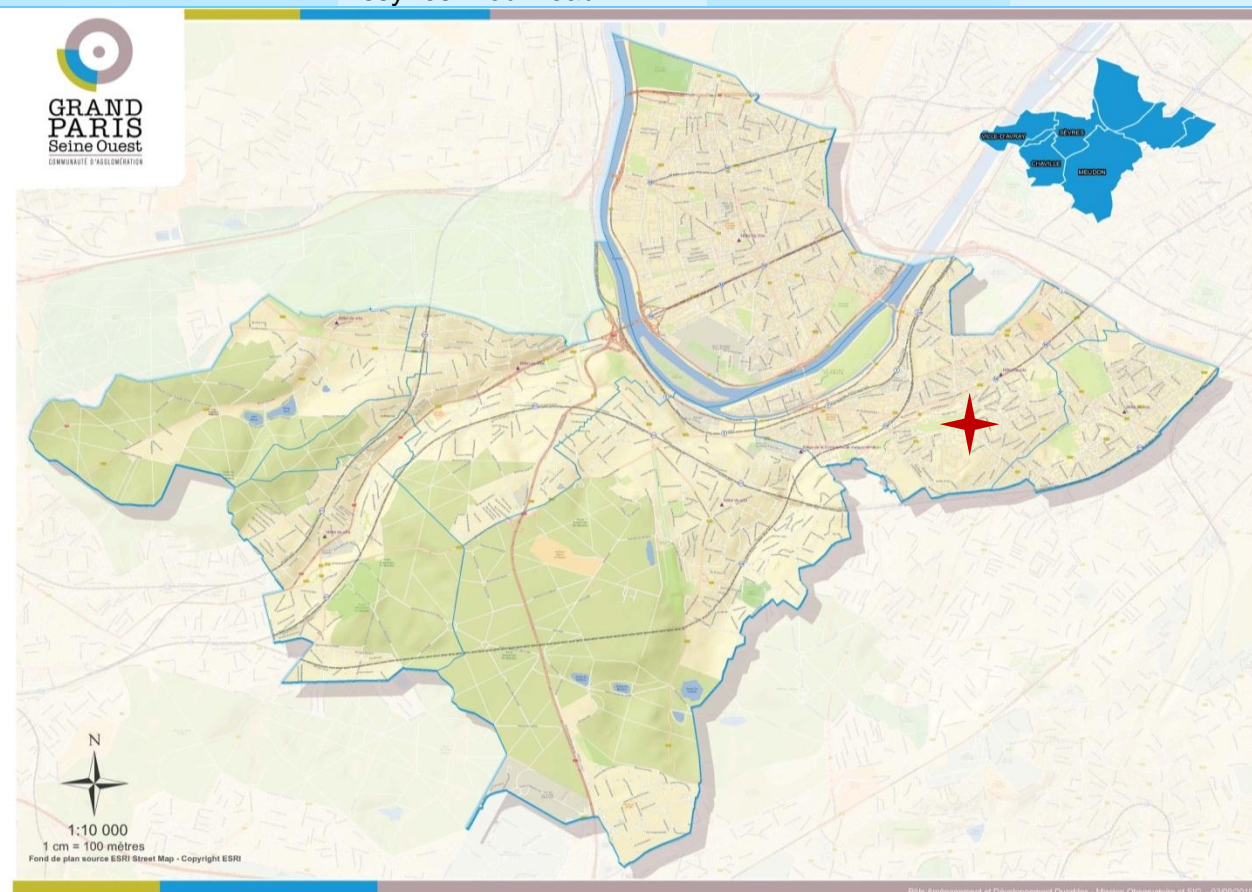
8 FORT D'ISSY « UN CYBER QUARTIER HQE »

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°8

Fort d'Issy « Un cyber quartier HQE »

Localisation	Secteur opérationnel : Quartier Fort d'Issy	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SEMADS
	Commune : Issy-les-Moulineaux	Responsable / rédacteur de la fiche	Raymond Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Situé sur les hauteurs d'Issy-les-Moulineaux, le fort est un lieu historique de GPSO qui, par une grande opération de reconversion urbaine, va dès 2014 revenir aux habitants. Cet éco-quartier innovant a vocation à allier technologie et respect de l'environnement.

Dans la veine du CDT de GPSO, Fort d'Issy utilise le numérique comme vecteur d'aménagement et peut se définir comme un cyber-quartier avec des logements intelligents qui participent à l'amélioration de l'offre sur le territoire GPSO. De nombreuses innovations numériques seront mises au service du vivre mieux des habitants et de la durabilité.

Situé dans le rayon de 500 mètres autour de la future gare du Grand Paris Express Fort d'Issy/Vanves/Clamart, il est un lieu voué à la densification, stratégique pour le territoire GPSO.

L'éco-quartier Fort d'Issy participe de la dynamique lancée il y a une trentaine d'années et qui a modifié la forme urbaine des franges de la Seine à Issy, Meudon et Boulogne-Billancourt.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Promouvoir l'habitat intelligent** grâce à des expérimentations sur le territoire de GPSO

- **Développer de nouvelles formes d'habitat** en alliant écologie et technologie et en mettant l'innovation au service des habitants.

Par les objectifs fixés, le projet devance les exigences du Grenelle de l'environnement. Les immeubles sont conçus avec une approche bioclimatique et sont BBC. Ainsi la consommation d'énergie primaire sera inférieure à 65 kilowatts heure par m² par an et 60% des besoins énergétiques du site seront satisfaits grâce aux énergies durables.

PROGRAMME

Le quartier Fort d'Issy s'étend sur 12 hectares et se caractérise par une mixité fonctionnelle importante :

- 1640 logements dont 329 logements sociaux
- 1600 m² de commerces
- Un verger de 4 hectares
- Une crèche de 60 berceaux
- Une piscine
- Deux groupes scolaires à proximité
- Le siège de la direction générale de la gendarmerie nationale
- Un chemin de ronde de 2km

Cet éco-quartier sera également équipé de technologies innovantes avec la géothermie et le ramassage des déchets par collecte pneumatique.

Concernant la domotique, les résidents seront connectés à très haut débit à l'Internet, bénéficieront d'un Intranet de quartier et pourront piloter de multiples équipements (orientation des ouvrants en fonction de l'ensoleillement, régulation de la température et les heures de chauffage, arrêt total de l'alimentation en eau en cas d'absence...).

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Projet de l'éco-quartier Fort d'Issy



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Le projet est entré en phase opérationnelle.

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016
Livraison de la 1 ^{ère} tranche de logements	■			
Livraison de la 2 ^{nde} tranche de logements	■	■		
Réalisation des équipements publics	■	■		

La livraison des logements s'étend sur une période de 1 an entre Mars 2013 et Mars 2014.

PROCEDURES

Procédure de lotissement

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Investissements de la ville en équipements	60 M€
Coût du foncier	60 M€
Investissement aménageur	40 M€

Plan de financement

FINANCEMENT	
Finaceur €
Finaceur €
Finaceur €

67

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

SEMADS

Promoteurs : Bouygues immobilier, Bnp immobilier, Vinci, Kaufman & Broad



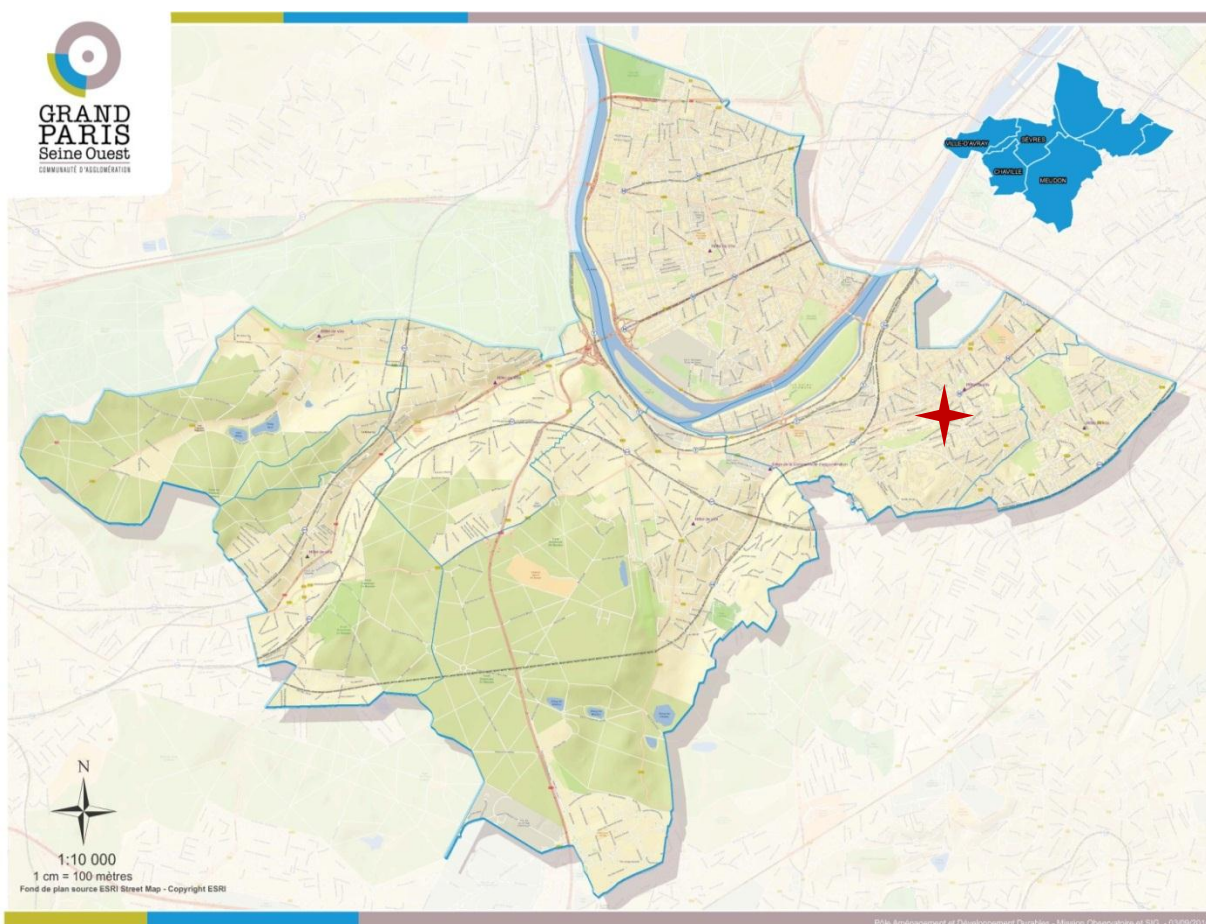
9 DIFFUSION DE LA DOMOTIQUE DANS L'HABITAT ET SENSIBILISATION DE LA FILIERE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°9

Diffusion de la domotique dans l'habitat et sensibilisation de la filière construction

Localisation	Grand Paris Seine Ouest (ILM)	Maître d'ouvrage	CA GPSO
		Responsable	Eric Legale / Raymond Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Le futur quartier du Fort d'Issy a pour ambition d'illustrer l'habitat du XXI^e siècle sous toutes ses formes avec notamment des logements connectés pour simplifier la vie quotidienne.

Le quartier sera donc connecté aux réseaux de fibre optique des différents fournisseurs d'accès à Internet. Il permettra surtout aux habitants de gérer plus efficacement leur consommation énergétique au quotidien. Grâce à un écran tactile situé dans l'entrée de l'appartement, chaque habitant pourra gérer d'un même point de contrôle la lumière, les



volets et le chauffage. Il sera possible d'y programmer des scénarii de vie (fermeture automatique des volets et allumage des lumières dès la nuit tombée, par exemple) et d'être informé en temps réel de sa consommation énergétique. Cet écran, qui servira également de portier vidéo et de contrôle d'accès au hall d'entrée de l'immeuble, pourra être connecté à l'Internet, si le résident le souhaite, pour être piloté à distance via un téléphone mobile ou accéder à des infos en direct (météo, trafic routier, actualités d'Issy...).

L'appartement lui-même disposera de prises multimédia qui permettront de brancher ordinateurs, téléphones, téléviseurs ou tout appareil connecté, le choix de l'affectation étant paramétrable directement par l'occupant au tableau électrique du logement. Les habitants du quartier pourront partager des informations via un Intranet de quartier, lui-même connecté au site Internet de la Ville.

Une installation « témoin » est actuellement accessible dans l'espace de vente situé rue du Fort. Une casemate sera aménagée à l'entrée du Fort, coté rue du Fort, afin d'accueillir le show-room d'Issy Grid.

L'objectif est **d'étendre ce type d'expérimentations**, grâce à une mobilisation accrue de la filière construction autour des technologies liées à la domotique et au « smart home », afin de promouvoir un aménagement innovant et durable sur GPSO.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Démontrer les apports des technologies dans la vie quotidienne**, en offrant plus de débits dans l'accès aux réseaux et plus de liberté dans la gestion de ses consommations énergétiques

- **Doter les logements d'une infrastructure solide** permettant à leurs occupants de gérer leur vie quotidienne grâce aux équipements informatiques et numériques. Équipés pour l'avenir, ils doivent pouvoir évoluer avec leur temps et servir d'exemple pour les constructions futures.

- **Outiller la filière construction sur les technologies** et acteurs à mobiliser en vue de favoriser l'intégration de la domotique dans l'habitat

PROGRAMME

Installation dans chaque logement, d'un écran de contrôle permettant :

- De suivre les consommations énergétiques du logement (EDF, Eau Chaude, Eau Froide, Eau Chaude Sanitaire)
- Le pilotage des volets roulants, de la lumière et de la régulation de chauffage
- De programmer des *scénarii* de vie (ex : éteindre toutes les lumières, baisser tous les volets roulants, diminuer la température en une seule manipulation, ...)

Cet écran pourra également servir de vidéophone et être raccordé au réseau internet du logement permettant ainsi de piloter l'ensemble des fonctions domotiques à distance via un smartphone ou une connexion internet extérieure.

- Système d'alarme anti-intrusion, détection de fuite, diffusion sonore, variateur de lumière, interrupteur amovible ...



- Installation dans chaque logement d'une baie de brassage permettant de diffuser un signal VDI (Voix Données Image) dans chaque pièce du logement.
- Mise en place sur internet un réseau social de quartier, les futurs habitants pourront ainsi s'y inscrire afin d'échanger au sein de sa copropriété et du quartier du Fort d'Issy, mais aussi avec différents interlocuteurs tel que le syndic, la ville ou les commerçants locaux.
- Mise en place d'un service de régisseur permettant de gérer par l'intermédiaire de moyens de communications numériques :
 - la télé-surveillance,
 - la réception de colis,
 - la réservation de places de parking pour les visiteurs.

Ce service de régisseur sera opérationnel 7jours/7, jour et nuit.

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Lancement de la réflexion auprès de la filière construction

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (ISSY MEDIA ET SEMADS)



10 MUSEE ALBERT KAHN

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°10

Musée Albert Kahn

Localisation

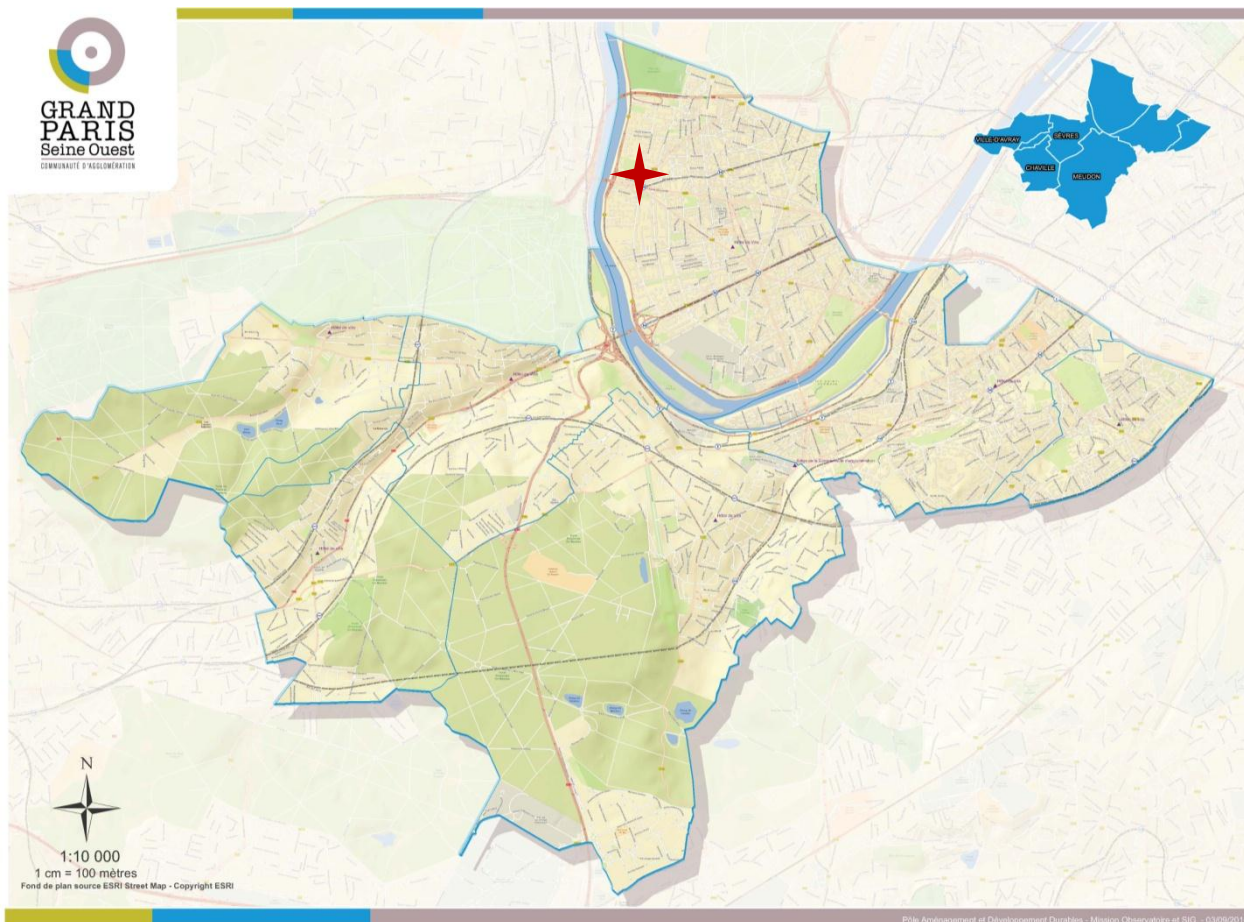
Commune :
Boulogne-Billancourt

Maître d'ouvrage /
Structure porteuse

Conseil Général
des Hauts-de-
Seine

Responsable /
rédacteur de la fiche

Adouda Debaa



Contribution au projet de territoire du CDT

Située à Boulogne-Billancourt, cette propriété de quatre hectares rassemble des collections uniques au monde qui constituent un ensemble exceptionnel classé « Musée de France ».

Lors de la séance de l'assemblée du Conseil général des Hauts-de-Seine du 23 octobre 2009, un projet a été adopté visant à donner rapidement une dimension nouvelle au musée, « plus conforme à la nouvelle stature d'Albert-Kahn au cœur de la Vallée de la culture. »*

En effet, avec plus de 104 000 visiteurs en 2008 et plus de 116 000 visiteurs en 2009, Albert-Kahn, musée et jardins, s'est installé ces dernières années dans le paysage culturel français et même international. Afin d'éviter toute crise de croissance, le musée et ses jardins vont donc être repensés.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Côté jardins, le projet prévoit la reconstruction des serres sur les ailes du palmarium.** L'une accueillerait la collection de bonsaïs, l'autre une exposition interactive sur l'histoire des jardins Kahn, depuis leur conception jusqu'à nos jours. Le bâtiment situé dans la perspective des jardins français serait, quant à lui, consacré à des animations sur l'art du jardin.

- Nouvelle structure d'accueil

Les aménagements nouveaux concernent la bande de terrain mitoyenne des jardins, le long de la rue du Port. Ce terrain de 750 m² englobe une partie non bâtie et divers logements qui seraient rasés pour accueillir un immeuble neuf qui fera l'objet d'un concours international. Il abritera des équipements publics (restaurant panoramique, boutique, etc.) ainsi qu'une nouvelle salle d'exposition. « La galerie actuelle resterait consacrée aux autochromes des Archives de la planète. Ce nouvel équipement serait mieux adapté aux besoins actuels en muséographie. Il accueillerait les grandes expositions annuelles. »

PROGRAMME

- **Restructuration de neuf bâtiments anciens du site** : Société Autour du Monde, Administration, Rabouin Kahn, Nouvelle conservation, galerie d'exposition, Grange Vosgienne, Palmarium, Sanitaires publics et Cottage Anglais. Chaque bâtiment sera intégralement réhabilité au niveau du clos et du couvert et des aménagements intérieurs, excepté pour le palmarium où la restauration de la structure et des vitrages s'effectuera selon les besoins.

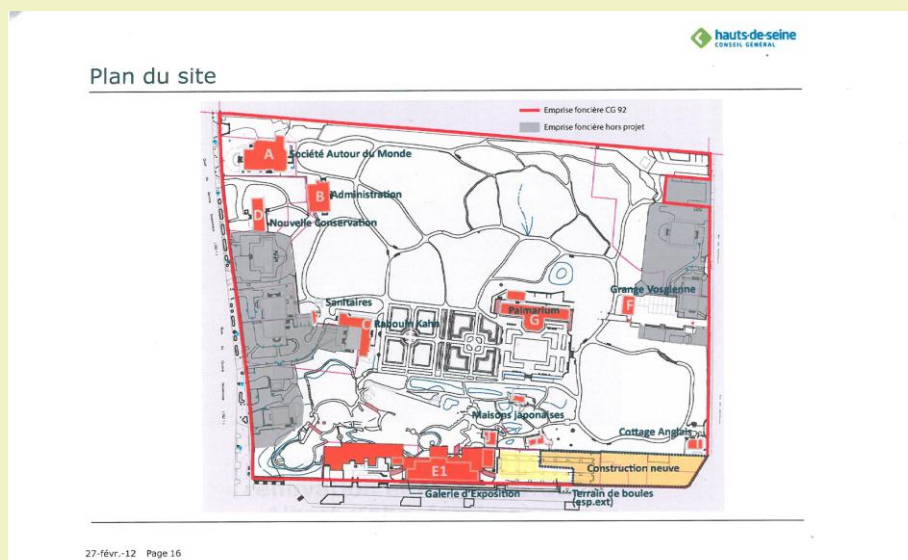
- **Réalisation d'un nouvel ensemble architectural** le long de la rue du Port qui sera l'entrée unique du site et comprendra l'accueil et la boutique, un restaurant et salon de thé et des espaces d'expositions permanentes et temporaires, ainsi qu'un bâtiment à l'angle du quai du 4-Septembre et de l'avenue de Lattre de Tassigny, construction d'une pagode identique à celle d'origine du site et d'une maison rurale japonaise.

- **Réalisation d'un auditorium de 200 places** localisé dans le bâtiment neuf ou dans un des bâtiments existants.

- Aménagements paysagers spécifiques

Deux marchés complémentaires d'aide au montage du projet - prestation Haute qualité environnementale et prestation de chiffrage du projet, sont en cours d'attribution.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Le projet est entré dans une phase d'étude jusqu'à la mi-2010 avec, notamment, la **création d'un comité scientifique**.

Rendu des esquisses en août 2012. La sélection de l'architecte retenu sera annoncée en octobre 2012.

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation								
Livraison								

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 26 552 000 euro HT, valeur septembre 2008, estimation faite en corps d'états séparés.

Le montant des travaux est évalué à 22 310 000 HT (valeur juin 2011).

Plan de financement

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Un jury composé de trois collèges de cinq membres (Elus du CG, personnalités qualifiées et personnalités compétentes dont le maire-député des Hauts-de-Seine).

Présidé par le président du Conseil Général.



11 CITE DE LA CERAMIQUE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°11

Cité de la Céramique

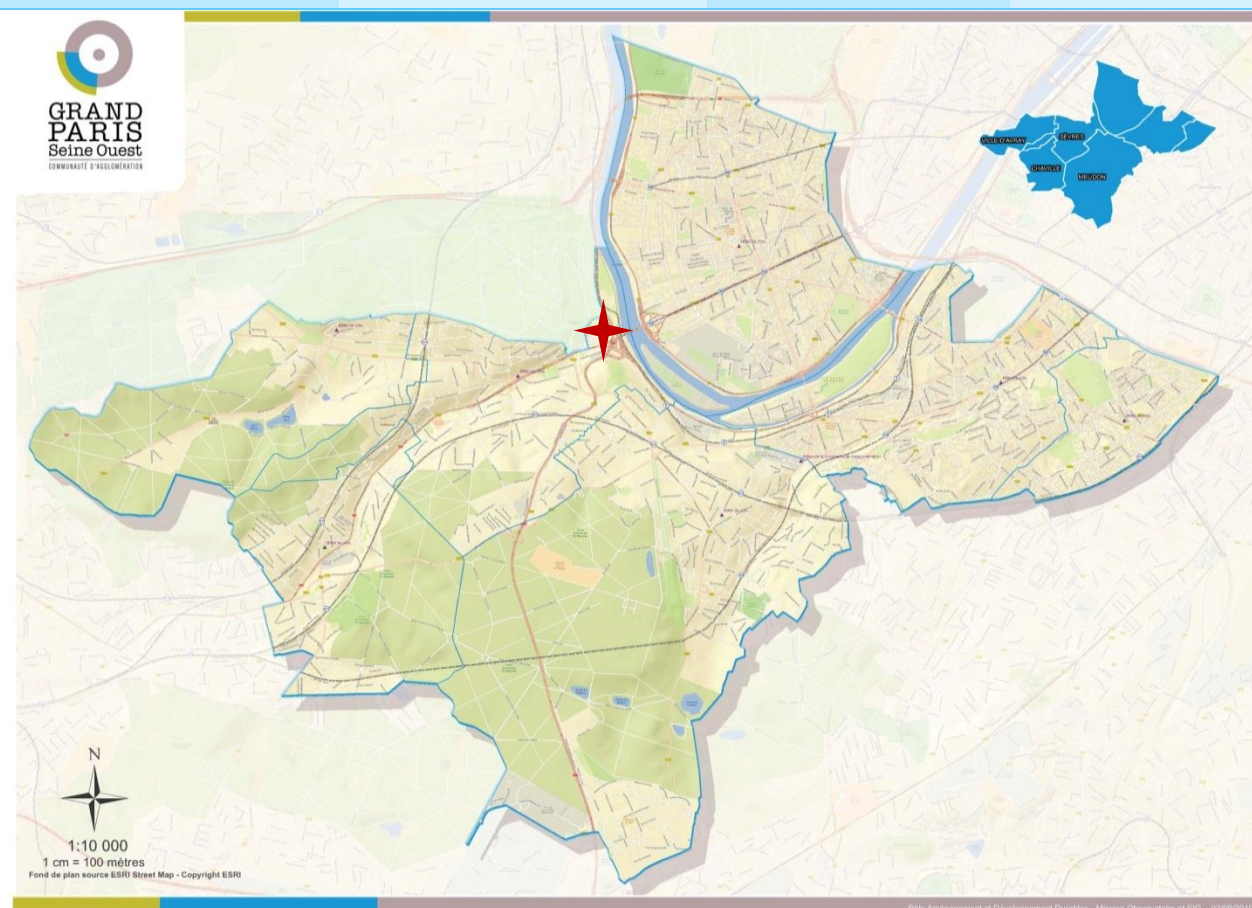
Localisation

Commune :
Sèvres

Maître d'ouvrage /
Structure porteuse

Cité de la
Céramique

Responsable /
rédacteur de la fiche



Contribution au projet de territoire du CDT

La Cité de la céramique est un établissement public du Ministère de la culture et de la communication qui allie patrimoine et création, rassemble deux collections nationales de céramique – celles de Sèvres et de Limoges – et un outil de production de porcelaine toujours actif. Il constitue un équipement culturel majeur de la commune de Sèvres, au rayonnement national et international avec la plus riche collection de céramiques d'Europe (3000 000 œuvres) et la production de porcelaine selon les techniques du XVIII^e siècle préservées et aujourd'hui encore transmises entre artisans.

La Cité, soucieuse de son inscription territoriale, mène sa politique culturelle en étroite relation avec la mairie de Sèvres et les acteurs locaux, comme avec le département des Hauts-de-Seine ; le maire de Sèvres et le président du CG92 sont d'ailleurs membres du conseil d'administration de la Cité.

Outre des actions communes en direction des sévriens et des franciliens, comme l'organisation d'une Biennale de la céramique à Sèvres, un programme audiovisuel sur les arts du feu (en cours), l'accueil d'artistes en résidence, des visites des



ateliers et des expositions variées, la Cité entend tenir son rôle en direction des publics au sein de l'ambitieux projet de la *Vallée de la culture*, porté par le département. A ce titre, après avoir bénéficié de la mise en lumière de la façade principale de la Cité en 2011, elle dispose du soutien en investissement du CG92, pour accompagner, en 2012, la réalisation de réserves accessibles des collections nationales et l'aménagement d'infrastructures pour l'accessibilité du site.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Accroître et diversifier la fréquentation de la Cité en revalorisant l'établissement Sèvres – Cité de la céramique, à travers une nouvelle programmation culturelle et une revalorisation de ses espaces.

- Poursuivre la mise en réseau de la Cité, initiée dès 2006 avec le Musée Albert Kahn et demain avec le Musée de Sceaux, avec l'ensemble des acteurs culturels et touristique du département.

- Requalifier les abords et les modalités d'accès de la Cité en particulier depuis Boulogne et Paris, comme par voies fluviales.

PROGRAMME

- Création d'une signalétique d'information et d'orientation sur l'ensemble du site, en cours d'installation, avec la refonte de la signalisation urbaine aux abords de la Cité : recensement de l'existant réalisé, proposition d'harmonisation et de complément formulée, en attente de calendrier. La Cité travaille déjà étroitement avec la Ratp en ce sens et pour les aspects qui la concernent.

- Soutien financier du CG92 pour les réserves des collections nationales transférées du rez-de-jardin du Musée à un bâtiment dit Roux-Spitz sur le site et pour la mise en conformité aux critères d'accessibilité du site.

- Elaboration d'une convention cadre entre le CG92 et la Cité pour la politique culturelle. Elle permettra notamment une harmonisation des plages d'ouverture du Musée national avec les musées du département, d'amplifier une politique de dépôts d'œuvres, ainsi que d'engager des échanges scientifiques et culturels, et peut-être la création d'un *Pass Musée des Hauts-de-Seine*.

- Projet du CG92 pour le bâtiment inoccupé par la Cité, au 6 grande rue, d'un programme de valorisation des métiers d'art.

75

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

La présence active du maire et du président du CG92 aux séances annuelles du conseil d'administration permet d'avancer sur l'ensemble du programme : les deux conventions précitées ont été signées ; les travaux sont engagés à la Cité tant pour l'aménagement des réserves (transfert des œuvres au premier semestre 2013) que pour les travaux d'accessibilité lancés au dernier trimestre 2012.

Le financement est assuré par l'Etat avec le concours du département. Des fonds privés ont été parallèlement trouvés pour notamment certaines campagnes de restauration d'œuvres avant transfert, et pour la numérisation des collections graphiques.



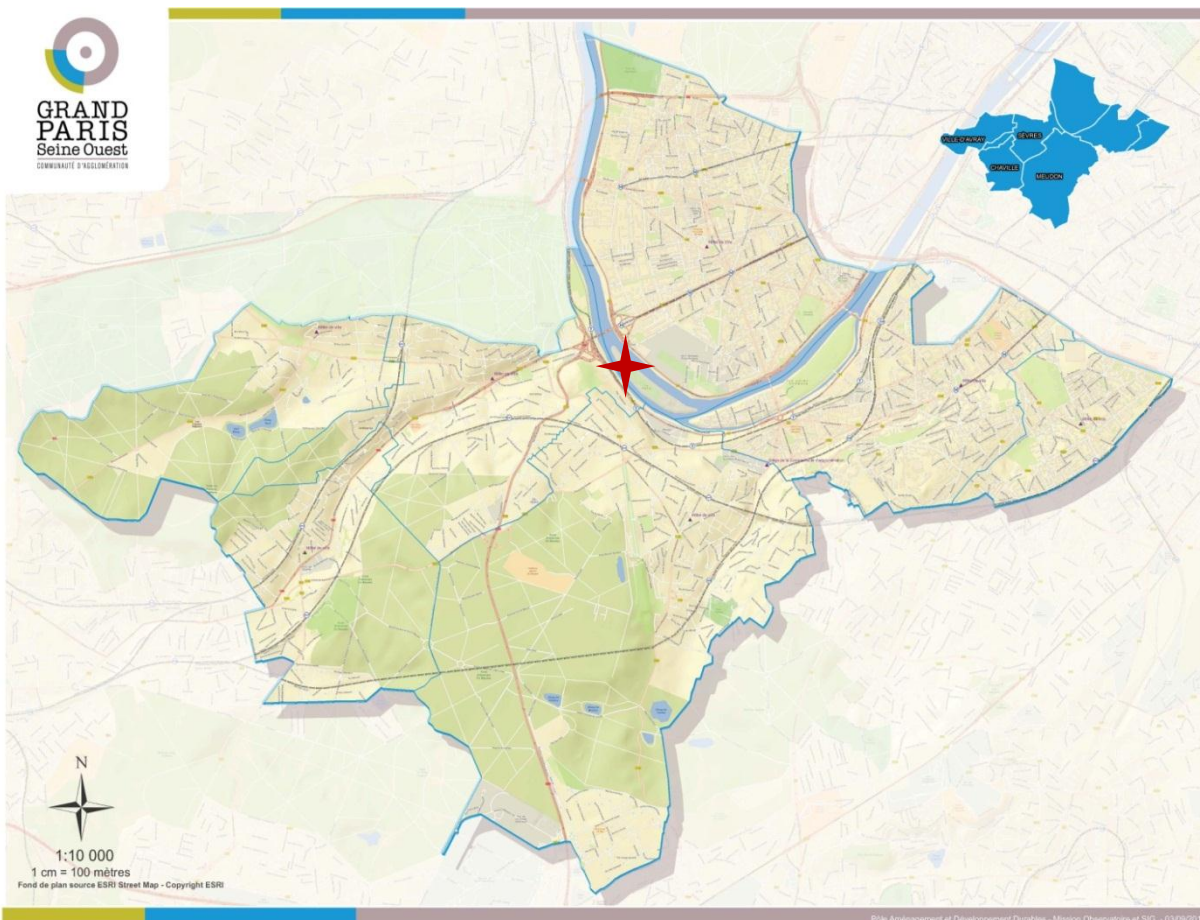
12 EQUIPEMENT MUSICAL DE LA POINTE AVAL

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°12

Equipelement musical de la pointe aval.

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Conseil Général des Hauts de Seine
	Commune : Boulogne - Billancourt	Responsable rédacteur de la fiche	N. D'Estienne d'Orve Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Le projet d'ensemble musical des Hauts-de-Seine fait partie des équipements culturels qui émergeront sur l'île Seguin sous la houlette des ateliers Jean Nouvel. Dernière île à bâtir de Paris, l'île Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris.

Territoire exemplaire, emprunt d'une histoire forte, l'île Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs.

La pointe aval de cette « Ile de la culture, de l'extraordinaire et de l'innovation » accueillera donc un ensemble musical à grand rayonnement dédié à la diffusion musicale et aux spectacles vivants qui participera à la richesse de ses équipements culturels d'excellence et à la visibilité du site puisque cet équipement n'aura pas un rayonnement uniquement régional mais aussi national voire international.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Renforcer l'attractivité et le maillage culturel

L'équipement musical du Département renforcera l'attractivité et le maillage culturels de l'Ouest Parisien, actuellement dépourvu d'équipement phare dans un secteur pourtant très dense.

- Amener de la vie sur l'île tout au long de l'année

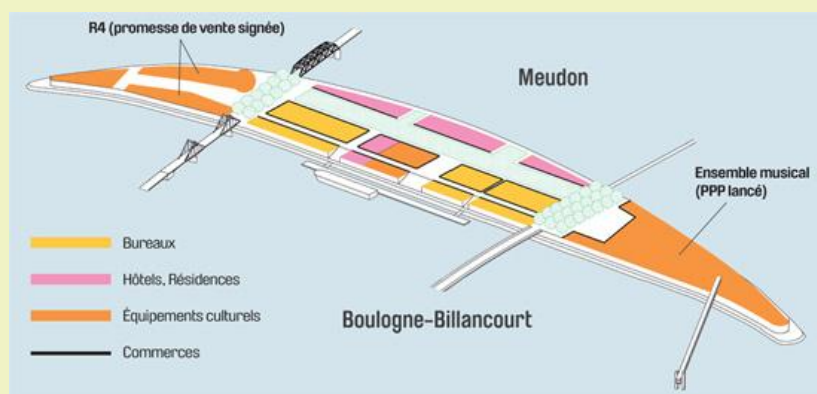
La programmation alliant musique populaire, dans la grande salle, musiques savante, dans la petite salle, pratique musicale, accueil de séminaires, studios et commerces attirera un public varié tout au long de l'année et sera ainsi un vecteur de vie et d'animation pour l'île et son environnement proche.

PROGRAMME

Au total, la superficie de l'ensemble musical se situera entre 33 000 et 38 000 m² SHON et comprendra :

- Une salle de 900 places destinée à la musique non amplifiée
- Une salle de 3 000 à 5 000 places destinée aux spectacles de musiques actuelles et de variété.
- Des studios de répétition
- Des commerces
- Des lieux de détente à consonance culturelle
- L'accueil de la maîtrise des Hauts-de-Seine (chœur d'enfants de l'Opéra National de Paris) et d'orchestres en formation

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Le dialogue compétitif pour les trois groupements retenus a commencé et se déroulera jusqu'en mai 2013. Les travaux débuteront en 2014 pour une première représentation en 2016.



PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dialogue compétitif	■	■						
Etudes		■	■					
Réalisation			■	■	■	■	■	
Ouverture					■			

PROCEDURES

ZAC

Signature Contrat de partenariat

Commission de concertation « Seguin-Rive De Seine »

Permis de construire

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
CG 92	180 M €

Plan de financement

FINANCEMENT	
Partenariat Public Privé	

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Vente du terrain par la SAEM Val de Seine au CG 92

Procédure de partenariat public-privé en vue de désigner un groupement architecte – constructeur – exploitant début 2013.

PILOTAGE DU PROJET

Maitrise d'ouvrage : Conseil Général des Hauts-de-Seine

ANNEXES

Les groupements retenus sont :

- Vinci concessions, associé avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Lloyd's banking group,
- GCC, notamment associé avec Spie Batignolles et Cofely Ile de France,
- Bouygues Bâtiment Ile de France, associé à Sodexo prestige.

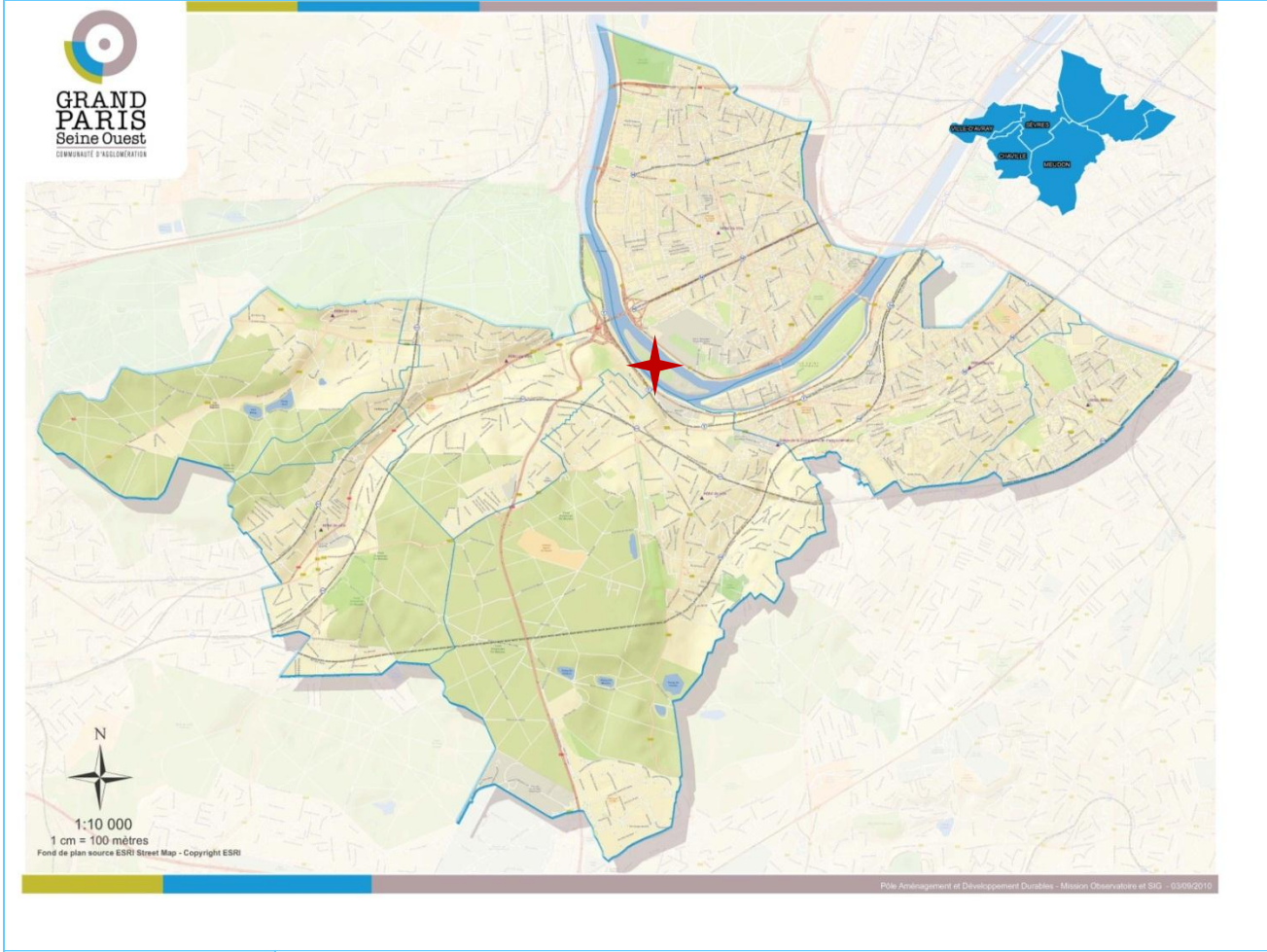


13 LE GLOBE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°13 *Le Globe*

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	LE GLOBE
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Le Globe est une véritable Cité du cirque pensée et voulue par Madona Bouglione, fille d'un frère fondateur du fameux cirque Bouglione. Ce pôle élargi de production, de diffusion et de formation autour des cirques contemporains participera de la diversité d'équipements qui se situeront sur l'Ile Seguin. Il vient en complément du pôle culturel innovant de la pointe amont et fait donc partie, en ce sens, du projet de ville créative qui caractérise le territoire.

Appelé Cirque de la Création Numérique, il se définit par des espaces dédiés à la création alliant à la fois cirque et nouvelles technologies et permettant l'accueil de compagnies en résidence. Il répond donc à la volonté de GPSO d'encourager la création et de favoriser les synergies entre filière en se liant à la filière du numérique.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Développement culturel du territoire de GPSO

- **Objectif de fréquentation** : 900 000 visiteurs en cumulé pour les programmes de la pointe amont (R4 et Le Globe)

PROGRAMME

La surface de plancher de l'équipement se décompose en deux volets :

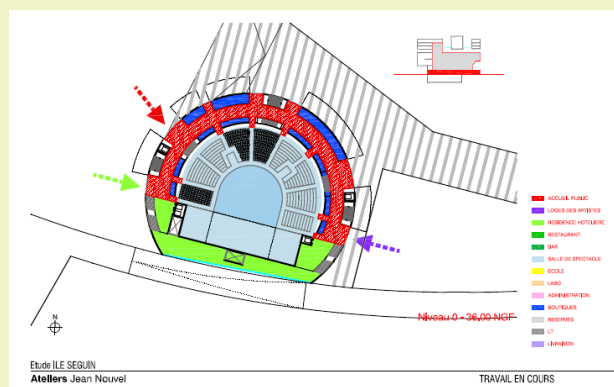
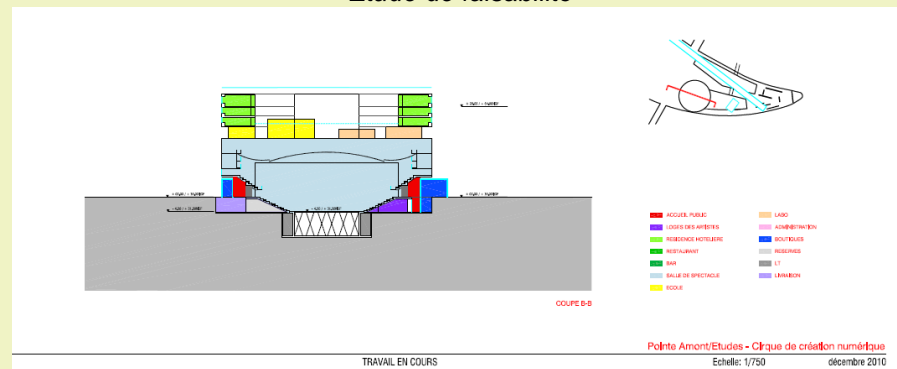
- 10 117 m², à destination d'équipements culturels et commerces associés,
- 5 000 m², à destination de logements (résidence hôtelière).

Les éléments fonctionnels principaux créent un cluster d'activités multiples, dédiées au cirque dans toutes ses dimensions : création, production et diffusion de spectacles, hébergement du public et des artistes, enseignement, commerces thématiques, etc. avec les équipements suivants :

- Une salle de 2 000 à 2 400 places
- Une salle de 600 à 700 places
- Une école de cirque
- Un hôtel
- Un restaurant
- Des boutiques

PLAN / ESQUISSE / VISUEL

Etude de faisabilité



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Protocole d'accord signé le 20 octobre 2010 par la SAEM et Madona Bouglione
Opération « Cirque en chantier » lancée en mai 2011
Début des travaux 2015
Inauguration en 2017
Promesse de vente automne 2012

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes	■	■	■					
Montage		■	■	■				
Réalisation			■	■	■	■	■	
Inauguration						■		

PROCEDURES

Permis de construire
Concertation

81

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
...	... €

Plan de financement

FINANCEMENT	
Financier privé – Le Globe	... €

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Coordination du projet : SAEM Val de Seine et Jean Nouvel
Réalisation architecturale du cirque : Philippe Starck

PILOTAGE DU PROJET

Le Globe (Madona Bouglione)



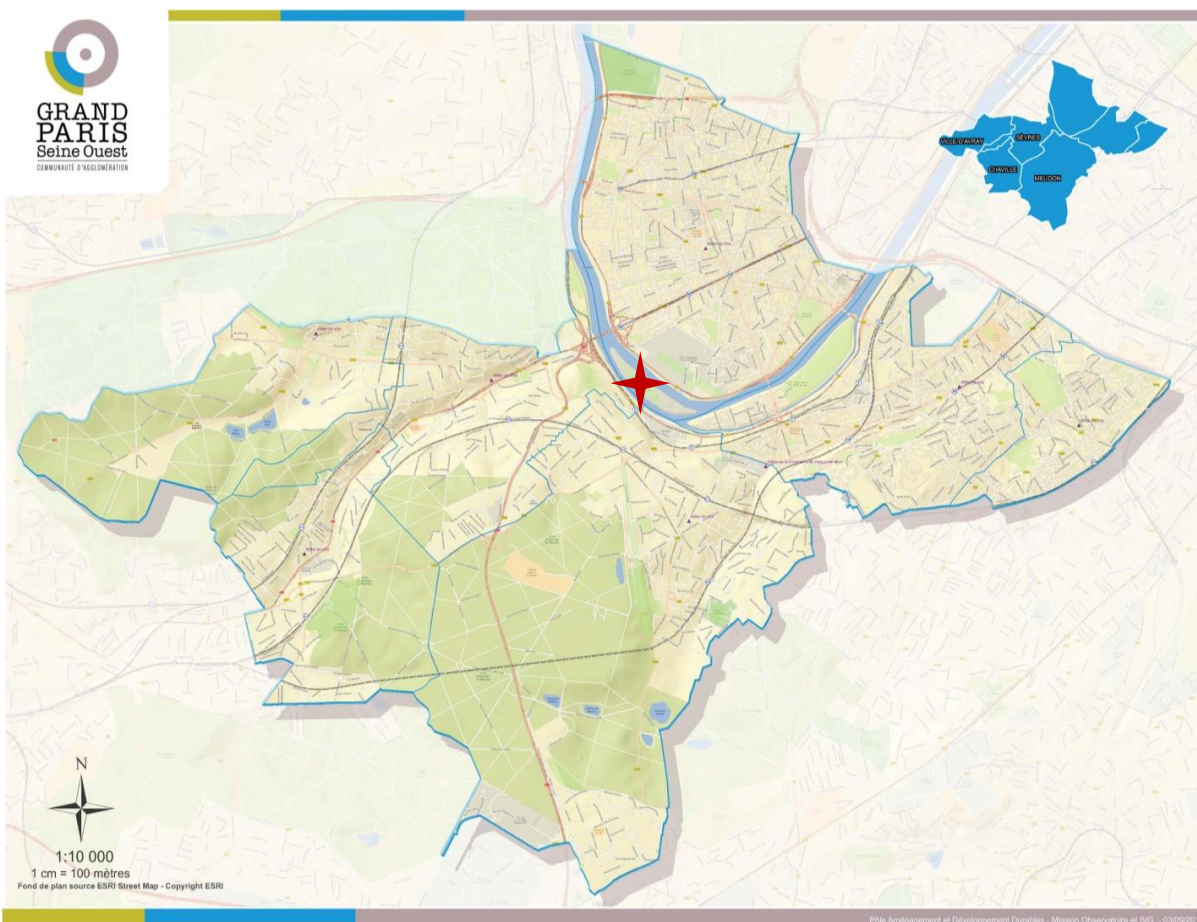
14 PREFIGURATION DU PROGRAMME CULTUREL

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°14

Préfiguration du programme culturel

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SAEM Val de Seine aménagement
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. D'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

La préfiguration du programme culturel de l'île Seguin procède de la volonté de la Ville de Boulogne – Billancourt de permettre l'appropriation de l'île, entité physique, et des ambitions du projet urbain par le public bouloonnais, mais également du territoire de GPSO et de la métropole parisienne.

Longtemps interdite au public, l'île Seguin est redevenue depuis 2 ans un lieu ouvert au public. La volonté affichée par la Ville de Boulogne-Billancourt, la SAEM et ses partenaires est de faire dès aujourd'hui de l'île Seguin un lieu de destination majeur animé par un ensemble de structures dont l'offre culturelle préfigure l'île Seguin de demain. Cette démarche amorce l'émergence du maillon fort de la Vallée de la culture portée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, et contribue au développement culturel de GPSO.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

PROGRAMME

L'objectif majeur de ce projet est d'assurer un développement culturel autour de l'identité du territoire, fortement ancrée sur l'économie innovante, la création artistique contemporaine et le développement durable.

- **Le jardin de l'île Seguin** : Conçu par Michel Desvigne, ce jardin est pensé comme un jardin observatoire des futurs chantiers de l'île Seguin, et met en scène des jardins creux suggérant les anciennes fosses de presse, de vastes pelouses, des jardins de vivaces à vocation pédagogique. Ce jardin d'une surface de 2 ha accessibles aux piétons et cyclistes accueillera 70 000 visiteurs en 2 ans. Afin de répondre aux attentes du public, l'île est désormais praticable à vélo et l'historique pont Seibert a été rouvert, permettant le passage depuis Meudon et restituant l'île au cœur de GPSO.
- **Restaurant Les Grandes Tables de l'île Seguin** : sa carte, concoctée par le chef étoilé Arnaud Daguin privilégie le végétal et les relations directes avec le producteur. L'ensemble porte les valeurs de l'île Seguin : culture, innovation et extraordinaire dans le respect des principes de développement durable. Son architecture conçue par 1024 Architecture consiste en une salle de restauration de cent couverts suspendue dans une structure métallique évoquant les chantiers.
- **Cirque en Chantier** : L'association Cirque en Chantier portée par Madona Bouglione, a engagé une préfiguration du cirque par anticipation du projet du *Globe*, cirque de création numérique. La programmation est tournée essentiellement vers la création contemporaine et l'ouverture aux troupes internationales : Pentimento, Circolumbia, Plume, Cirque du soleil. Il s'agit d'un chapiteau de 1 400 places présent 3 à 6 mois par an ; en partenariat avec le Cirque du soleil (2 000 places) en 2011 et 2013.
- **Le pavillon sur l'île Seguin** sera à la fois un lieu d'information et la préfiguration d'un futur lieu de mémoire qui doit s'inscrire dans le projet urbain. Ce pavillon concrétise une volonté commune de la Ville de Boulogne-Billancourt, de la SAEM, des associations ATRIS et AMETIS, de la SHGR et de l'entreprise Renault de valoriser l'histoire du site, de l'entreprise et des hommes et des femmes qui l'ont façonné. Un accueil, un espace d'information et d'exposition permettront au public d'être guidé, de comprendre et découvrir le site et son histoire, les projets et les activités en cours. Le pavillon contribuera à l'animation de l'île par son exposition permanente ainsi que sa programmation événementielle sur trois ans. Six grands rendez-vous annuels seront proposés, évoquant tant l'histoire de Renault (avec notamment l'exposition de véhicules comme la R4 ou la R8 Gordini) que des thématiques plus générales liées à l'île Seguin (cinéma, art contemporain, création numérique, etc.)
- **Allez-Y** : Prise de possession symbolique du territoire du R4, les événements en plein air initiés sous la bannière d'« ALLEZ-Y ! » auront pour but de fédérer artistes, galeristes, collectionneurs, architectes-urbanistes, institutions et grand public autour du projet. ALLEZ-Y ! s'ouvre en trois actes : une journée festive et artistique le 7 juillet 2012, un colloque philosophique à la rentrée et une collaboration avec la FIAC du 15 au 20 octobre 2012. « ALLEZ-Y ! » culminera à l'été 2013 par une grande exposition d'art contemporain en plein air.
- **Piste ZE** : possibilité offerte au public de découvrir les véhicules du futur



développés par Renault

La SAEM mène enfin une étude visant à faire émerger d'autres synergies possibles entre les structures installées sur l'île et les événements qui pourraient s'y dérouler. L'objectif étant d'imposer progressivement l'île Seguin comme la nouvelle destination culturelle du Grand Paris.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Ouverture du jardin : juin 2010
Lancement Cirque en chantier : mai 2011
Ouverture du restaurant : septembre 2011
Allez- Y : 7 juillet 2012



PHASAGE

Phases	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ouverture jardin	■	■	■					
Cirque en chantier et Allez-Y		■	■	■	■	■		
Restaurant et Pavillon de l'île Seguin			■	■	■	■	■	■
Démarrage chantiers						■	■	■

PROCEDURES

Conventions d'occupation précaires

Permis de construire et/ou déclaration préalables

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Jardin	€
Cirque en chantier	... €
Restaurant	€
Allez-Y	... €
Pavillon de l'île Seguin	... €

Plan de financement

FINANCEMENT	
Financier SAEM Val de Seine	... €
Financier privé - Cirque en chantier	... €
Financier SAEM Val de Seine	... €
Financier privé – SCI R4	... €
Financier SAEM Val de Seine	... €



MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Plusieurs actions ou aménagements, portés par la Ville de Boulogne – Billancourt, la SAEM Val de Seine aménagement et les partenaires privés titulaires de droits et/ou de protocole fonciers sur dans l'emprise de l'île.

PILOTAGE DU PROJET

SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT

VILLE DE BOULOGNE - BILLANCOURT



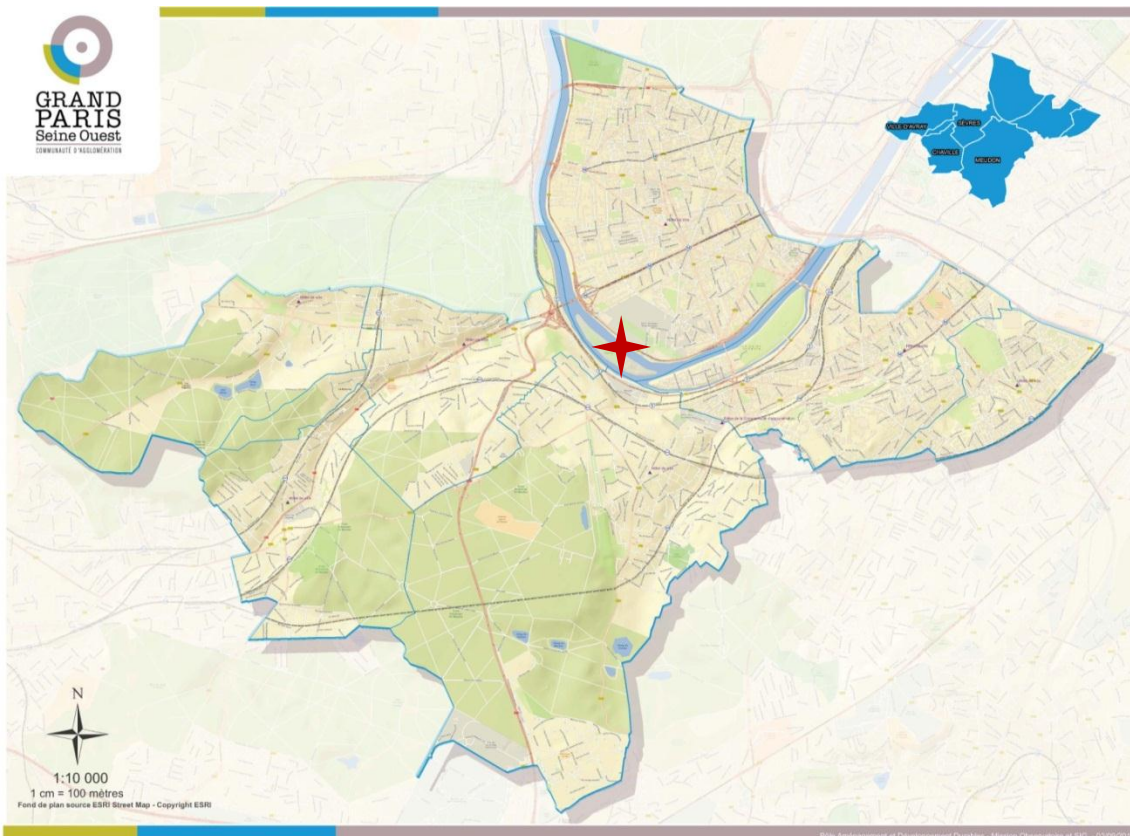
15 COMPLEXE D'ART CONTEMPORAIN R4

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°15

Complexe d'art contemporain R4

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SCI R4
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Le projet R4 s'intègre dans l'ensemble d'équipements culturels qui émergera sur l'île Seguin sous la houlette des ateliers Jean Nouvel.

Dernière île à bâtir de Paris, l'île Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris. Territoire exemplaire, l'île Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs.

Dans ce cadre, et conformément au CDT, le complexe d'art contemporain R4 participera à cette île de toutes les cultures inscrite dans une dynamique de complémentarité et de créativité en se positionnant comme un lieu ouvert qui doit permettre aux différents acteurs du monde de l'art contemporain d'échanger et de tisser un réseau.

« R4 », bâtiment-outil polyvalent dédié à l'art contemporain, est développé par la SCI R4, porté par la société Natural Le Coultre, société à l'origine spécialisée dans le transport des œuvres d'art. Le projet, dont le nom est un clin d'œil à la marque Renault, vise une haute qualité culturelle, pour créer un lieu ouvert à un large public, inédit, un bâtiment polyvalent où seront mis à disposition des futurs utilisateurs les équipements et les services nécessaires à leur activité.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Un lieu de vie propice à l'émulation artistique

C'est un équipement qui ne se définira pas par son architecture mais comme un lieu de vie offrant ainsi un cadre propice à l'émulation artistique.

- Un lieu catalyseur de réseau

Il doit, via les divers équipements et services qu'il propose, favoriser un maillage d'acteurs et créer une nouvelle communauté vivante de l'art en promouvant la coopération et les interactions.

- Objectifs de fréquentation

900 000 visiteurs en cumulé pour les programmes de la pointe amont (R4 et Le Globe)

PROGRAMME

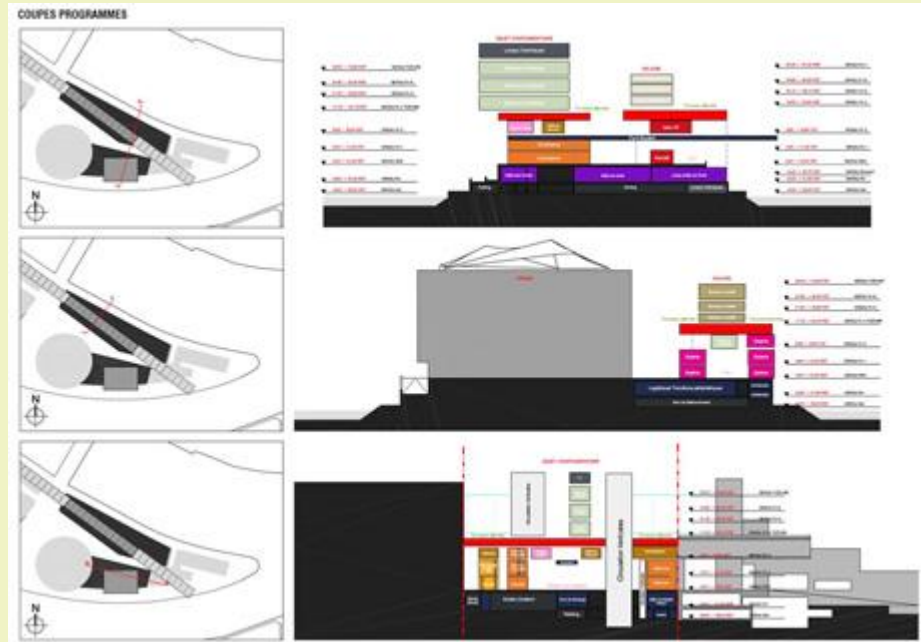
La surface totale de l'équipement sera comprise entre 20 et 23 000 m² SHON d'équipements culturels et commerces.

La démarche environnementale qui le caractérise est symbolisée par la réalisation de pontons et de ponts roulants permettant l'acheminement des œuvres par voie fluviale.

Les éléments principaux du programme sont :

- Une halle d'exposition polyvalente et flexible
- Un espace de conférences totalement amovible
- Des galeries d'art
- Un plateau de création et des ateliers d'artistes
- Des espaces extérieurs de convivialité
- Des réserves
- Des salles de vente aux enchères
- Des espaces logistiques

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PERSPECTIVES



PERSPECTIVES



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

La promesse de vente entre la SCI R4 porteuse du projet et la SAEM Val de Seine Aménagement a été signée le 16 novembre 2011.

En mai 2012, les ateliers Jean Nouvel ont présenté un avant-projet sommaire à la mairie de Boulogne-Billancourt et à la SAEM Val de Seine Aménagement.

Parallèlement à la construction, des événements de préfiguration sont programmés dès le 7 juillet 2012. Ils ponctueront la mise au point et la construction du R4.

PROCEDURES

ZAC

Concertation commission Seguin – Rives de Seine

Permis de construire

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
...	€

Plan de financement

FINANCEMENT	
Financement uniquement privé	€

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Amenageur : SAEM Val de Seine aménagement

Maitrise d'ouvrage : SCI R4, présidée par Nelly Wenger et par Yves Bouvier

PILOTAGE DU PROJET

Architecture confiée à Ateliers Jean Nouvel qui est également le coordinateur pour tout le projet Ile Seguin



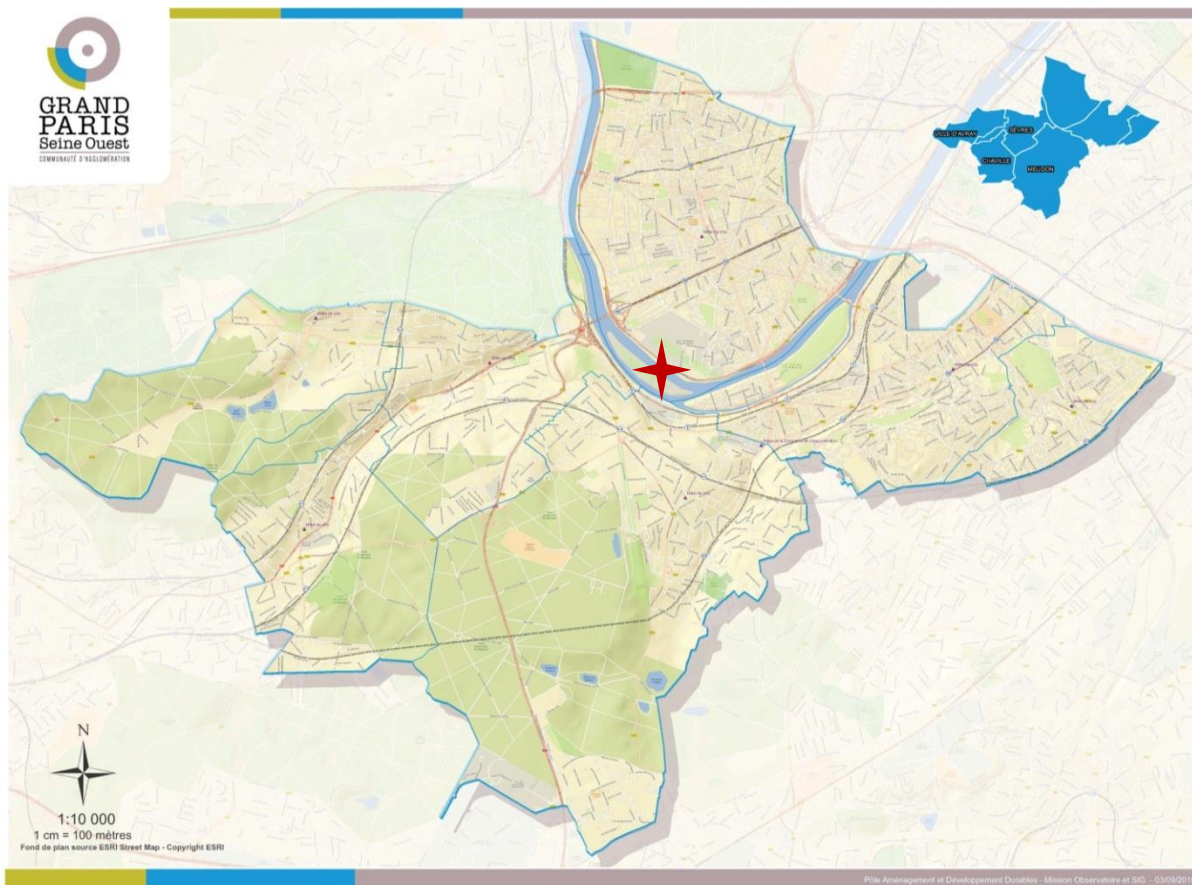
16 EQUIPEMENT DEDIE AUX ARTS NUMERIQUES

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°16

Équipement dédié aux arts numériques

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	A définir
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Situé sur l'île Seguin, l'équipement dédié aux arts numériques vient en renfort du Cube d'Issy-les-Moulineaux. Il aura pour rôle de former le public aux pratiques culturelles et artistiques du numériques en offrant une programmation riche et variée à l'image des arts du multimédia. Il soutiendra ainsi des productions artistiques de haut niveau et favorisera les échanges entre les différents acteurs. De même il contribuera à des projets en lien avec les équipements culturels existants et à venir sur le territoire.

Élément de la ville créative mais également de la ville numérique, l'équipement dédié aux arts numériques sera vecteur d'interactions au sein du territoire de GPSO.

C'est un élément emblématique de la créativité et de l'esprit d'entreprendre du territoire.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

- Accueillir un public large et diversifié

Spectateurs, élèves, entreprises, artistes..., dans l'optique de favoriser l'interdisciplinarité, la création artistique et les interactions entre artistes et entreprises.

- Contribuer au développement et à la diffusion du numérique

Tête chercheuse dans le domaine de la création numérique, il pourra contribuer à ce développement tant par les pratiques quotidiennes que par l'organisation d'évènements destinés au public. Ce développement de la promotion et de la diffusion numérique sera multi support et concernera des représentations, performances, spectacles concerts, etc., en associant les espaces publics numériques et les médiathèques dans le cadre d'une promotion de l'offre culturelle de proximité avec un objectif de la rendre plus visible et plus attractive.

PROGRAMME

Au stade de développement actuel, de niveau concept, le programme comporte une surface plancher de 2 500 m², organisée en 3 pôles : pôle médiation, pôle exposition/spectacles, pôle diffusion.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Montage en cours d'étude

PHASAGE

Le phasage n'est pas déterminé à ce jour

PROCEDURES

ZAC Seguin – Rives de Seine

Permis de construire

Concertation commission Seguin – Rives de Seine



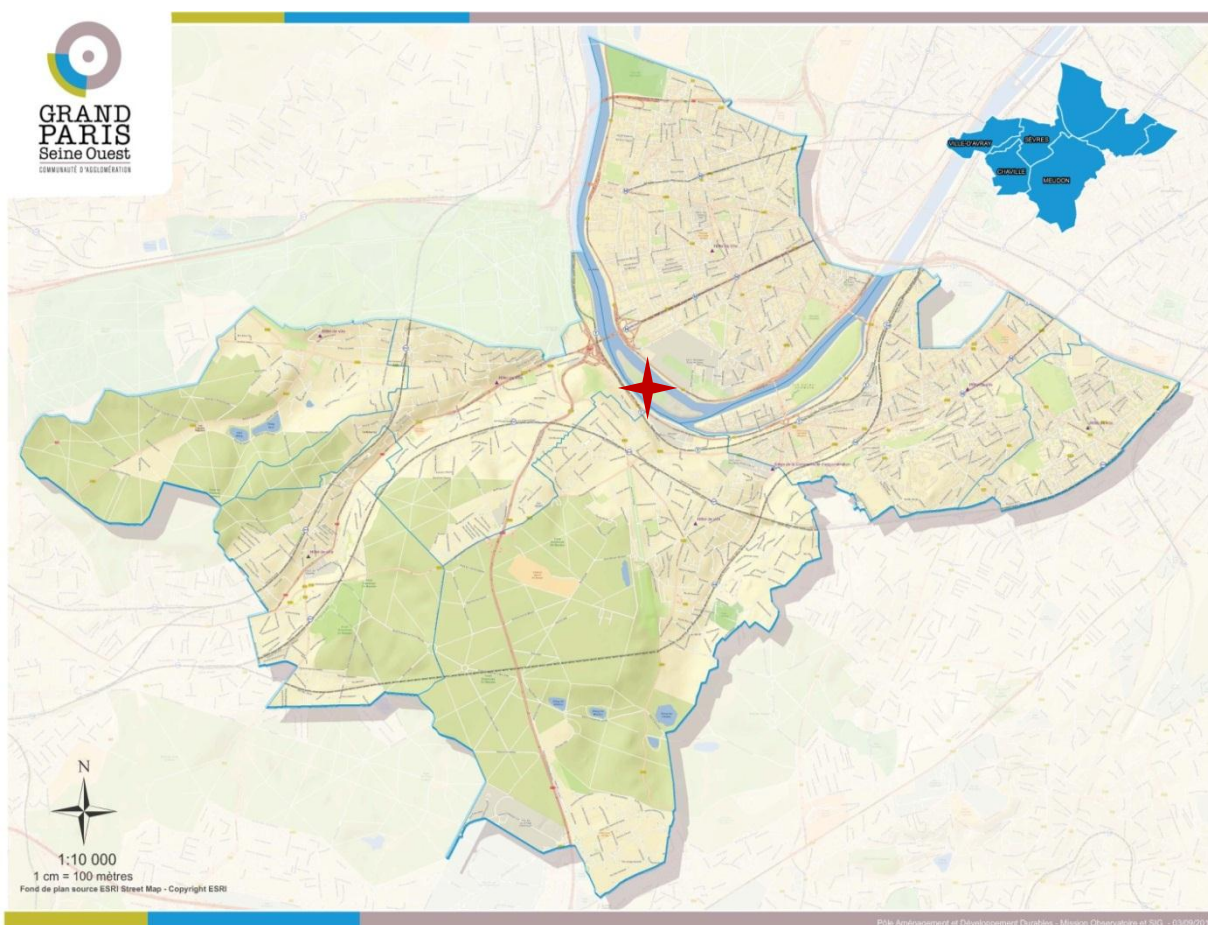
17 COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE PATHE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°17

Complexe cinématographique Pathé

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Groupe Gaumont Pathé
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Le complexe cinématographique Pathé fait partie des équipements culturels qui émergeront sur l'Ile Seguin sous la houlette des ateliers Jean Nouvel. Dernière île à bâtir de Paris, l'Ile Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris. Territoire exemplaire, empreint d'une histoire artistique forte, l'Ile Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs à laquelle ce complexe novateur participera. Ce pôle cinématographique sera un élément fort de l'attractivité de l'île et un levier pour y introduire une vie diurne.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Retransmettre des spectacles et de grands événements culturels et sportifs** par le biais des nouvelles technologies numériques et grâce aux nombreux partenariats qui mettent en réseau et en synergie l'île Seguin avec des lieux événementiels majeurs en France et dans le monde.

- **Des activités et une conception innovantes** sont envisagées pour renforcer les liens entre l'équipement et la vie locale : accueil d'activités événementielles, partenariats avec les équipements d'enseignement, développement d'une programmation ou d'événements en lien avec le site et son histoire, partenariat avec des associations,...

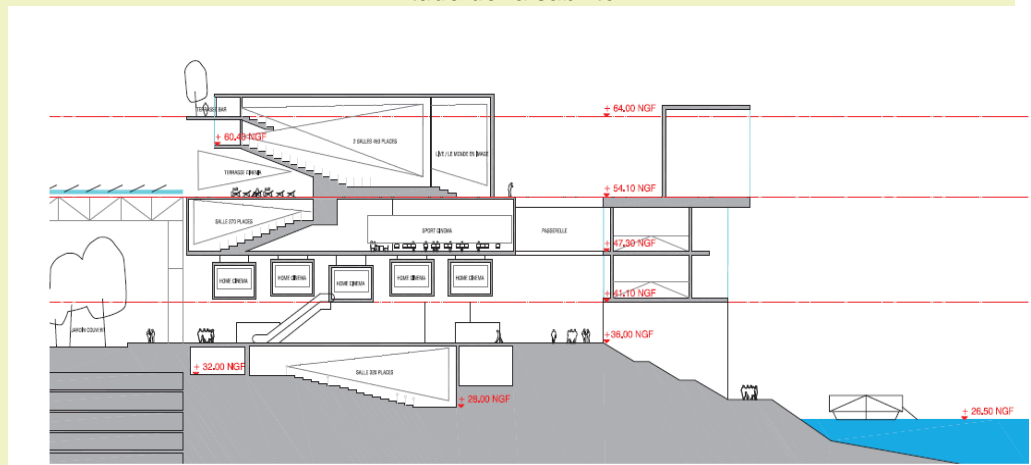
PROGRAMME

La surface plancher prévisionnelle de l'équipement est de 10 000 m², organisée de manière à permettre une large continuité des espaces du rez-de-chaussée avec l'espace public.

Le groupe Pathé Gaumont prévoit l'implantation d'un complexe de 16 à 18 salles soit 3 200 fauteuils, sous réserve de l'obtention des autorisations (CDAC).

PLAN / ESQUISSE / VISUEL

Etude de faisabilité



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Protocole signé le 30 août 2010.
Etude de faisabilité

PROCEDURES

Demande d'autorisation d'implantation auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine

ZAC Seguin – rives de Seine

Permis de construire

Concertation commission Seguin – Rives de Seine



MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Acquisition du foncier auprès de la SAEM VAL DE seine aménagement

Maitrise d'ouvrage groupe Gaumont Pathé

PILOTAGE DU PROJET

Groupe Gaumont Pathé



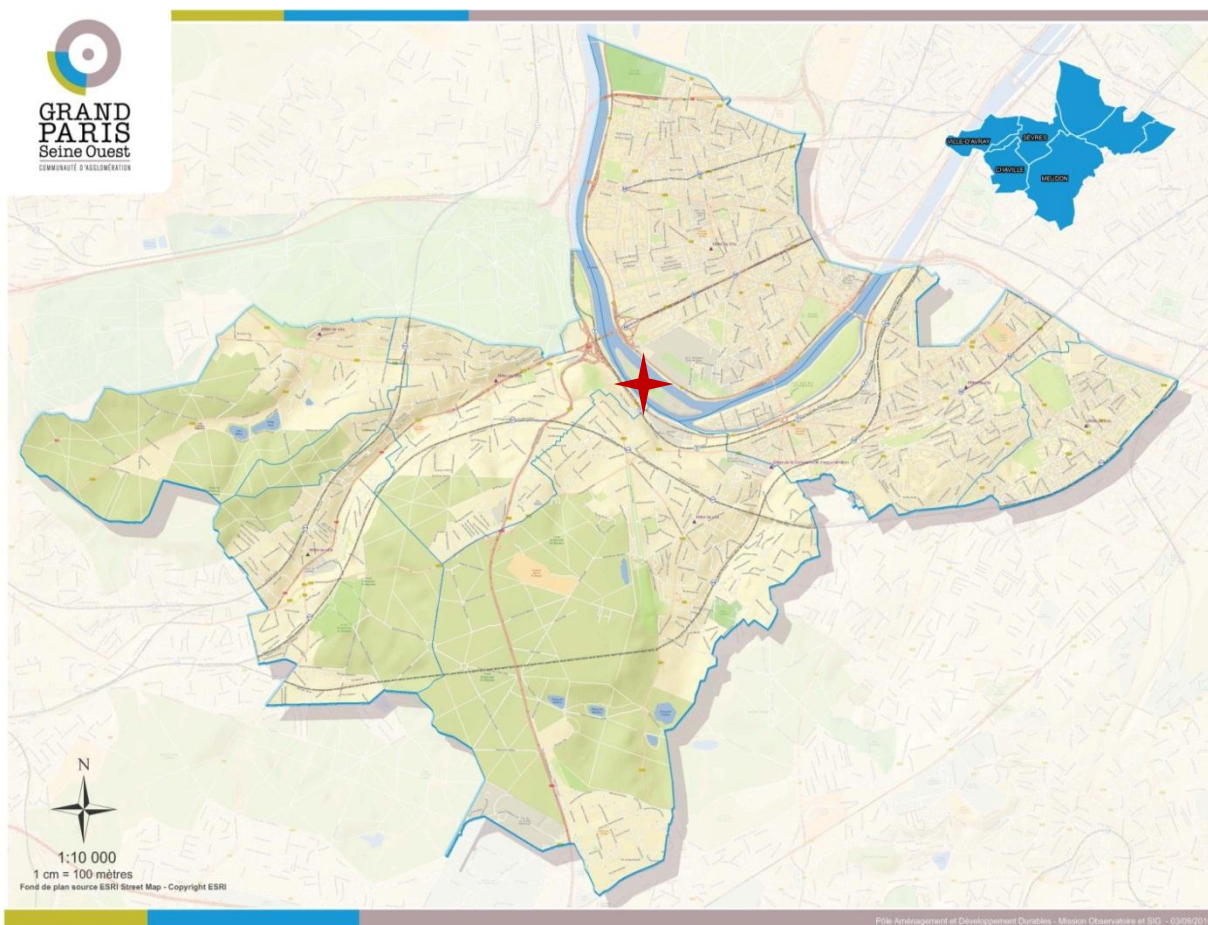
18 LE LIEU DE MEMOIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°17

Le lieu de mémoire

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	A définir
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

La réflexion portée sur la place de la mémoire dans les nouveaux aménagements du territoire participe à la dimension culturelle du programme développé sur l'île Seguin. Au sein de la Vallée de la culture, le passé industriel de l'île marque en effet fortement l'héritage culturel du territoire de Boulogne-Billancourt et de Grand Paris Seine Ouest, et fait partie intégrante de l'histoire industrielle française au travers d'événements marquants.

Le projet de lieu de mémoire sur l'île Seguin contribue à l'objectif de développement culturel en lien avec l'histoire industrielle et sociale du territoire de GPSO, fortement marqué par la présence de grandes emprises industrielles développées puis abandonnées sur les rives de la Seine aux portes de Paris.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les objectifs validés par les partenaires et acteurs du projet mémoriel visent :

- La restitution d'une mémoire non figée, vivante et dynamique à travers le développement d'un concept adapté ;
- La transmission de la mémoire du site auprès d'un large public ;
- Pour le « lieu de mémoire », la création d'un concept permettant à la fois la présentation de documents de mémoires au grand public et leur consultation par des chercheurs ;
- Pour le « lieu de mémoire », la programmation et l'évaluation des surfaces, du public visé, du mode d'exploitation, ... ;

Dans un premier temps, dans le cadre de la préfiguration culturelle de l'île, la ville de Boulogne – Billancourt et la SAEM Val de Seine ont décidé, en étroite coordination avec les associations dédiées à la mémoire de l'entreprise et de ses hommes, de mettre en place un lieu présentant de premiers éléments destiné au public fréquentant le jardin de l'île Seguin.

Ce pavillon dit « éphémère » fait le lien entre l'île Seguin d'hier et celle de demain. C'est donc un lieu d'exposition accessible à tous, sur l'histoire, le présent et l'avenir de l'île et de l'ancien Trapèze transformé dans le cadre de l'opération Ile Seguin-Rives de Seine portée par la Ville de Boulogne-Billancourt et la SAEM Val de Seine Aménagement. Il montre et raconte l'évolution d'un territoire qui se transforme au fil du temps par le biais d'une grande fresque chronologique dessinée par l'agence Intégral Ruedi Baur. Il présente les diverses occupations de l'île avant Renault ; les hommes et les femmes de l'île avec des images d'archives, des films, des témoignages, des interviews... ; l'épopée Renault-Billancourt qui a tant marqué l'histoire de la ville mais aussi l'histoire au sens large ; l'opération Ile Seguin-Rives de Seine qui invente au XXIème siècle un nouveau quartier vivant...

Un comité scientifique doit être formé afin d'élaborer le projet scientifique et culturel du lieu (PSC) à partir des collections prévues.

Par ailleurs, un lien fort devra être établi avec les musées, les centres de ressources et les archives du territoire

PROGRAMME

L'identité forte du site est liée au passé industrielle et imprègne la mémoire commune, aussi cette dimension mémorielle est-elle portée par le projet Seguin – rives de Seine au moyen de plusieurs axes de travail de nature matérielle ou immatérielle : Conservation d'éléments architecturaux témoins, évocation de la mémoire dans les nouveaux aménagements, travail en collaboration avec la fondation de France sur un parcours mémoire et réalisation d'un lieu de mémoire sur l'île Seguin, pour une surface de 1 000m² environ, qui comprendra :

- Un espace d'accueil du grand public et des associations pour la fonction de rencontres
- Des espaces de diffusion, grands volumes modulables accueillant des installations pour la fonction de transmission
- Des espaces pour la logistique
- La possibilité d'implanter un équipement commercial (librairie/carterie/produits dérivés, cafétéria) pour l'équilibre financier du projet.



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Préfiguration dans le pavillon de l'île Seguin

PROCEDURES

Concertation : implication des associations dédiées à la mémoire et/ou membres de la commission de concertation Seguin/ Rives de Seine

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

La maîtrise d'ouvrage et le montage opérationnel restent à définir.

PILOTAGE DU PROJET

Phase définition du concept : SAEM Val de Seine

Phase réalisation : à définir



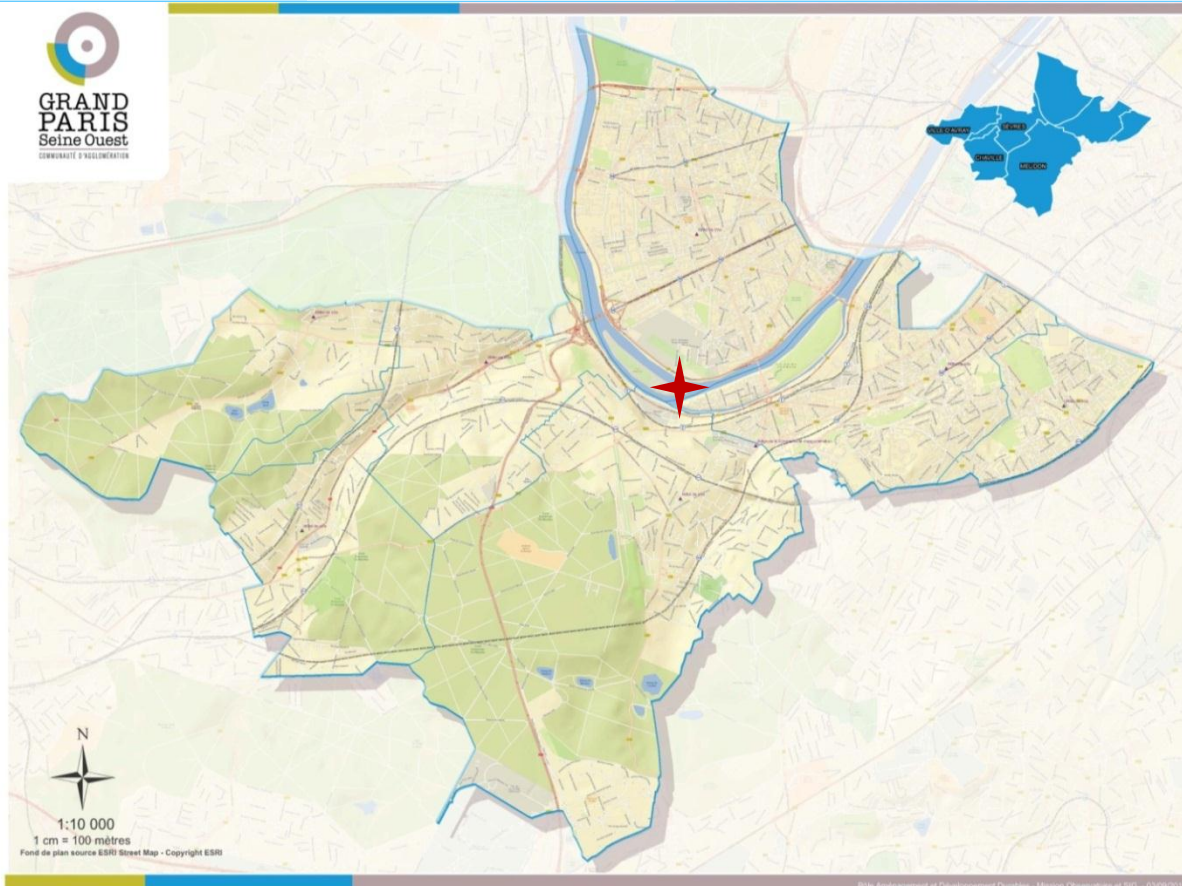
19 RESIDENCE POUR CHERCHEURS ET ARTISTES

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°19

Résidence pour chercheurs et artistes

Localisation	Secteur opérationnel : Ile Seguin	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	CDC
	Commune : Boulogne-Billancourt	Responsable / rédacteur de la fiche	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

En rive sud de l'île, une mixité d'hébergements est développée à destination des artistes, étudiants, créateurs, actifs et visiteurs occasionnels. Une offre hôtelière de grande qualité viendra compléter ce dispositif. Plusieurs partenaires ont souhaité poursuivre ou initier un projet dans le pôle à forte mixité d'usages de la partie centrale de l'île, dont la Caisse des Dépôts et Consignation.

La résidence pour artistes de la Caisse des Dépôts s'adressera majoritairement aux artistes et chercheurs, mais également aux étudiants, créant un pôle de vie permanente au cœur de l'île. Cette population bénéficiera également des équipements et commerces prévus sur l'île.

Une telle offre contribuera à diversifier l'offre de logement du territoire, et sera développée afin de répondre aux attentes des acteurs locaux tels qu'établissements d'enseignement, instituts de recherche, entreprises innovantes, particulièrement nombreuses au sein de GPSO.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Le programme de résidence contribue à la **diversité de l'offre de logements** sur le territoire de GPSO

PROGRAMME

L'assiette foncière de 3 600 m² est destinée à recevoir 12 500 m² HON au total :

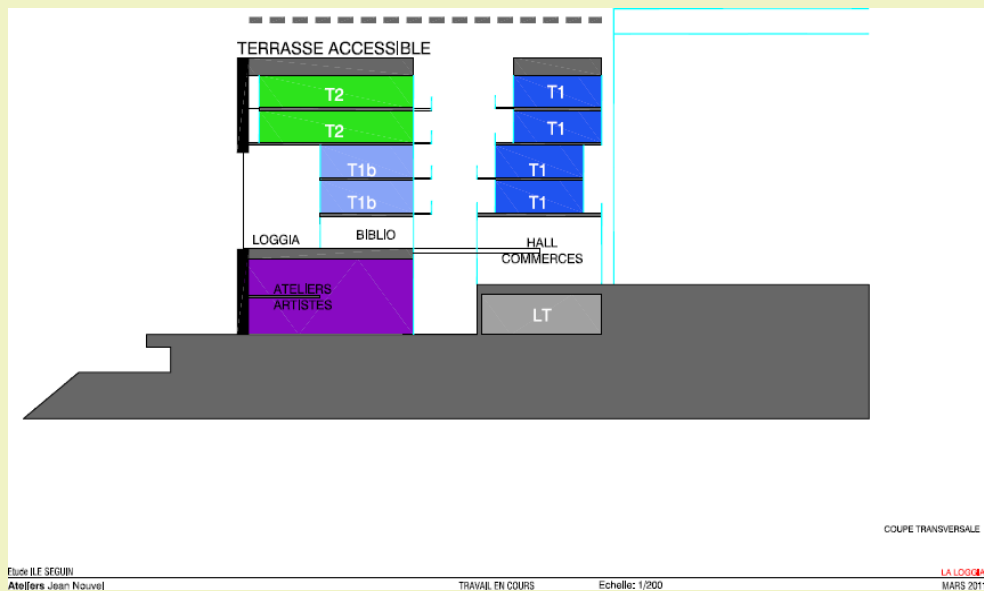
- 11 500 m² HON environ à destination d'habitation
- 1 000 m² HON d'activités.

Le programme intègre des commerces en rez-de-chaussée ouvrant sur le jardin, des espaces communs et des animations permettant la rencontre entre chercheurs et artistes.

Des lieux de vie (club, salles d'exposition, salle de projection, restaurant...) seront mis à disposition des résidents.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL

Etude de faisabilité



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Faisabilité

Promesse de vente signée.

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Acquisition du foncier auprès de la SAEM VAL DE seine aménagement

Maitrise d'ouvrage caisse des depots et consignation

PILOTAGE DU PROJET

CDC



20 PROMOTION DE LA RICHESSE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°20 *Promotion de la richesse culturelle et patrimoniale du territoire*

Localisation

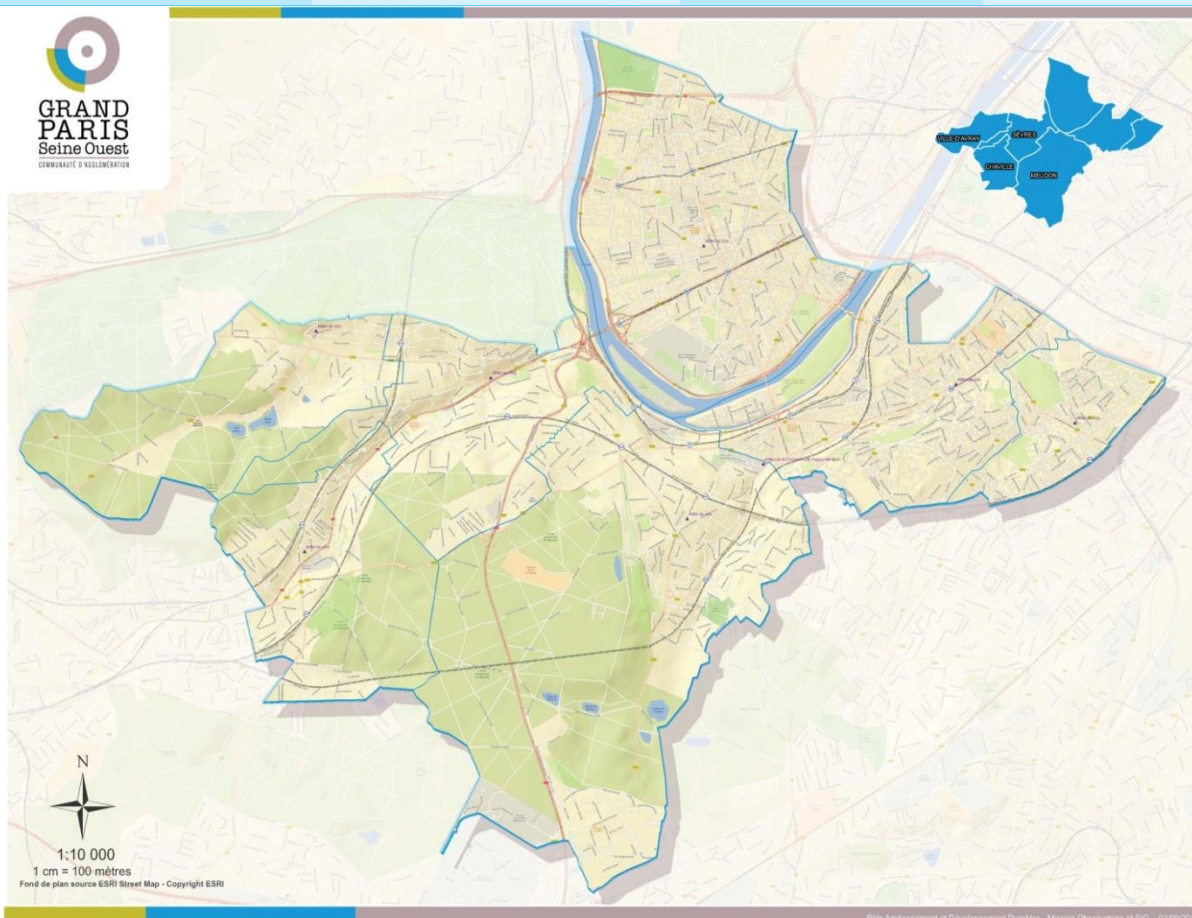
Grand Paris Seine Ouest

Maître d'ouvrage / Structure porteuse

Les 7 villes
du territoire

Responsable / rédacteur de la fiche

I. Dapremont
V. Lenain



Contribution au projet de territoire du CDT

Une politique culturelle globale sera vectrice d'une véritable visibilité de GPSO à l'échelle de l'Île-de-France.

En effet, le territoire de GPSO est riche de lieux dédiés à la culture. La mise en réseau et la lisibilité de ces différentes structures participe de l'objectif de ville créative puisqu'il promeut la richesse culturelle du territoire et encourage la création en favorisant l'économie de la culture et des loisirs.

En outre, lieu privilégié de l'histoire industrielle française et aujourd'hui pôle majeur de la recherche scientifique et technologique en France, le territoire de GPSO a une identité patrimoniale particulièrement liée à la recherche et à l'innovation technologique et industrielle. Élément commun à la ville créative et à la ville numérique, cette identité est un point fort du contrat de développement territorial et



doit être valorisée à l'échelle francilienne.
 Cette spécificité joue également un rôle dans la mise en valeur de la continuité scientifique entre GPSO et le territoire de Saclay.
 Enfin, l'hypothèse d'une manifestation commune à l'ensemble des villes du territoire, tel un forum de la culture par exemple, permettrait d'affiner la lisibilité de l'offre et son positionnement dans l'économie culturelle du territoire.
 Une réflexion pourra également être menée quant à la possibilité d'étendre le label Ville d'Art et d'Histoire à l'agglomération, label aujourd'hui détenu par la ville de Boulogne-Billancourt

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

A ce jour, chaque ville mène sa politique culturelle. L'élaboration du CDT a été l'occasion de faire apparaître une réelle volonté de transversalité et de travail en commun pour valoriser l'offre culturelle des sept villes du territoire en :

- **dépassant les contraintes liées aux différences de structures et de formes juridiques** présentes sur le territoire, pour proposer des liens solides et initiateurs de créativité entre les différents sites,
- **assurant la diffusion de programmations sur les différents sites pour mieux les faire connaître aux spectateurs.** Une mise en commun de l'information devrait ainsi contribuer à valoriser l'offre du territoire en matière de spectacle vivant, alternative à celle de Paris. Une réflexion sur les modes de convergence avec d'autres vecteurs de culture pourrait être menée.
- **organisant un évènement commun, tel un Forum de la Culture par exemple,** destiné à l'ensemble des collectivités, actrices de cette offre, aux publics des différentes communes du territoire ainsi qu'aux professionnels de la filière. Cette manifestation permettrait de présenter « une vision consolidée » de l'offre culturelle du territoire (possibilité d'un scénario tel que journée professionnelle/ journée grand public).

Créer des parcours scientifiques et culturels sur les sept villes du territoire de GPSO répond à la même ambition en :

- Identifiant les lieux porteurs (lieux de mémoire industrielle, lieux scientifiques et de savoir du territoire...) et leurs potentialités
- Rendant plus visibles et plus accessibles ces lieux
- Favorisant les liens avec d'autres territoires (Saclay)
- Créant des transversalités avec d'autres domaines culturels

PROGRAMME

Encore à l'état d'ébauche, l'ensemble de ces actions sera enrichi avec le travail en commun à structurer entre les sept villes, avec la participation de GPSO.
 Le programme n'est pas exhaustif mais d'ores et déjà, plusieurs actions sont évoquées, et notamment :

- Concernant la mise en réseau du spectacle vivant :
 - o Création d'outils de communication communs (numériques) et/ou mise à disposition des informations sur les programmations entre structures.
 - o Mise en ligne des différentes programmations sur le site de GPSO.
 - o Valorisation de la programmation théâtrale classique auprès des structures scolaires.



- Valorisation d'événements atypiques.
- Mutualisation de certains programmes à destination de publics ciblés (ex : séances de cinéma à l'attention des publics porteurs de handicap.)
- Concernant les parcours scientifiques et culturels, lancement d'une étude de faisabilité :
 - Recensement des lieux scientifiques et des lieux de **mémoire** (Robotique à l'IUT de Ville d'Avray, CNRS, ONERA, lieux liés aux industries aéronautique et automobile, Hangar Y etc)
 - Analyse de leurs potentialités et de leurs possibles articulations
 - Propositions de parcours coordonnés entre lieux et identification des publics cibles.

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Première ébauche de pistes d'actions pour lesquelles aucun phasage à court terme n'est précisé.

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Les Villes du territoire avec l'appui de GPSO



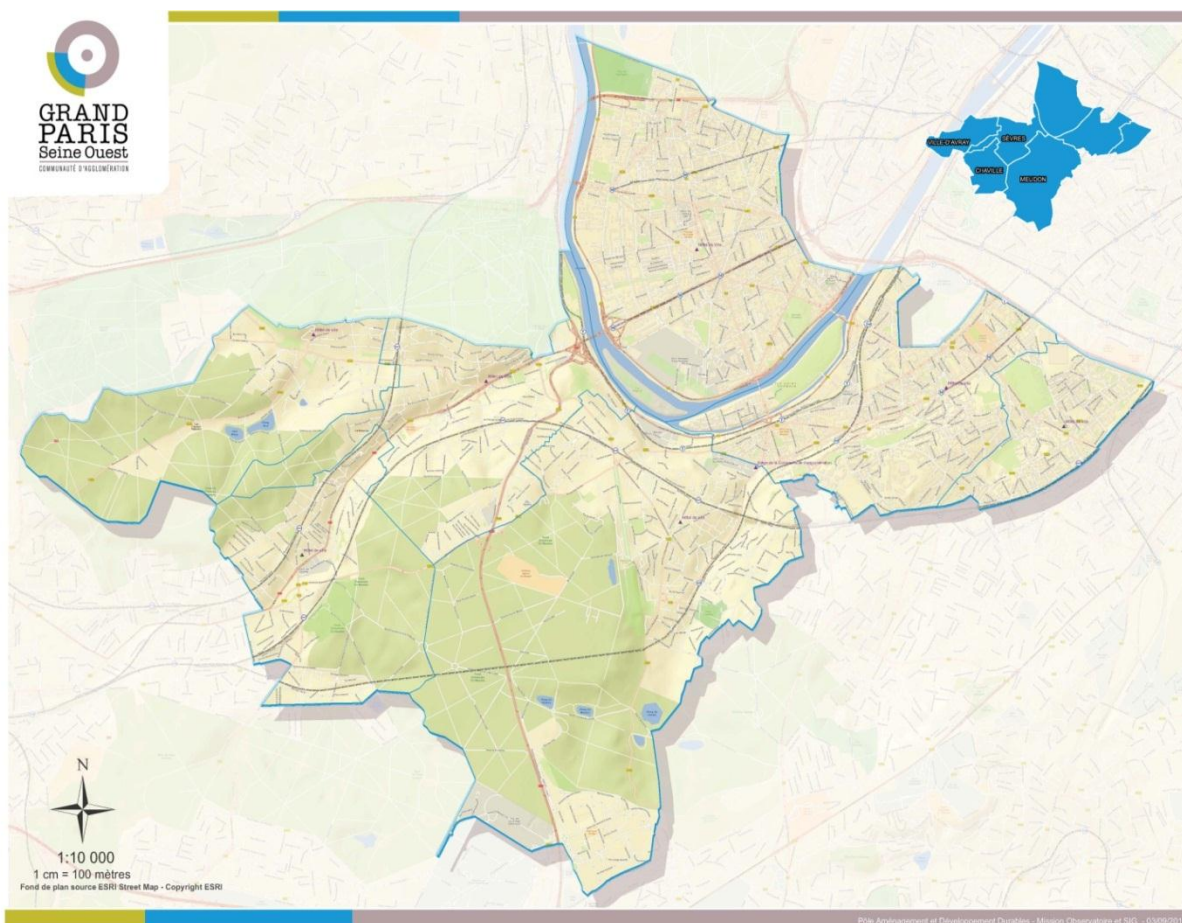
21 MISE EN RESEAU DES MUSEES DU TERRITOIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°21

Mise en réseau des musées du territoire

Localisation	Commune : Issy-les-Moulineaux	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Cynthia Beaufiles Delphine Regalasti-Multon



Contribution au projet de territoire du CDT

Les musées de GPSO sont répartis sur l'ensemble du territoire et présentent un intérêt culturel fort à l'échelle du département. Un travail de mise en réseau de ces musées participera de la construction de la ville créative, de la solidité de l'offre culturelle et de la visibilité du territoire dans ce domaine.

Parmi les vingt musées dits « incontournables », identifiés par le Conseil Général, sept sont situés sur le département de GPSO. La valorisation de ces éléments culturels et leur intégration dans un ensemble à plus grande échelle apparaît comme un axe fort du Contrat de Développement Territorial.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Localiser et identifier un panorama muséal afin de délimiter un réseau « musées GPSO »
- Valoriser les actions et l'actualité culturelle du territoire.
- Optimiser la visibilité et la lisibilité de celles-ci
- Développer la politique envers les divers publics : attirer les groupes d'autocaristes et renforcer les circuits.
- Créer une véritable identité territoriale autour de la mémoire de la création artistique du XXème siècle.

Il conviendrait également d'obtenir un label territoire d'artistes ou lieu de création artistique et de développer des visites thématiques, dans l'esprit du label VAH possédé par la ville de Boulogne-Billancourt.

PROGRAMME

Collaboration scientifique

Organisation d'événements transversaux. Par exemple, réalisation d'une exposition sur le thème « Paysages autour de la Seine » au début du XXème siècle qui rassemble les équipes des musées de Boulogne Billancourt, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

Billetterie

Harmonisation des tarifs, instauration d'un tarif GPSO, mise en place d'un pass qui donnerait accès à plusieurs musées.

Communication

Elaboration de supports communs, gestion de liens à partir du site internet de GPSO et des diverses villes.

Renforcement des échanges parmi les professionnels puis entre les professionnels et les acteurs culturels extérieurs.

Rencontres régulières entre les Directeurs des Affaires Culturelles des villes de GPSO

Mise en place d'un comité de pilotage ainsi que de groupes de travail avec les chefs d'établissement muséal.

PHASAGE ET FINANCEMENT

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Brochure, pass et liens sur le site internet								
Exposition « Paysages autour de la Seine »								



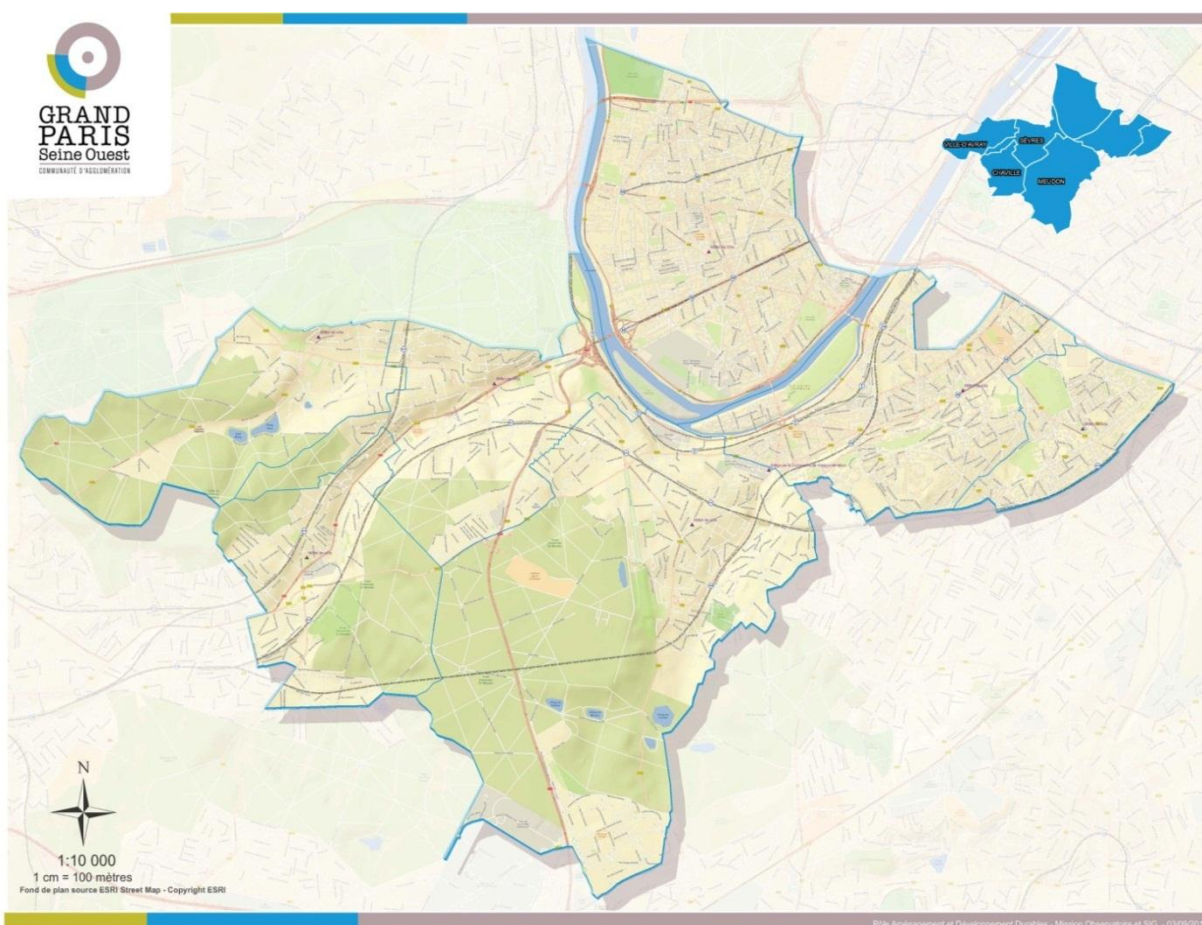
22 MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°22

Mise en réseau des médiathèques du territoire

Localisation	Secteur opérationnel : GPSO	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Les 7 villes du territoire
		Responsable / rédacteur de la fiche	Cynthia Beaufiles Delphine Regalasti-Multon



Contribution au projet de territoire du CDT

De nombreuses médiathèques sont implantées sur l'ensemble du territoire GPSO. Chaque commune de la communauté d'agglomération en compte au moins une. Leurs usages sont hétérogènes du fait de la diversité des populations.

La mise en réseau de ces structures permettrait d'offrir une lisibilité de l'offre sur l'ensemble du territoire GPSO et assurerait ainsi la solidité du réseau tout en permettant une valorisation des catalogues et des spécificités identifiables. Ce réseau peut être un élément constructif de la ville créative mise en avant dans le CDT.

La consommation du numérique est également une thématique au cœur du sujet. La mise en réseau des médiathèques répond à la problématique de la ville numérique et à l'enjeu des technologies du numérique au service du mieux vivre.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

- Optimiser la visibilité de l'offre et valoriser les fonds spécifiques qui différencient le territoire sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

- Offrir un meilleur service aux usagers en s'adaptant aux différents publics (exemple : horaires différenciés selon publics de salariés, habitants, étudiants, etc.)

- Améliorer la communication

PROGRAMME

Communication

Elaboration de supports communs
Création de liens à partir du site de GPSO

Diversification des publics

Mise en place d'une bibliothèque sonore

Billetterie

Instauration d'un tarif GPSO dans chaque équipement

La mise en réseau des médiathèques de GPSO pourrait s'articuler autour de cinq axes de réflexion :

- Homogénéité d'un tarif habitant GPSO
- Utilisation de logiciels communs pour le catalogage : mise en place d'une méta-plateforme présentant l'ensemble des ressources lecture publique pour les habitants.
- Mise en place d'une centrale d'achat commune pour l'achat des abonnements/ressources en ligne (ex lex juridica)
- Mise en place d'une conservation partagée autour de fonds patrimoniaux spécifiques

Co-production d'expositions ou autres projets d'actions culturelles (ex invitation d'une compagnie de conteurs)

PHASAGE ET FINANCEMENT

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stratégie de communication								



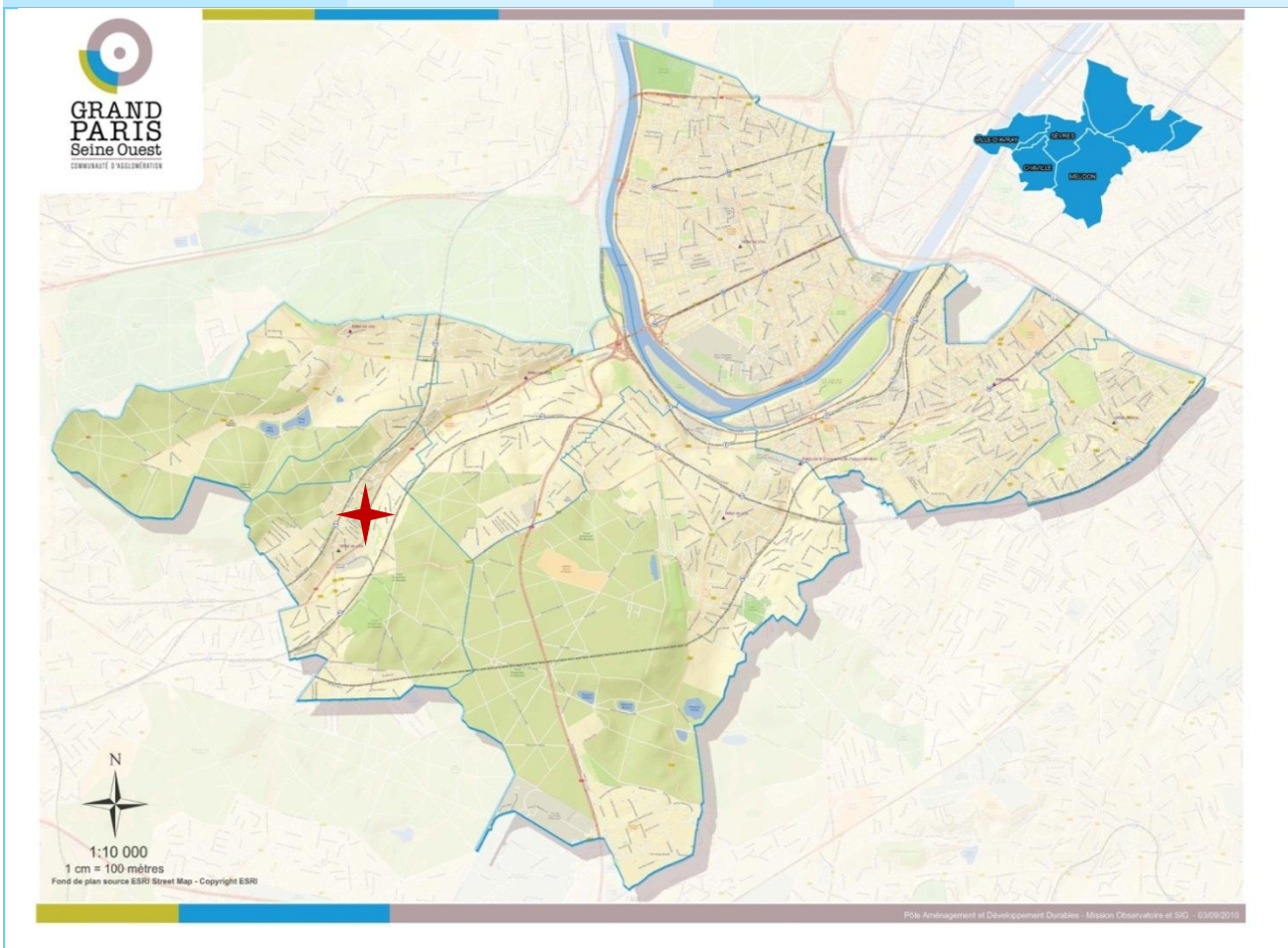
23 CREATION D'UN HOTEL DES METIERS D'ART

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°23

Création d'un hôtel des métiers d'art

Localisation	Chaville	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Ville de Chaville
		Responsable / rédacteur de la fiche	Benoît Houlon



Contribution au projet de territoire du CDT

Les métiers d'art font partie de la richesse culturelle de GPSO et de son identité. Ils comportent une dimension créative importante dans le travail sur des objets alliant les aspects utilitaires et décoratifs. Ils mettent en œuvre un savoir-faire très spécifique et des matériaux parfois rares les rapprochant des disciplines d'art plastique. L'objet reproduit ou restauré est unique.

Le gisement de demandes d'objets issus de cet artisanat existe mais les professionnels dans ce domaine sont peu présents sur le territoire ou trop éloignés en raison de la rareté et de la cherté d'ateliers adaptés.

La valorisation de ces talents à l'échelle de l'agglomération est la première étape d'une démarche de visibilité à plus grande échelle.

Conforter ce type d'activités sur le territoire contribuera à sa diversité économique et offrira un débouché aux jeunes artisans sortant d'écoles parisiennes.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

Accueillir des entreprises et créer de l'emploi

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

Les artisans d'art sont généralement auto-entrepreneurs. Avec 14 ateliers, l'hôtel des métiers d'art permettra d'héberger 14 artisans qui seraient susceptibles d'accueillir des apprentis, soit une vingtaine d'emplois.

La présence d'un hôtel des métiers d'art pourrait en outre susciter la création d'activités annexes de services ou de production de matériaux/outillage qu'il est difficile néanmoins d'appréhender.

PROGRAMME

L'hôtel des métiers d'art serait aménagé dans un bâtiment, propriété communale, de grande qualité architecturale typique de la région (bâtie en pierre de meulière).

L'ensemble doit être réhabilité entièrement, mis aux normes et aménagé pour créer :

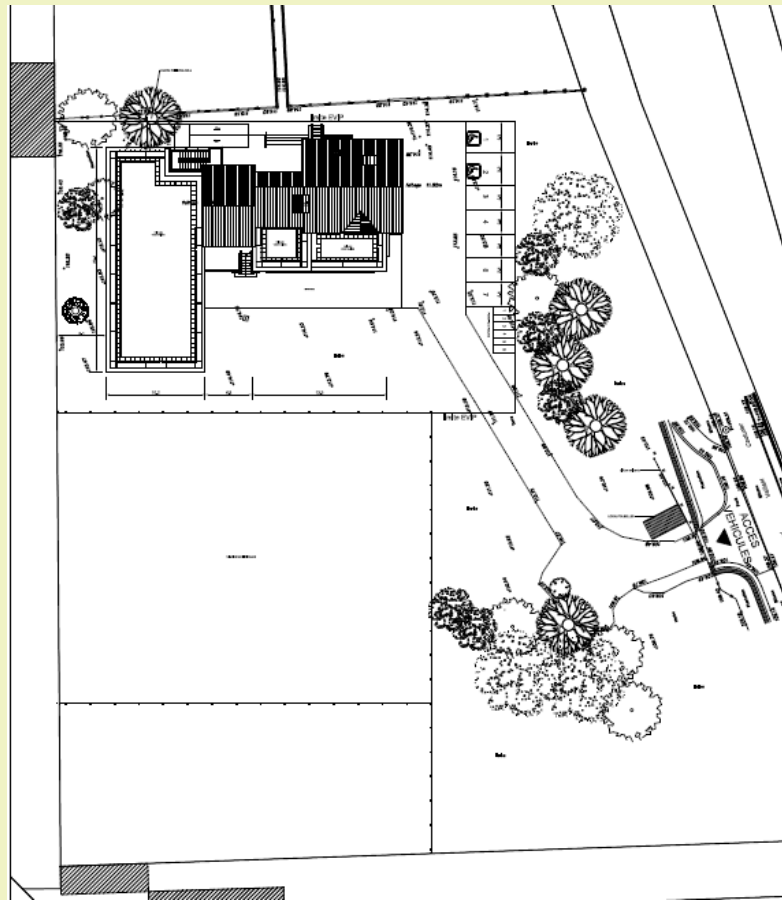
- 14 ateliers
- Des réserves
- Un ascenseur
- Des locaux sanitaires
- Une salle d'exposition sur environ 3 niveaux (R +2).

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Image projetée





Plan masse

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Les études d'avant-projet ont été produites, le maître d'œuvre a engagé la phase « PRO ».

Phases	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etudes pré-opérationnelles	■ ■ ■ ■							
Procédure d'attribution des marchés de travaux		■ ■						
Attribution des marchés			■					
Démarrage des travaux				■				



BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Maitrise d'œuvre, honoraires divers	152 540 € HT
Travaux	1 350 570 € HT
Equipements intérieurs	154 331 € HT
TOTAL	1 657 441 € HT

Plan de financement

FINANCEMENT	
Subvention de la région	458 000 €
Financement de la ville	1199441 €
TOTAL	1657441 €

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Gestion en régie directe avec un budget annexe assujetti à la TVA.

PILOTAGE DU PROJET

Comité de pilotage associant le service économie/commerce, le service technique, le service aménagement urbain, le service financier, les élus référents (maire-adjoint délégué au patrimoine et à l'aménagement urbain, conseiller municipal délégué aux relations avec les entreprises et les artisans), la chambre des métiers et le représentant de la Région.



24 ELABORATION DU SCHEMA TRAME VERTE ET BLEUE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°24

Elaboration du schéma trame verte et bleue

Localisation

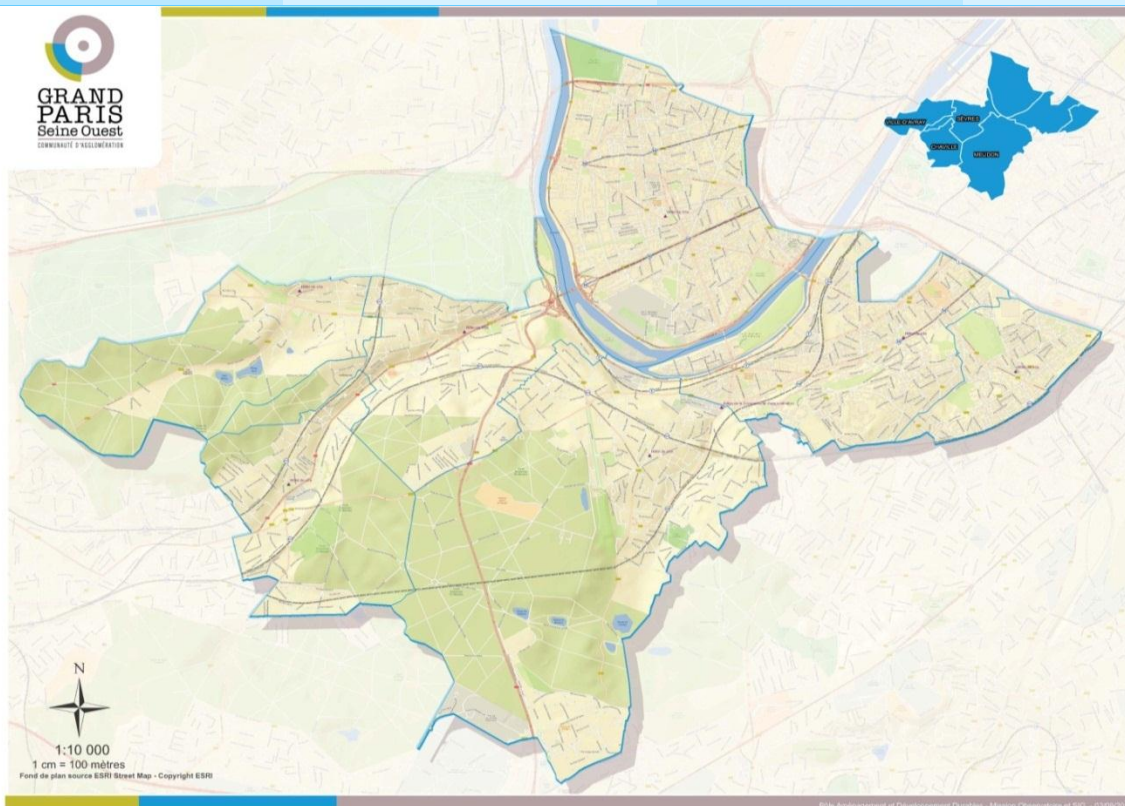
Grand Paris Seine Ouest

Maître d'ouvrage

GPSO

**Responsable /
rédacteur de la fiche**

Maria Spendel



Contribution au projet de territoire du CDT

GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité. Le territoire offre une qualité de vie exceptionnelle avec 36 % de sa superficie composée d'espaces verts et de forêts. Il constitue un trait d'union, par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon et de Fausses-reposes, ainsi que de ses berges de Seine, entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la Ville de Paris.

Son réseau de parcs et jardins (197 ha) doivent servir de support à des corridors discontinus et participer à des continuums écologiques. Ces espaces sont des points d'accroches pour constituer une trame verte et bleue d'échelle régionale.

Afin de préserver durablement ses multiples identités paysagères, de conserver et accroître son rôle de poumon vert de l'ouest parisien, GPSO a décidé de mettre en place un schéma trame verte et bleue qui favorisera les continuités écologiques et paysagères.

Ce projet est un élément fort de la ville durable développée dans le CDT ; il contribuera à renforcer les atouts environnementaux du territoire dans la métropole francilienne



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

Au travers d'un schéma contractualisable, les objectifs de la mise en place de cette trame verte et bleue sont de :

- **Préserver le cadre de vie**, les espaces de récréation et de plein air favorisant les coupures d'urbanisation,
- **Protéger les ressources naturelles** (eau, air, sol) et d'**assurer la prévention des risques naturels** (inondations, glissements de terrain, etc.),
- **Enrayer la perte de biodiversité et assurer son maintien et son développement** sur le territoire en favorisant la libre circulation des espèces (faune, flore),
- **Lutter contre le changement climatique** (en complément du Plan Climat, de l'Agenda 21, du plan de réduction des déchets et de la lutte contre les différentes pollutions et nuisances).

GPSO souhaite **développer une démarche exemplaire** sur le territoire, permettant de rassembler et fédérer un réseau d'acteurs s'impliquant dans la dynamique locale. Ainsi, la CA GPSO souhaite se positionner comme chef de file pour impulser les projets liés à la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité structurés autour de sa Trame Verte et Bleue.

La CA GPSO va élaborer son schéma de Trame Verte et Bleue, et son plan d'actions associé. Ce travail sera effectué en concertation avec les Villes, et l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'appuiera sur la réalisation d'un diagnostic écologique qui a pour objectif d'appréhender les menaces et opportunités vis-à-vis de la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Bien que ce schéma ne soit pas encore élaboré, GPSO va orienter son projet autour de deux axes de travail :

1. Le rétablissement de continuités écologiques.

En particulier, quatre entités contenant toutes des ruptures à retravailler sont identifiées sur le périmètre d'étude :

- Le réseau des forêts domaniales (Forêt de Meudon au sud, la forêt de Fausse-repose, la forêt de Rueil-Malmaison, la forêt de Marly le roi et le Parc de Saint Cloud). Deux ruptures majeures sont identifiées : A13 et RD907 entre la forêt de Malmaison et le parc de Saint Cloud, RD910 et voies ferrées entre les forêts de Meudon et Fausse-repose.
- Les berges de Seine, véritable continuum écologique national, dont le traitement est inégal.
- La liaison entre les berges de Seine et les coteaux de Seine coupée par l'échangeur autoroutier du pont de Sèvres.
- Le réseau interne des étangs de la forêt de Meudon qui a déjà fait l'objet d'aménagement pour favoriser la préservation des batraciens.
- Les talus des voies ferrées qui traversent le territoire

2. La prise en compte de la nature en ville.

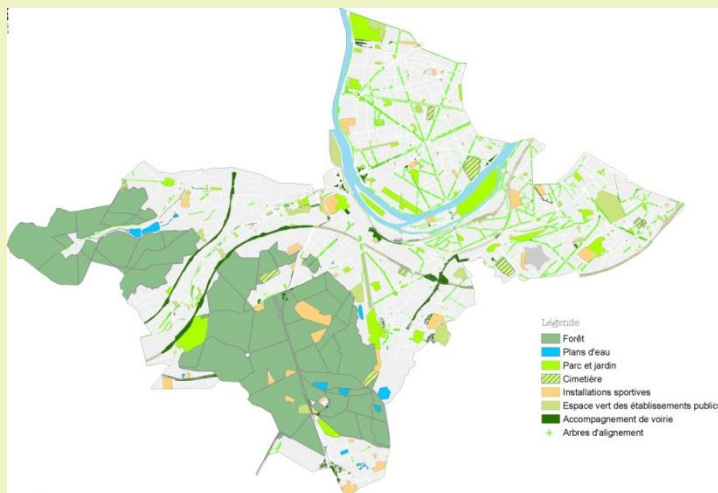
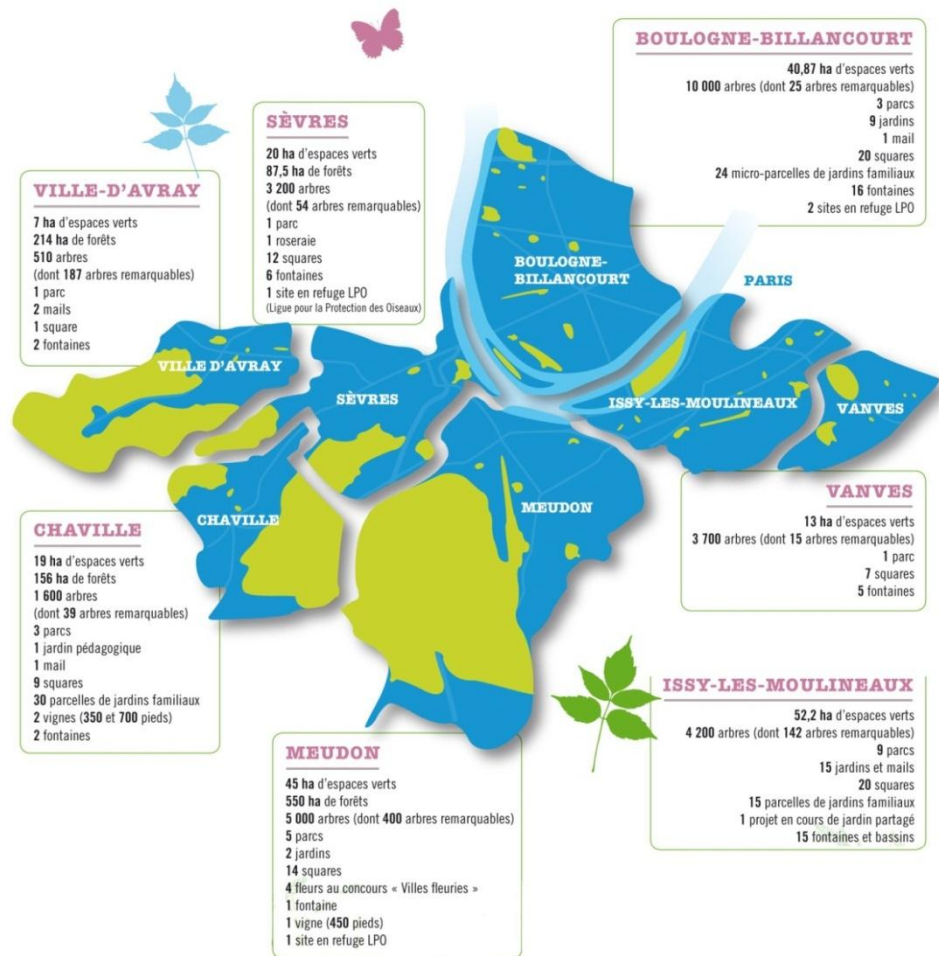
Des réflexions devront être menées autour des questions suivantes :

- la végétalisation des espaces publics (en lien avec la problématique du réchauffement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur, ainsi que la gestion du bruit et la question des zones calmes)
- la végétalisation des toitures



- la gestion des espaces publics (parcs squares, places, trottoirs, arbres..)
- les espaces privés supports de la TVB (délaissés de voies de transports en commun, copropriétés, habitat individuels...)

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Espaces supports de la trame verte et bleue du territoire GPSO



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

En 2011, suite aux premières actions initiées en 2009 et à la fusion des 2 agglomérations, la volonté politique de s'investir dans la protection de l'environnement et du cadre de vie s'est amplifiée. Ainsi, il est décidé d'élaborer une stratégie globale de préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire de GPSO. Cette stratégie est un volet important de l'Agenda 21 communautaire et du Projet d'agglomération (approuvés par le Conseil de Communauté en mars 2011).

Cette volonté est également marquée par le recrutement d'un chargé de mission dédié à la préservation du patrimoine naturel, au sein de la Direction de l'aménagement et du développement durables.

Les premières actions engagées en 2011 dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de préservation de la nature et de la biodiversité sont les suivantes :

- suivi des projets engagés avec la LPO (Refuges 2009 et 2010, et finalisation du diagnostic écologique).
- réalisation d'un premier état des lieux de la biodiversité du territoire avec compilation des informations provenant des différents inventaires faune et flore récupérés auprès de divers organismes (établissement public, associations environnementales, etc.).
- rencontre et mobilisation des partenaires de la démarche (Conseil régional d'Ile-de-France, DRIEE, Conseil général des Hauts-de-Seine, Natureparif, services en interne de la CA GPSO, etc.).
- adhésion à la Stratégie Nationale de Biodiversité 2011-2020 lors de son lancement (19 mai 2011).
- adhésion à la Stratégie Régionale de Biodiversité et à sa Charte ainsi qu'à l'association Natureparif (décision du Conseil de communauté en date du 14/12/11).
- Mandatement d'un prestataire pour accompagner GPSO dans l'élaboration de sa TVB en juin 2012 (groupement Gondwana / OGE)

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diagnostic écologique du territoire et du schéma de TVB	■	■						
Mise en œuvre des actions de la TVB		■	■	■	■	■	■	■



PROCEDURES

Ce projet sera mené en lien étroit avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et le schéma de TVB du Conseil général des Hauts-de-Seine, dans le respect du principe de subsidiarité et d'emboîtement des échelles.

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

FONCTIONNEMENT	
Mission d'AMO pour élaboration du schéma de TVB	120 000 €
Actions de la TVB	A définir une fois le plan d'action approuvé

Plan de financement

FINANCEMENT	
Région Ile-de-France	70 000 €

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

CA GPSO



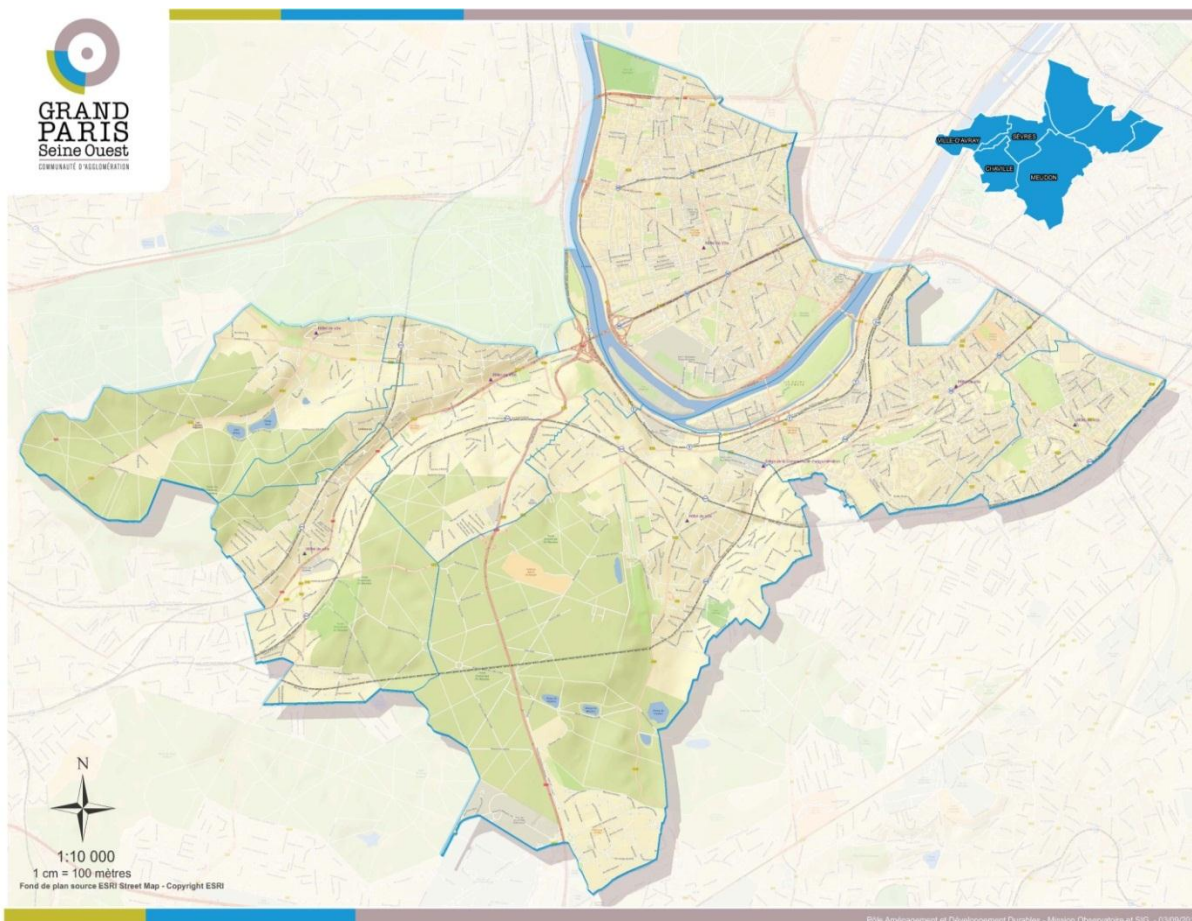
25 VALORISATION DU PATRIMOINE FORESTIER AVEC L'ONF

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°25

Valorisation du patrimoine forestier avec l'ONF

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Maria Spendel



Contribution au projet de territoire du CDT

Si le territoire de GPSO est qualifié de Poumon vert de l'est parisien, c'est notamment dû à son important patrimoine forestier. Au total, la zone d'étude compte 1007,5 Ha de forêt répartis entre les forêts de Meudon et de Fausses-Reposes soit 30,43% de la surface totale. Inscrits dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, ces sites sont gérés par l'ONF et doivent faire l'objet d'un travail approfondi afin d'affirmer leur rôle dans la définition de l'identité de GPSO et de préserver leurs richesses.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

En accord avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale de Meudon et de Fausses-Reposes, et en fonction des orientations du plan d'actions qui sera élaboré dans le cadre du schéma de trame verte et bleue de GPSO, les objectifs suivants pourraient être développés pour assurer la préservation de la biodiversité et le patrimoine naturel des sites forestiers :

- **Améliorer l'accueil du public** (création de parcours d'observation de la biodiversité, mise en défense de secteur d'intérêt écologique, création de cheminements adaptés autour des étangs, etc.), objectif à mesurer au regard des enjeux patrimoniaux.
- **Conserver les paysages actuels** (objectif assuré par l'ONF avec sylviculture adaptée permettant de conserver les dynamiques végétales, création ou renforcement des lisières forestières)
- **Assurer la gestion écologique des milieux humides d'intérêt écologique** (entretien et conservation des mares et des étangs)
- **Améliorer la qualité de l'eau et limiter les ruissellements** (étangs forestiers en tête de bassin versant, gestion et traitement des ruissellements de voiries, etc.)
- **Faire connaître et valoriser le patrimoine archéologique et culturel**

PROGRAMME

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de trame verte et bleue et de son plan d'actions associé, la CA GPSO souhaite effectuer ce travail en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment avec l'ONF.

La réalisation d'un diagnostic écologique permettra d'appréhender les menaces et opportunités vis-à-vis de la préservation de la biodiversité dans les espaces forestiers.

La définition des actions prioritaires découlera de ce travail et permettra d'assurer la préservation de la biodiversité et le patrimoine naturel des sites forestiers de Meudon et Fausses-Reposes.

La Communauté d'agglomération GPSO n'étant pas propriétaire ou gestionnaire des sites, les actions développées devront être portées par l'ONF.

La Communauté d'agglomération GPSO ne pourra donc intervenir que dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF et dans le respect des plans d'aménagement forestier définis pour la période 2001-2020.

PHASAGE ET FINANCEMENT

PROCEDURES

Schéma départemental des espaces naturels sensibles

Plan d'aménagement des domaines forestiers de Meudon et Fausses-Reposes (ONF)

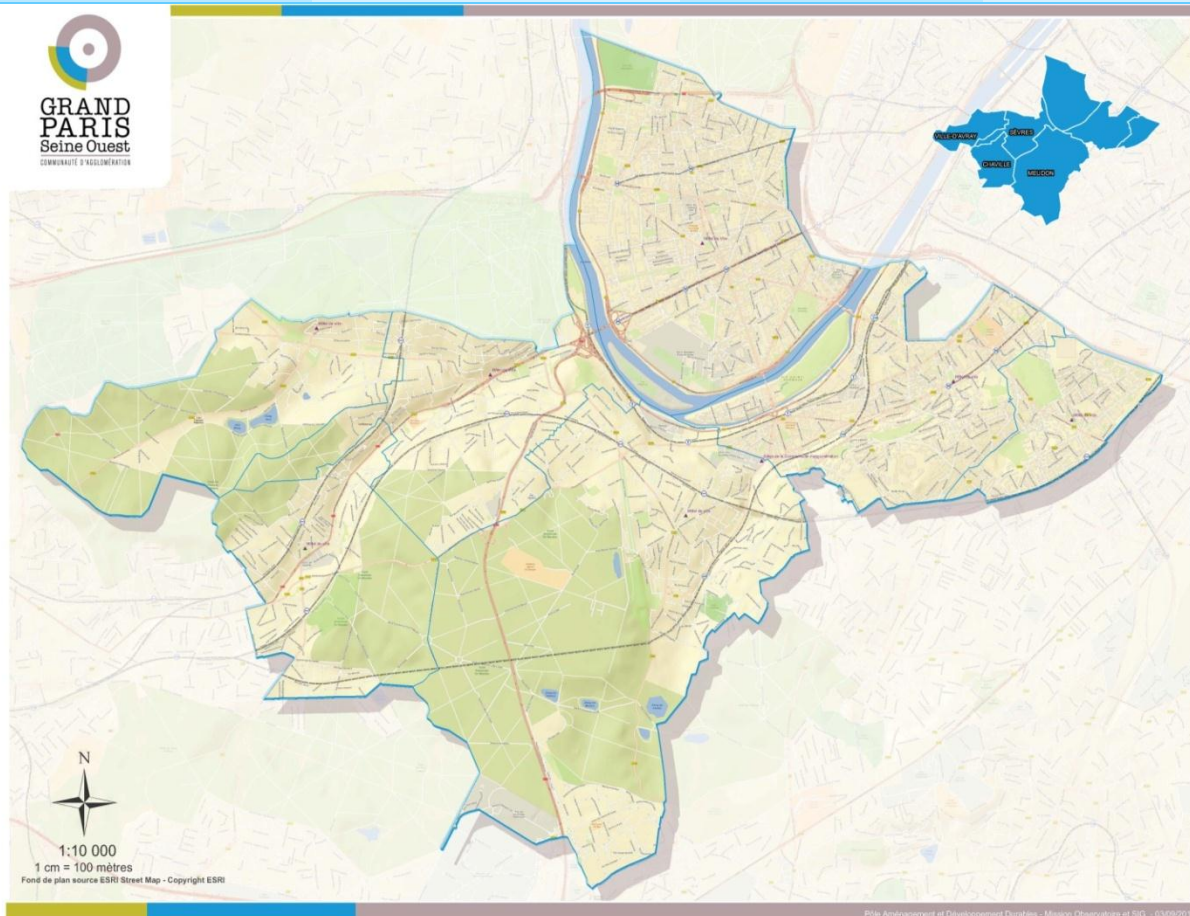


26 GESTION DES PARCS CLASSES ET DES ARBRES DE L'ESPACE PUBLIC

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°26 *Gestion des parcs classés et des arbres de l'espace public*

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Christian Maillard



Contribution au projet de territoire du CDT

L'héritage historique sur le territoire de GPSO se distingue par une remarquable densité d'anciens grands domaines de chasse et autres parcs et jardins, qui sont aujourd'hui classés ou inscrits. Au-delà, de leur intérêt historique, ces sites possèdent une importante valeur écologique et paysagère. La définition de plans de gestion du patrimoine arboré sur les quatre parcs classés (parc de Boulogne - Edmond de Rothschild, parc Bienheureux Jean-Paul II, parc de Brimborion et parc Frédéric Pic) démontre à la fois l'attachement de la communauté à ce patrimoine classé mais aussi la réelle prise de position sur le suivi des arbres de GPSO suivant autant des considérations sécuritaires que paysagères.

Par ailleurs, la présence importante d'arbres, pour certains classés « remarquables », est une spécificité du territoire et doit à ce titre faire l'objet d'attentions et d'un entretien particuliers.

Le projet d'organisation de la gestion des parcs et des arbres participe ainsi à



l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'image de GPSO en qualité de « poumon vert de la petite couronne ».

Il s'agit donc d'améliorer la gestion des sites pour que tous soient dignes de la reconnaissance qui en est faite et d'affirmer la valeur de poumon vert de Grand Paris Seine Ouest.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La gestion déléguée par les villes à GPSO des parcs classés est liée à la préservation d'un patrimoine historique et végétal. Les interventions sont pour la plupart liées à des passages devant les commissions des sites dont une des priorités est la gestion du patrimoine arboré à proprement parlé car il est vivant et périssable. La direction des parcs, jardins et paysages doit les élaborer en corrélation notamment avec le schéma directeur du parc de Boulogne - Edmond de Rothschild validé en 2012. Tous les dossiers d'amélioration tels que les aménagements des aires de jeux ou les reprises de maçonneries et clôtures seront élaborés avec la même rigueur à l'appui d'études historiques.

Cette démarche s'appuie sur les demandes des précédentes commissions des sites. La restauration par exemple du **parc de Boulogne - Edmond de Rothschild** est liée à un **schéma directeur** du site classé récemment adopté. **Il doit servir de trame pour la gestion du parc.** Pour les parcs Frédéric Pic, de Brimborion et Bienheureux Jean-Paul II, les plans de gestion du patrimoine arboré sont à définir au cours de l'année 2013.

Il s'agit également de réussir à **mettre en œuvre une gestion durable du patrimoine arboré** (autres parcs et voies publics) en vue de valoriser la forte présence des arbres dans les espaces publics et sur le territoire. Les 2 objectifs fixés sont notamment :

- **Améliorer la connaissance du patrimoine arboré et le diversifier**
- **Réduire les risques par une gestion optimisée de ce patrimoine**

Par ailleurs, ce projet de gestion des parcs et du patrimoine arboré contribue également à l'établissement de la trame verte et bleue du territoire. Dans ce cadre, certains **sites classés** (parc de Boulogne - Edmond de Rothschild à Boulogne-Billancourt, parc de Brimborion à Sèvres) sont inscrits au réseau des Refuges LPO de la CA GPSO. Ainsi, un **plan de gestion est défini pour chacun des sites** de manière à assurer la protection du patrimoine naturel et à favoriser l'installation et le développement de la biodiversité.

PROGRAMME

Gestion des parcs classés

Gérer les parcs au quotidien dans le respect de l'histoire, des palettes végétales et des mobiliers et constructions en s'adaptant à la fonction de parc public qui n'était pas leur usage premier.

Etablissement des plans de gestion du patrimoine arboré des parcs classés et application des recommandations définies dans le cadre des classements en « Refuges LPO », tout en imaginant de nouveaux classements pour les 2 parcs ne l'étant pas encore.

Présentation en commission des sites des travaux à planifier

Réflexion identiques sur d'autres parcs n'ayant pas le statut « parcs classés ».

Gestion durable du patrimoine arboré

Grand Paris Seine Ouest lance un recensement phytosanitaire et cartographique du patrimoine arboré, en vue d'élaborer un plan de gestion et une programmation le cas échéant d'abattage et de remplacement. Afin de valoriser ce patrimoine et le diversifier, de nouvelles campagnes de plantation seront engagées et une charte communautaire sur la valeur de l'arbre sera élaborée.



Valorisation du patrimoine arboré

- mise en avant d'un arbre remarquable mensuel sur le site Internet de GPSO
- projet de flash codes sur 30 arbres à remarquer sur le territoire de GPSO
- projet de planter cinq nouveaux arbres majeurs (futurs arbres remarquables)
- proposition de nouveaux arbres à classer « remarquables »

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Gestion durable du patrimoine arboré

- action inscrite à l'Agenda 21, lancée en 2011 et qui doit se poursuivre.

Création du service du patrimoine arboré

- Service de 3 agents, 4 à terme, en charge du suivi du patrimoine arboré communautaire.

Inventaire phytosanitaire et géographique du patrimoine arboré communautaire

- poursuite des diagnostics (Issy-les-Moulineaux, Chaville, Sèvres et Boulogne-Billancourt ont été réalisés. Vanves est en cours. Il reste les territoires de Ville-d'Avray puis de Meudon à traiter). Report en cours des données sur le SIG

Plan de gestion des parcs classés

- réflexion en cours sur les plans de gestion du patrimoine arboré des parcs classés afin de les présenter en commission des sites

Passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour autorisation d'abattage à l'issue des diagnostics phytosanitaires dans deux parcs classés (parc de Boulogne - Edmond de Rothschild et parc de Brimborion)

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes	■	■	■					
Montage		■	■	■	■			
Réalisation				■	■	■	■	■



PROCEDURES

Modification des documents d'urbanisme dans le cas de la proposition de protection de nouveaux arbres remarquables.

Procédures réglementaire : passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour toute autorisation d'abattage et pour validation des plans de gestion.

Concertation dans le cas de nouveaux aménagements (squares et rues) dans le cadre de nouveaux projets ou de remplacement total d'un alignement d'arbres.

Valorisation de toutes ces actions sur le site Internet.

L'acquisition d'une tablette informatique afin de bénéficier *in situ* de toute la cartographie et de l'inventaire du patrimoine arboré.

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Le projet est piloté par la DPJP avec les différentes villes et, le cas échéant, avec la DRIEE Ile-de-France pour les sites classés.

Le projet est mené en liaison avec la DADD dans les actions portant sur la biodiversité et les trames vertes et bleues.



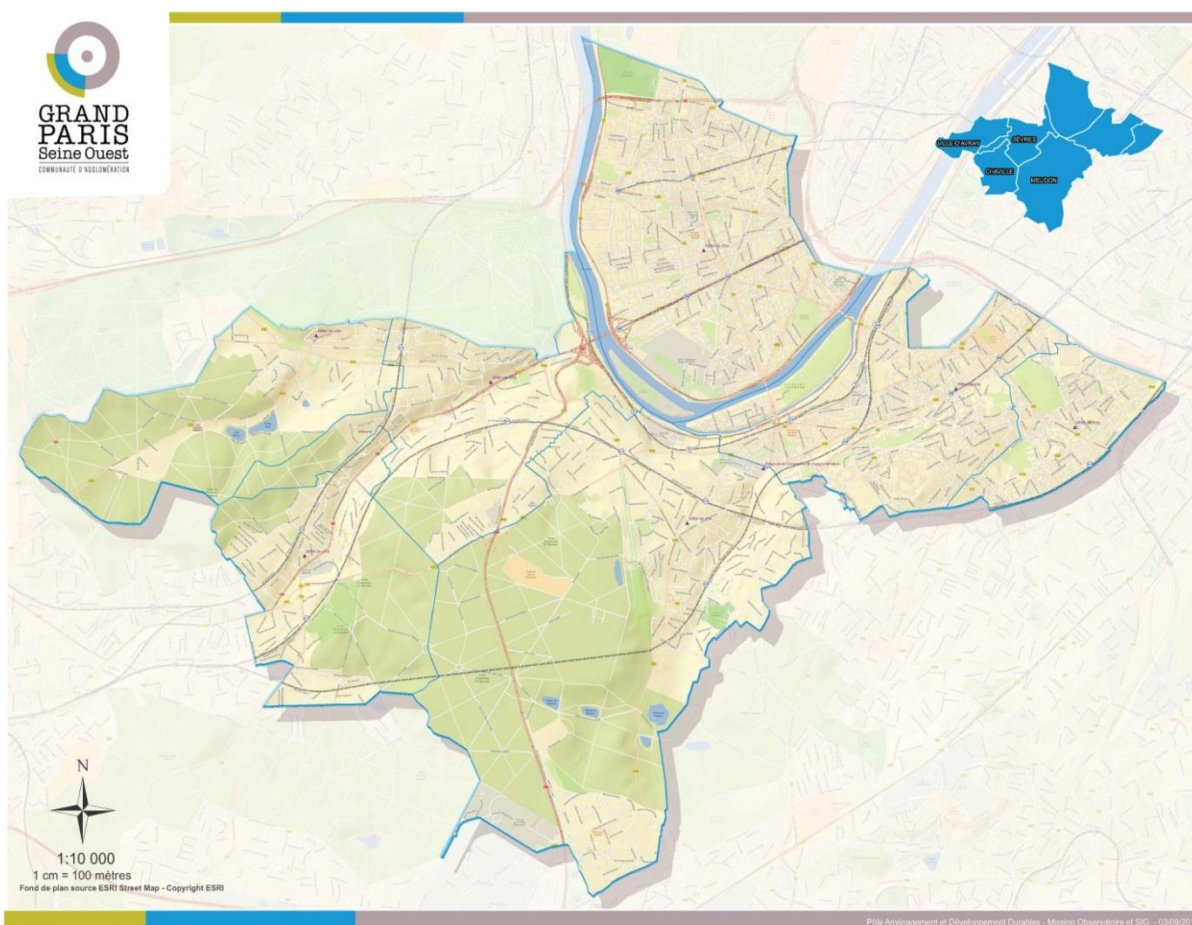
27 RECONQUETE DES BERGES DE SEINE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°27

Reconquête des berges de Seine

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Plusieurs dont CG92, les villes
		Responsable / rédacteur de la fiche	



Contribution au projet de territoire du CDT

Paysage particulier d'intérêt national, la Seine est un élément fédérateur de nombreux projets inscrits dans le CDT. Véritable trait d'union dans le temps, dans l'espace et dans les fonctions urbaines, c'est un élément vecteur de la cohérence du territoire et de sa durabilité. Les différentes îles qui la composent (Ile Seguin, île Saint Germain et île de Monsieur) sont des points de repères qui font la particularité du territoire.

La valorisation ainsi que la réappropriation des berges par les habitants sont des actions prioritaires du territoire qui jouent un rôle essentiel dans l'affirmation de son identité. Ils participent également de la volonté de continuité écologique et culturelle développée dans l'objectif de ville durable.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

Le projet de reconquête des berges de Seine vise à consolider l'ensemble des interventions qui visent à valoriser, favoriser leur réappropriation, voire renaturer les berges.

Il s'appuie sur les actions en cours aujourd'hui et notamment :

- les différentes ZAC en proximité de la Seine
- le projet d'aménagement Vallée Rive Gauche porté par le Conseil Général

PROGRAMME

De nombreux projets d'aménagement en bord de Seine ambitionnent de valoriser les berges de Seine :

ZAC des bords de Seine :

- Achèvement de la requalification des bords de Seine en continuité avec la ZAC quai des Chartreux.
- Promenade de plus de 4km
- Place aux circulations douces
- Transformation de la RD7 en boulevard urbain

ZAC Seguin rives de Seine :

- Aménagement des quais et berges pour créer une esplanade continue face à l'île Seguin.
- Lieu d'animation réservé aux promeneurs et aux circulations douces.
- Lieu accessible en bateaux grâce à la présence de pontons permettant l'accostage.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



ZAC des Bords de Seine



ZAC Seguin Rives de Seine



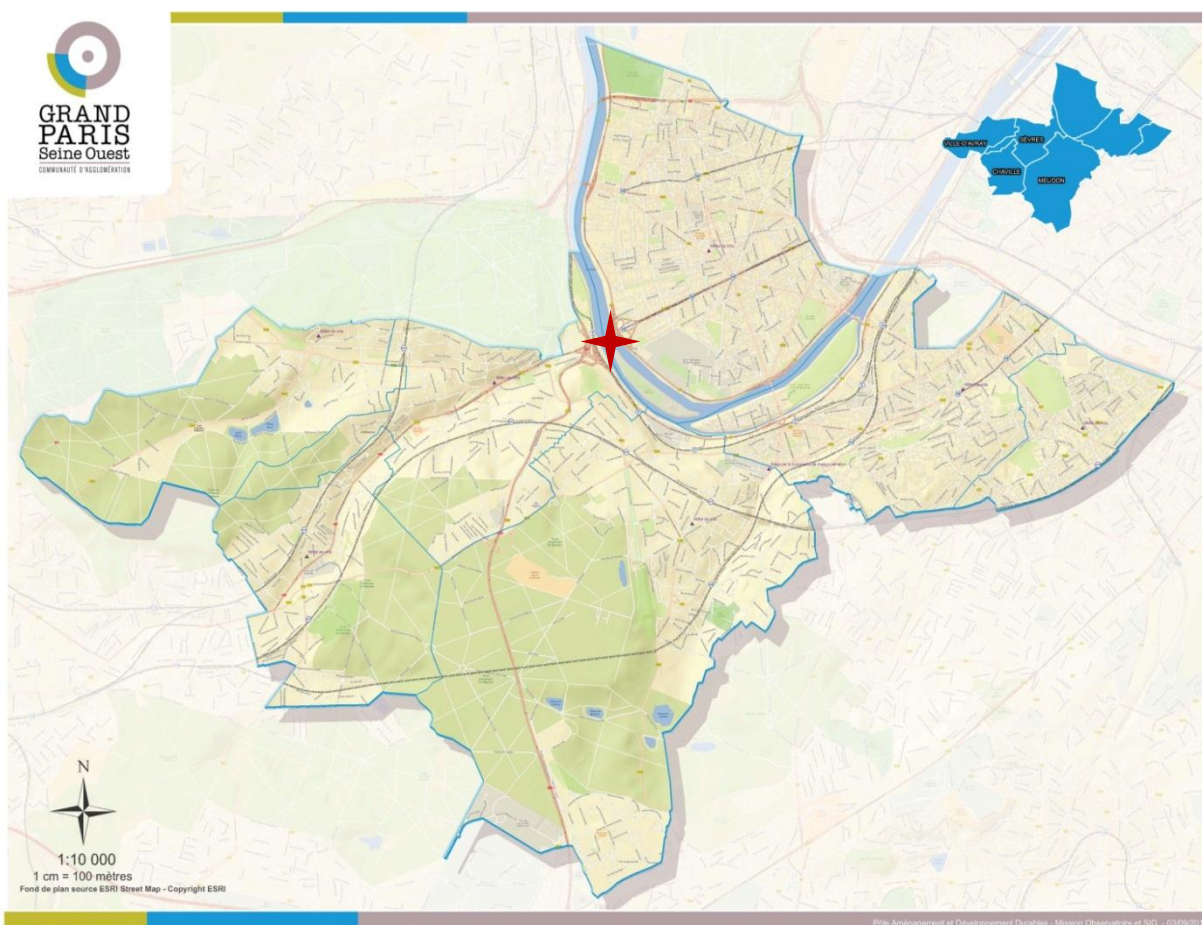
28 QUARTIER DE LA GARE DE PONT DE SEVRES

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°28

Gare de pont de Sèvres

Localisation	Commune : Boulogne-Billancourt	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SAEM/Ville
		Responsable / rédacteur de la fiche	Nathalie d'Estienne d'Orves-Cossé



Contribution au projet de territoire du CDT

Le 26 mai 2011, le schéma d'ensemble du Grand Paris a été adopté à l'unanimité du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris et confirmé par le décret du 24 août 2011 prévoit la réalisation de trois gares sur le territoire de GPSO. Les quartiers entourant chacune d'elles sont donc des territoires hautement stratégiques amenés à se transformer.

Le pôle du pont de Sèvres, actuel terminus de la ligne 9 du métro, va accueillir la gare Pont de Sèvres/Ile Seguin du Grand Paris Express, ce qui entraînera d'importantes mutations sur le tissu urbain. Le quartier est un véritable élément de liaison entre le nord de la ville de Boulogne-Billancourt et les opérations neuves. Le



projet stratégique qui le concerne doit s'intégrer dans les divers quartiers qui l'entourent et notamment dans l'opération majeure que constitue la ZAC Seguin-Rives de Seine ainsi que dans le projet de requalification de l'axe historique Paris-Versailles. Ainsi, la restructuration du quartier déjà engagée avec l'appui de l'ANRU a pour objectif d'intégrer le quartier Pont de Sèvres dans la ville, lui assurer un aménagement de qualité et ouvrir les terrains Renault sur l'avenue du général Leclerc et le nord de la ville.

L'implantation de la gare du Grand Paris Express, renforce le rôle de pôle d'échange du Pont de Sèvres. Situé au croisement de grandes voies de circulation et des logiques de déplacements, c'est un pôle stratégique dont l'évolution s'inscrit également dans le projet global de requalification de l'axe historique Paris-Versailles.

Le secteur Pont de Sèvres est donc un levier important de la ville durable défendue dans le CDT, il s'agit d'améliorer les connexions du territoire avec le reste de l'agglomération et les liaisons internes et de promouvoir un aménagement durable autour d'une centralité renforcée.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Ouvrir le quartier sur son environnement

Réussir la couture entre les quartiers préexistants et les nouveaux espaces.
Créer des liaisons directes entre l'espace public et les voies périphériques.

- Redonner un nouveau souffle aux quartiers préexistants

Redynamiser les commerces et les équipements
Restructurer et améliorer les espaces collectifs extérieurs
Rénover les immeubles d'habitation et réorganiser les parkings

- Réussir une mixité fonctionnelle et sociale

En mêlant activités tertiaires, logements libres et aidés et équipements publics.
5300 logements et résidences sont répartis sur l'ensemble de l'opération soit 50% des constructions de l'opération Ile Seguin – Rives de Seine (382 300 m²).

- Assurer la réalisation d'un pôle d'échanges liant les différents sites.

Un pôle d'échanges efficace et accessible intégré dans l'opération d'aménagement majeur que constitue la ZAC Seguin-Rives de Seine qui devra assurer le maillage avec le pôle transport de la ligne 9. La gare devra permettre l'accès à l'Ile Seguin et desservir les nouveaux quartiers.

PROGRAMME

Le programme d'aménagement du quartier Pont de Sèvres est dense et comprend certains éléments déjà inaugurés :

- La **passerelle Constant Lemaitre et la rampe**, inaugurés le 26 novembre 2011, permettent de relier la station pont de Sèvres et le cours de l'île Seguin via le forum du quartier du Pont de Sèvres.
- **Le Mail**, vaste espace public planté entre les immeubles de Paris-Habitat, et la Rue, qui le traverse.
- La transformation de l'axe formé par le passage Aquitaine, le passage du vieux pont de Sèvres et les pieds d'immeuble B1 et C1 sur le Trapèze un **en linéaire commercial piéton**.
- **Le parking public de 600 places**



- La restructuration de l'Espace Forum
- Le réaménagement du Forum Haut
- La réhabilitation d'immeubles de logements
- La réhabilitation des tours de bureaux
- L'aménagement de l'échangeur de la tête du Pont de Sèvres.
- La gare du Grand Paris Express

Implantation du « tube » sur les quais de Seine.

Autour de la nouvelle gare et du pôle d'échange, un programme mixte est à l'étude et créera une offre de services urbains en rapport avec les flux créés par les secteurs avoisinants et la nouvelle gare.

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Plan-directeur du secteur du quartier du Pont de Sèvres (Christian Devillers)

PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Un mail paysager d'environ 6 000 m² ouvrira au public à l'été 2012.

Le projet de réhabilitation des tours de bureau sera lancé en 2012-2013.

De juillet 2012 à juillet 2013, se dérouleront les travaux de restructuration de l'espace forum.

Au début du second trimestre 2012, démarreront les travaux de réaménagement du forum haut.

PHASAGE

Phases	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réhabilitation des tours de bureau	■	■	■	■	■			
Aménagement et/ou rénovation des espaces publics (Forum Haut, Forum Bas, Rue Yves Kermen)		■	■	■	■			
Création du passage commercial et du parking public			■	■	■			
Mise en service de la gare							■	■



PROCEDURES

DUP couvre l'intégralité de la dalle.

Convention ANRU

Périmètre intégré à la ZAC Seguin – Rives de Seine

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

Plan de financement

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
Quartier du pont de Sèvres – Opérations sous maîtrise d'ouvrage SAEM	43 400 000 €	Subventions partenariales	19 200 000 €
Passerelle vers l'île Seguin	A définir €	ZAC Seguin – rives de Seine	24 200 000€
Requalification échangeur du pont de Sèvres	A définir €		

MONTAGE ET GOUVERNANCE

129

MONTAGE OPERATIONNEL

Acquisitions foncières :

La SAEM se rend propriétaire des parties de la dalle ouverte à la circulation du public pour les rénover et les rétrocéder à la ville.

Au titre de la première tranche de travaux, les acquisitions ont été réalisées auprès de Paris Habitat, l'OPH, la RATP et les copropriétés de bureaux.

La SAEM réalise les ouvrages d'aménagement

DSP pour le futur parking public

Vente à un investisseur gestionnaire des volumes commerciaux

PILOTAGE DU PROJET

La SAEM a en charge le pilotage stratégique et le suivi de l'opération en lien avec la ville.



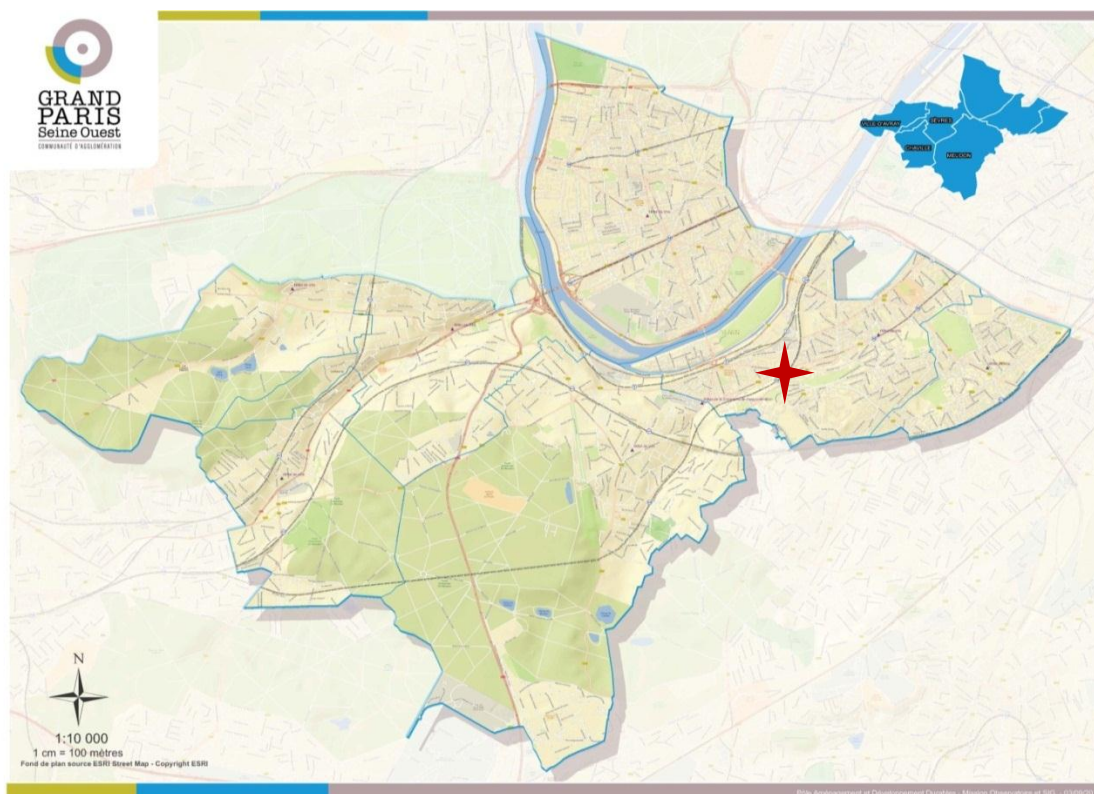
29 QUARTIER DE GARE ISSY RER

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°29

Quartier de gare Issy RER

Localisation	Commune : Issy-les-Moulineaux	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SPL SOA
		Responsable / rédacteur de la fiche	Raymond Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Localisé à l'ouest du territoire isséen dans un environnement urbain structuré autour de l'avenue de Verdun (axe structurant de la ville) et de la rue Aristide Briand, le site d'Issy RER est caractérisé par un urbanisme de gare dense et créateur de flux piétons. Il est important de reconfigurer ce nœud de transport en commun en un véritable pôle d'échange intermodal car de nombreux projets de transports en commun sont prévus en plus du Grand Paris Express. Il s'agit de dépasser le caractère routier et fonctionnel et profiter de la position stratégique du site pour en faire un nouveau repère de la ville. L'objectif est de créer une vraie centralité autour de la gare RER et de revaloriser l'espace public d'un tissu urbain dense. Il s'agit d'améliorer les connexions du territoire tel que le préconise le CDT au sujet de la ville durable.

L'arrivée du Grand Paris Express est une opportunité pour le quartier qu'il est nécessaire de restructurer et de requalifier par un programme de logements avec un effort particulier en faveur du logement social. Ce projet participe ainsi des objectifs de logements inscrits dans le CDT tant du point de vue quantitatif que qualitatif, ainsi qu'aux objectifs d'amélioration de la desserte TC.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Faire de la place Léon Blum un nouveau repère dans la ville autour duquel se développera une centralité forte

Dépasser le caractère routier et fonctionnel de la place et profiter de sa position stratégique.

Assurer un lien entre les quartiers du haut et du bas d'Issy.

- Favoriser l'émergence d'un pôle multimodal

Réussir les liaisons entre le RER et le GPE ainsi qu'avec les autres moyens de transports (T2, ligne 12...)

Réaménager une voie mixte pour les différents modes de transport.

- Renforcer l'offre de logements afin de répondre aux objectifs fixés par le Grand Paris.

Densifier et revaloriser le tissu

PROGRAMME

Le programme est essentiellement tourné vers l'habitat puisque l'on prévoit la réalisation de 98 000 m² de logements (soit 1 500 logements) dont 39 000m² de logements sociaux (alors que l'on en démolit 21 000 m²) et 59 000 m² de logements libres (soit 840 logements).

600 m² de commerces sont prévus autour de la place.

Le programme comprend 9 000m² d'espaces verts.

Concernant les déplacements, une gare de bus et une passerelle au dessus de l'avenue de Verdun pourraient également être réalisées, pour développer un véritable pôle d'échange autour d'Issy RER.

Autour de la place Léon Blum :

Immeuble de logements à la pointe de l'îlot à une hauteur modérée et bâtiment de logements à la place de l'ancienne barre de Verdun

Le long de l'avenue de Verdun :

Bâtiment entre R+5 et R+7 Programmation commerciale

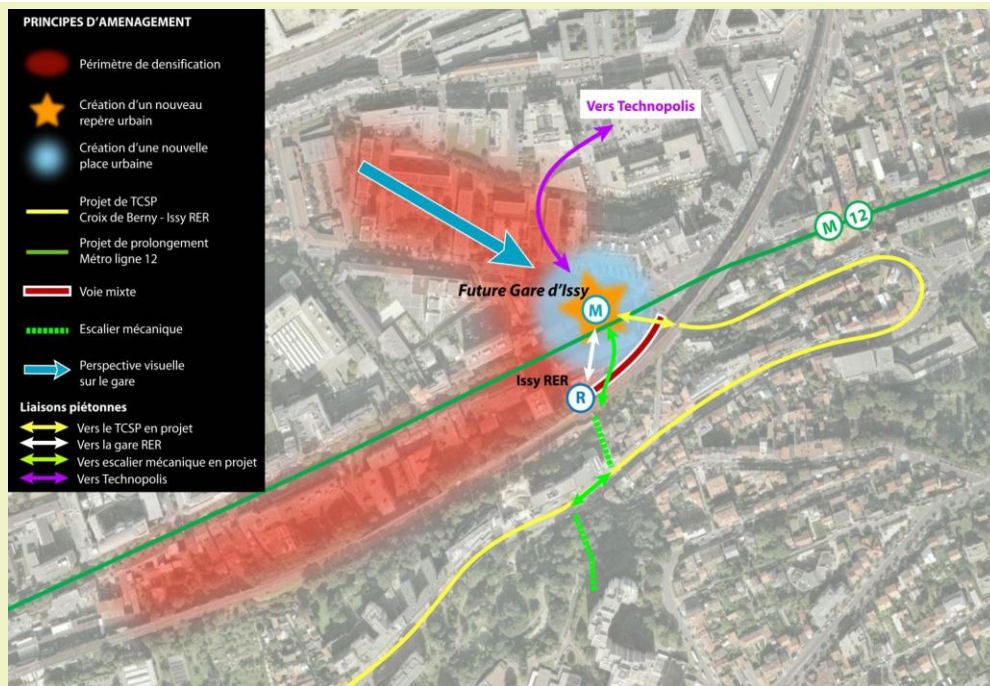
Sur les parcelles Million et Aristide Briand gabarits plus variés.

R+11 sur la rue Aristide Briand

R+8 à l'intérieur des parcelles

PLAN / ESQUISSE / VISUEL





Principes d'aménagement du pôle d'échange Issy RER

PHASAGE ET FINANCEMENT

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes	■	■	■					
Début des travaux		■	■	■	■			

PROCEDURES

PLU

Procédure de mise en compatibilité prévue par les articles L122-15, L123-16 et L141-2

Conditions d'adoption d'un contrat de développement territorial

Procédure de ZAC

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT

...	138,2 M€
-----	----------

Plan de financement

FINANCEMENT

Promoteurs	125 M €
------------	---------

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Le foncier est détenu par Seine Ouest Habitat et par l'EPF.



30 QUARTIER DE GARE FORT D'ISSY

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°30

Gare Fort d'Issy

Localisation	Secteur opérationnel : Fort d'Issy	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SPL SOA
	Communes : Issy-les-Moulineaux, Vanves, Clamart	Responsable / rédacteur de la fiche	Raymond Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Fort d'Issy/Vanves/Clamart est une des trois gares du Grand Paris Express qui s'implantera sur le territoire de GPSO. Elle se situe au sud-est d'Issy-les-Moulineaux, à l'intersection avec les communes de Clamart et Vanves. L'arrivée de cet important pôle de transports, dans un tissu urbain traditionnel, amène à poursuivre la requalification du quartier, déjà entamée avec l'installation du Fort Numérique d'Issy et du siège de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Il s'agit de promouvoir un aménagement durable du territoire autour d'une nouvelle centralité renforcée et de favoriser les liaisons entre les différents quartiers. L'idée majeure est de réaffirmer l'image du quartier dans le paysage urbain tout en conservant la dominante résidentielle à l'exception d'un « signal » architectural à concevoir. Ce renouvellement se caractérise par une logique de densification maîtrisée et adaptée qui s'inscrit dans les objectifs de construction de logements du CDT.

La prégnance d'une réflexion sur l'anticipation des mutations urbaines finit d'inscrire Fort d'Issy/Vanves/Clamart dans une logique de ville durable qui correspond à celle du territoire global de GPSO.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Assurer une densification adaptée afin de contribuer à l'accroissement du nombre de logements sur le territoire et atteindre le nombre de logements stipulé dans la loi du Grand Paris.
- Renforcer l'offre en commerces de proximité
- Réussir à créer des jonctions entre les différents quartiers des trois communes.

Le fort d'Issy est un élément historique majeur à l'échelle nationale. L'objectif est de le mettre en valeur et d'en faire un lieu de vie et d'innovation singulier et ouvert à tous.

Il s'agit de réussir l'entrée et l'affirmation du numérique dans la vie quotidienne des habitants, tout en favorisant un usage harmonieux et économe du territoire.

PROGRAMME

La gare souterraine est en partie située sous le faisceau ferroviaire et en partie sous le parking au sud de la gare actuel de Clamart. Le nouveau bâtiment voyageur est localisé au nord du faisceau ferroviaire sur la commune de Clamart. Une sortie complémentaire sera réalisés sur la commune d'Issy-Les-Moulineaux. Les autres immeubles s'échelonneront entre R+3 et R+5, ils seront implantés à l'alignement de l'espace public afin de créer des voies structurantes et constitueront une SHON totale de 23 325m². Des cœurs d'îlots verts et des toitures végétalisées permettent de compenser le manque d'espaces verts. Des cellules commerciales de proximité seront implantées.

Le périmètre opérationnel de la Gare Fort d'Issy – Vanves – Clamart se décompose en 2 îlots selon le programme suivant:

- Un premier îlot de 12340m² SHON en R+3 et R+5 et Immeuble Signal.
- Un second îlot de 10985m² SHON en R+3 et R+5.

Un projet de circulation piétonne reliant la Gare au Fort d'Issy le long de la caserne

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Projet d'éco-quartier du Fort d'Issy



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI -2012

En 2011, livraison du siège de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) de 45 000 m² SHON

Opération d'aménagement du Fort achevée en 2013 et 2014.

En juillet 2012, le projet de Gare Issy/Vanves/Clamart est en cours d'étude.

PROCEDURES

Nécessité d'adapter le PLU notamment concernant les articles UE6, UE7, UE9, UE10, UE14.

Implantation des constructions à l'alignement des voies, sur les limites séparatives

Absence de réglementation de l'emprise au sol

Hauteur des bâtiments

Absence de réglementation du COS

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

SPL SOA



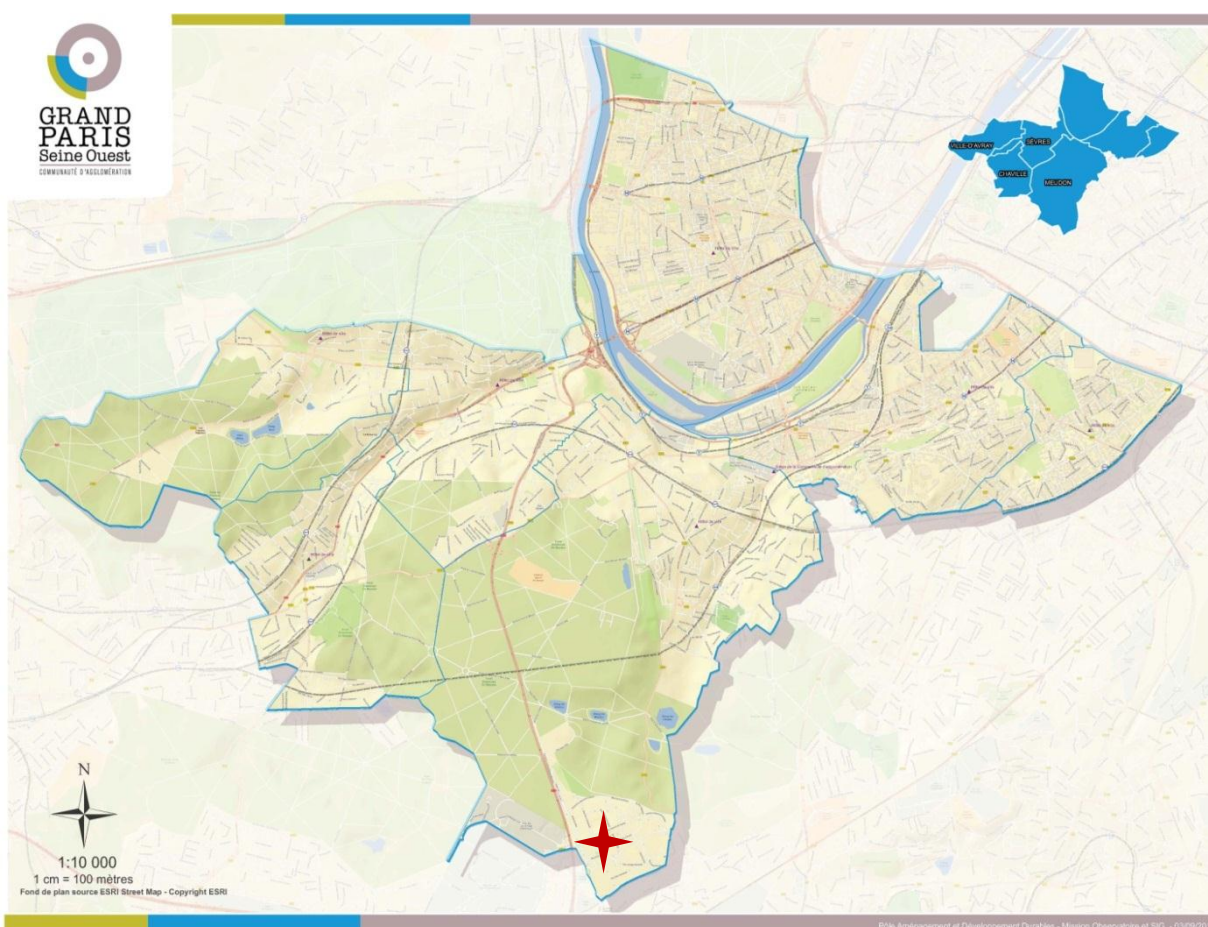
31 ECO-QUARTIER DE LA POINTE DE TRIVAUX

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°31

Eco-quartier de la pointe de Trivaux

Localisation	Secteur opérationnel : Meudon-la-Forêt	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Meudon
	Commune : Meudon	Responsable / rédacteur de la fiche	Marc Cohen



Contribution au projet de territoire du CDT

L'éco-quartier de la Pointe de Trivaux est un des grands projets d'aménagement de la commune de Meudon. Il s'agit de réaliser un projet fondé sur les trois piliers du développement durable. L'arrivée du T6 en 2014 est un élément fort puisqu'il implique la création de deux gares dans le périmètre de l'opération d'aménagement.

Il s'agit donc ici de porter l'ambition de ville durable développée dans le Contrat de Développement Territorial.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les objectifs liés à cet éco-quartier sont de natures variés et tous concourent à recréer un secteur de ville :

- **Mise en place d'un programme mixte**
Création d'un programme diversifié de logements de haute qualité environnementale (environ 600 logements : parcours résidentiel, accession maîtrisée et accession libre, résidence service senior et résidence étudiante, logement social) mixé avec des commerces de proximités, des activités économiques et des équipements publics.
- **Fin de l'étalement urbain et haute qualité environnementale et paysagère** (mails plantés, bassins, circulations douces).
Le projet doit retrouver les qualités remarquables du quartier de Meudon-la-forêt réalisé par Fernand Pouillon.
- **Forte implication et participation active des habitants** dans l'élaboration du projet (questionnaire, réunions publiques, exposition, site internet...)
- **Mise en place d'un véritable parcours résidentiel** (600 logements) pour les habitants (résidences étudiantes, foyer de jeunes travailleurs, accession maîtrisée, résidences service senior, logement social...)

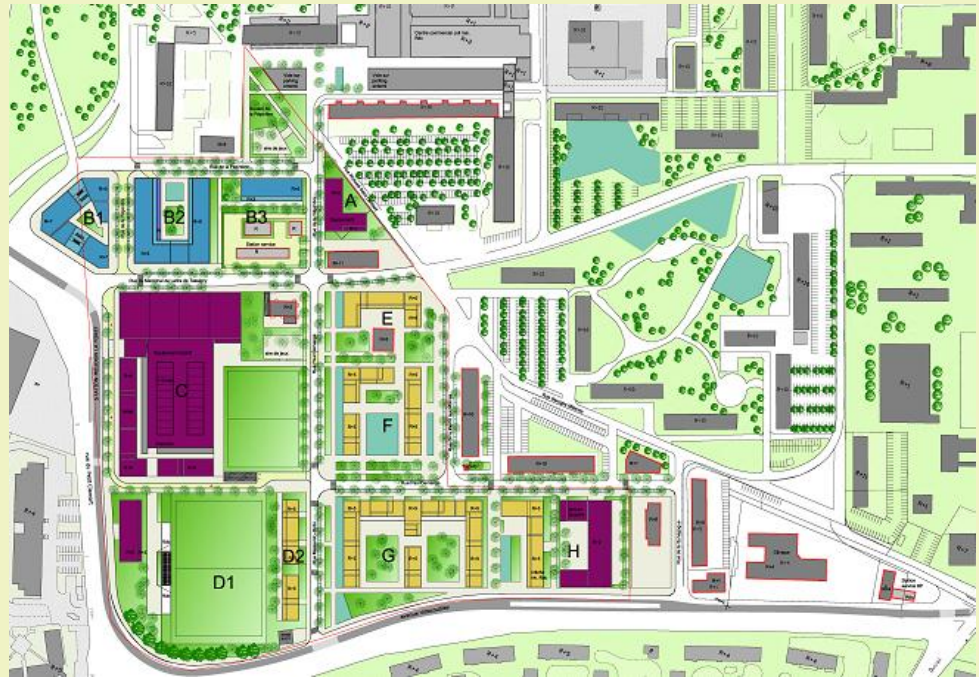
PROGRAMME

Sur 11 Ha en entrée de ville, il est prévu de réaliser :

- 50 000 m² de logements diversifiés (parcours résidentiel, accession libre et accession maîtrisée, résidence service senior et résidence étudiante, logement social...)
- 35 000 m² d'activités économiques et commerciales (bureaux, hôtel, commerces de proximité..)
- 2 stations de tram en cours de réalisation (T6) et des parkings souterrains
- Des espaces publics paysagers avec un mail piéton, des bassins et circulations douces et voiries apaisées,
- Espaces libres privés importants.
- La reconstruction et la création d'équipements publics (école, centre de loisirs, ludothèque, crèche, halte garderie, club senior, salles associatives, stade, patinoire, nouveau square et petit stade polyvalent, maison de quartier).
- Un complexe privé sports/loisirs.



PLAN / ESQUISSE /
VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Une réunion publique a eu lieu le 27 juin 2012 et a entraîné une modification du projet par les ateliers de Christian Devillers.

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes, procédures	■	■	■					
Etudes opérationnelles complémentaires et lancement de l'opération par l'aménageur		■	■	■	■			
Réalisation				■	■	■	■	■

PROCEDURES

Concertation et participation de la population au choix du projet très approfondie, et déjà très largement engagée. Elle continuera jusqu'à l'arrêt du projet.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (2013)

Procédure d'attribution d'une concession d'aménagement (2013).

Evaluation environnementale (étude d'impact, avis de l'autorité environnementale..) et étude de sécurité publique (2013).

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT		
Equipements publics de superstructure et un équipement privé		53 000 000 €
Equipements d'infrastructure (foncier..)	publics	20 000 000 €
		38 000 000 €
Total		111 000 000 €

Plan de financement

FINANCEMENT		
Finaceur ...vente de charges foncières		
Finaceur ...subventions		
Finaceur ...participation du concédant au coût de l'opération		
total		111 000 000 €

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle qui sera précisée dans le bilan prévisionnel du traité de concession

Le financement sera arrêté lors de la désignation de l'aménageur



MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

Concession d'aménagement hors ZAC

PILOTAGE DU PROJET

A.M.O.pour procédure de désignation de l'aménageur
Ville de meudon et aménageur désigné pour la réalisation



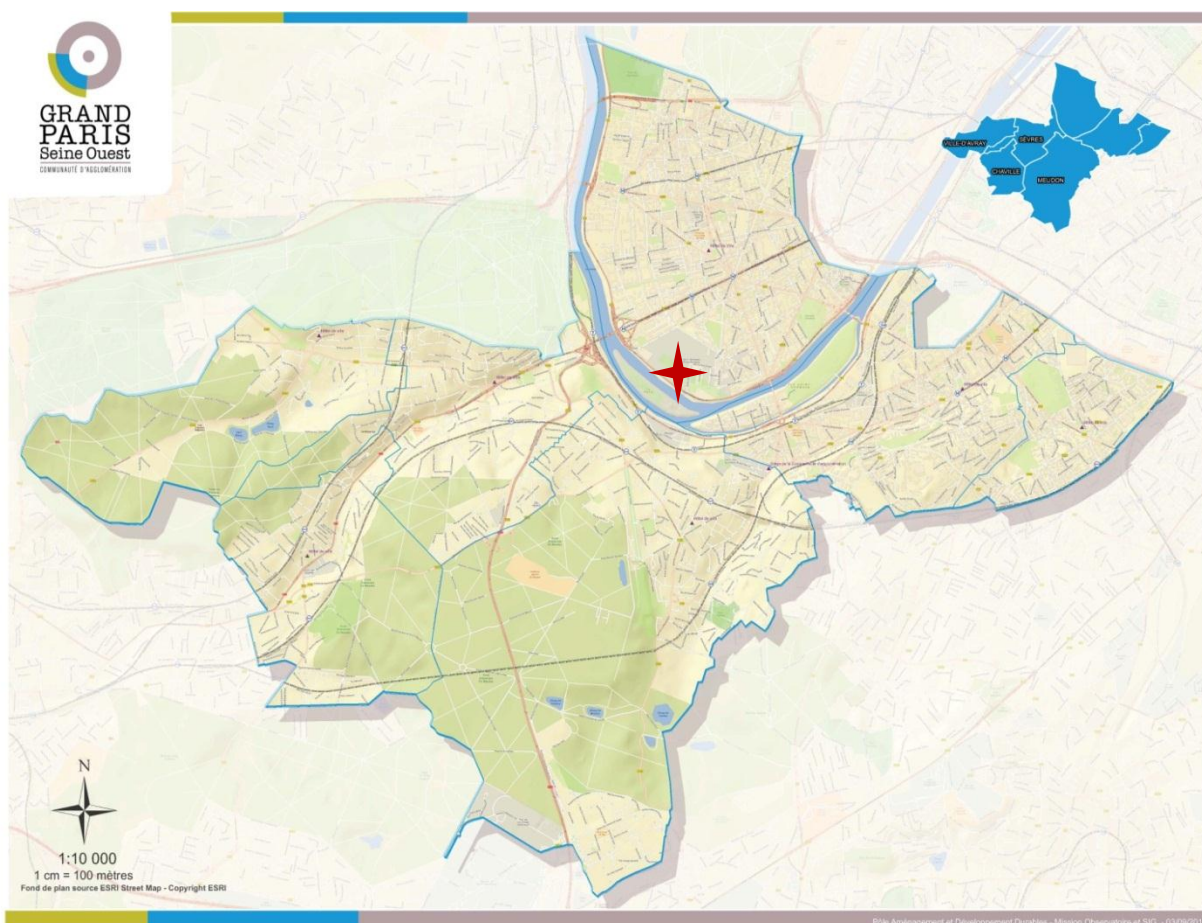
32 LE TRAPEZE-RIVES DE SEINE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°32

Le Trapèze-Rives de Seine

Localisation	Boulogne Billancourt	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SAEM Val de Seine
		Responsable / rédacteur de la fiche	Nathalie d'Estienne d'Orves-Cosse



Contribution au projet de territoire du CDT

Le Trapèze est l'un des secteurs de l'opération Seguin – Rives de Seine, opération qui figure parmi les principaux pôles émergents en Ile-de-France. Aménagé sur les anciennes emprises de l'usine Renault, il s'agit de créer un nouveau quartier mixte sur le thème de la ville parc.

L'ambition architecturale et environnementale, l'équilibre entre toutes les fonctions et la vocation culturelle ambitieuse de l'île Seguin contribuent à créer un lieu de vie exceptionnel à l'ouest immédiat de Paris. Il participe donc du rayonnement de GPSO comme polarité majeure à l'échelle de l'Ile-de-France. Le Trapèze est également un élément vecteur de la ville durable.



**OBJECTIFS
QUANTITATIFS ET
QUALITATIFS**

Le Trapèze répond aux objectifs quantitatifs en matière de logements et d'emplois
A terme, le quartier comptera 12 000 habitants et 10 à 15 000 salariés.

Mixité et diversité

La mixité des programmes et la diversité de l'habitat est une des clés de voûte du Trapèze, déclinée à l'échelle de chaque phase de réalisation.

L'offre de logements comporte 1/3 de logement social aidé, dont plusieurs résidences d'hébergement répondant à des besoins spécifiques (étudiants, seniors, personnes handicapées...). Selon le décompte établi à mi- 2012, le quartier du Trapèze, incluant les îlots épars, contribuera, à son achèvement, à la création de 2 850 logements libres, 1 300 logements aidés, 341 unités de résidences libres et 530 unités de résidence aidées.

Une offre de commerces diffus est répartie en trois pôles de proximité, dont le futur passage commercial vers le Pont de Sèvres, et un pôle de destination en vis-à-vis de l'île Seguin, sur la berge.

Qualité urbaine et architecturale

Le Trapèze est conçu comme une « ville-parc » qui renvoie à la ville par sa densité et qui est contrebalancée par la forte présence du paysage. Les espaces publics sont ainsi généreux (50 % des terrains libérés par Renault) et le végétal est présent à toutes les échelles : cœurs d'îlots, traverses piétonnes, parc de Billancourt.

Développement durable

Les fortes exigences en matière de développement durable appliquées dès l'origine sur l'opération Ile Seguin-Rives de Seine lui ont valu d'être primée au Grand Prix National EcoQuartier 2011, dans la catégorie "Performances énergétiques / Innovation". Les axes forts développés dans le quartier sont en particulier :

- Définition de critères exigeants en matière de construction et de performances énergétiques des bâtiments.
- Système de gestion des eaux qui protège les nappes phréatiques et devient un atout pour le cadre de vie et la biodiversité.
- La mise en place d'un réseau de chaud et de froid privilégiant les énergies renouvelables à l'échelle de la ZAC. Ce réseau, dont profite aujourd'hui l'ensemble des immeubles livrés, sera développé avec l'utilisation de la géothermie : il permettra d'atteindre 65 à 75 % d'énergie renouvelable - une première en Europe pour un quartier de cette ampleur.

PROGRAMME

Le Trapèze ouest, en voie d'achèvement fin 2011 :

- 4000 habitants
- 3200 salariés, plus de 66 000 m² de bureaux occupés (8 entreprises installées : Roche, Michelin, Carrefour, Ipsen, l'Equipe...)
- 30 immeubles livrés, 17 commerces ouverts
- 5 équipements publics en activité
- 2,6 ha de jardins
- 2 023 logements livrés, dont 1 627 logements libres, 429 logements aidés et 413 unités de résidence aidées
- 104 000 m² de bureaux et 12 000 m² de commerces
- 2 immeubles en chantier (D3 A et B)

Un programme d'environ 280 000 m² SHON se développe sur le Trapèze est depuis début 2012 :

- Logements libres et sociaux : 130 000 m²
- Bureaux : 120 000 m²
- Commerces et équipements publics : 27 000 m²



Au total, sur les 37,5ha du Trapèze :

- - 50 % des emprises sont dédiées aux espaces libres dont 7 ha pour le parc de Billancourt
- - 352 300 m² de logements, dont 1/3 à vocation sociale
- - 223 100 m² de bureaux
- - 86 600 m² d'équipements collectifs, activités et commerces
- - Plus de 50 commerces de proximité
- - 14 équipements publics (éducation, culture, médico-social, etc.)

**PLAN / ESQUISSE /
VISUEL**





PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

L'avancement de la réalisation du programme du Trapèze et des îlots épars est de :

- Logements: 137 416/ 342 756 m² soit 40%
- Bureaux : 114 118/223 853 m² soit 50%
- Commerces et équipements publics : 9 234/27 000 m² soit 34%

La réalisation du Trapèze Est a été lancée début 2012.

Fin 2012 auront été livrés 2 350 logements.

Les livraisons prévisionnelles sont de 550 logements/unités en 2013, 450 en 2014, 835 en 2015 et 817 au-delà.

Deux îlot situés à l'Est du Trapèze seront lancés ultérieurement : îlot Y (lancement 2013) et îlot M (lancement 2016)

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation trapèze est	du							

PROCEDURES

Trapèze est : Signature d'une convention de mise en œuvre assurant le partenariat entre la SAEM, Renault et DBS (groupement de promoteurs privés réunissant Hines, Nexity, Vinci immobilier et Icade).

ZAC Seguin – Rives de Seine (2004)

PLU (2004)



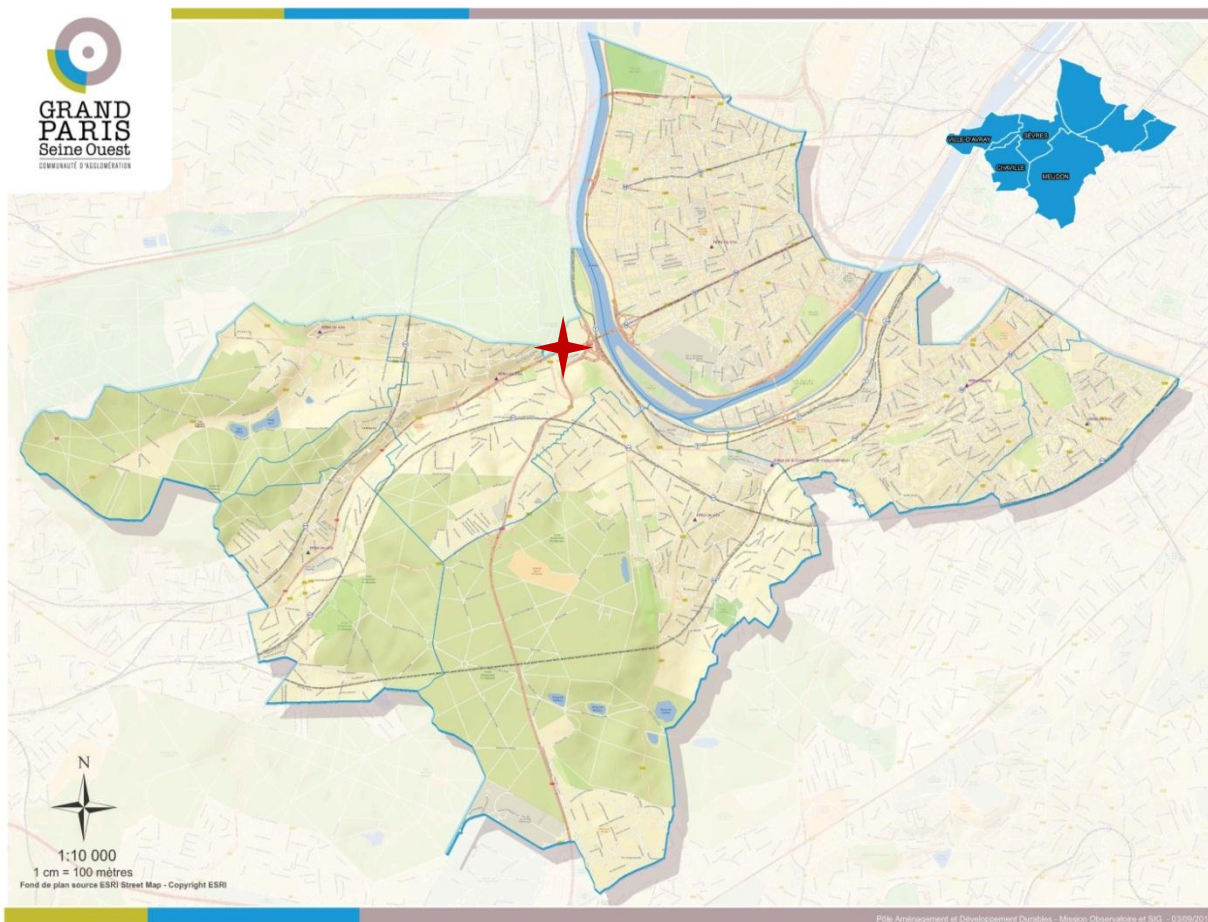
33 ENTREE DE VILLE ET VOIE ROYALE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°33

Entrée de ville et Voie Royale

Localisation	Commune : Sèvres	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	CG92/Ville/GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Karine Turro/ Didier Adon



Contribution au projet de territoire du CDT

La Route Départementale 910 est un axe majeur du territoire communautaire, classée dans les voies départementales à grande circulation, elle traverse Boulogne-Billancourt, Sèvres et Chaville. Cet axe a été baptisé la « Voie Royale » car il constituait la liaison principale entre Paris et Versailles autrefois.

Le projet de la Voie Royale à Sèvres est un vaste programme de requalification qui comporte à la fois, un volet d'aménagement urbain des espaces publics, un volet de rénovation des itinéraires de circulation et des modes de stationnement ainsi qu'un volet culturel, de mise en valeur du patrimoine. La commune de Sèvres a fait l'acquisition de l'ex gare SNCF située près du Pont de Sèvres en vue de la transformer en espace culturel que pourraient utiliser notamment les Conservatoires de Grand Paris Seine Ouest.



Le projet « Entrée de ville et Voie Royale » est porté par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Sèvres et le Département et a vocation à s'étendre aux villes de Chaville et Boulogne-Billancourt. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel et la société Q Park, en sa qualité de gestionnaire délégué du stationnement payant sur la commune de Sèvres, interviennent également respectivement pour réaliser les travaux de déconnexion de l'eau de la source Saint-Germain et pour réhabiliter les parkings publics.

Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir un aménagement durable du territoire, à la circulation partagée et apaisée, aux ressources naturelles valorisées, autour d'un centre-ville revitalisé et rendu plus accessible et dans le prolongement d'une reconfiguration de l'entrée de ville à partir du pont de Sèvres.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Promotion des transports en commun et des circulations douces

Aménagement de la route départementale en boulevard urbain arboré (2 km), création d'une voie bus (1 km), création de pistes cyclables (2 km) et de zones de rencontres entre piétons, cyclistes et automobilistes (1 km).

- Création d'un nouveau paysage urbain

Modifications de carrefours, création de nouvelles circulations piétonnes, plantations de 200 arbres et notamment d'un mail arboré, création d'un parvis piétonnier et réaménagement d'espaces publics

- Amélioration de la desserte piétonne des commerces du centre-ville,

- Mise en accessibilité des espaces publics

- Reconfiguration de l'échangeur du pont de Sèvres

- Réorganisation du stationnement

Création d'un parc public de stationnement en ouvrage et rénovation des parcs publics existant pour moderniser l'offre de stationnement à Sèvres et libérer des espaces sur voirie en faveur des piétons et des circulations douces (création de 369 places en ouvrage, rénovation de 213 places existantes en ouvrage, suppression de 70 à 100 places environ sur voirie)

- Captage et exploitation de l'eau de la source Saint-Germain.

La déconnexion de la source du réseau d'assainissement unitaire permet de ne plus envoyer en station d'épuration 270 000 m³ par an d'eau claire.

Volet culturel : réhabilitation de l'ancienne gare SNCF du pont de Sèvres

Acquise par la commune de Sèvres pour en faire un espace culturel, l'ancienne gare SNCF est un bâtiment du XIX^e siècle dont l'architecture spécifique sera mise en valeur. Le projet doit accueillir une salle de spectacle de 100 places environ.

Le territoire communautaire comprend aujourd'hui 7 conservatoires de musique, et de danse, 63 troupes et cours de théâtre, 61 formations et associations musicales et plus de 300 groupes de musiques actuelles.

Face à une telle diversité, on constate un manque d'équipements de petite taille pour de jeunes artistes et l'émergence de nouveaux talents.

Les conservatoires du territoire de GPSO trouveront également avec ce projet un outil de travail adapté et de qualité. La richesse des activités musicales et artistiques du territoire permettra d'animer quotidiennement le lieu. La commune de Sèvres a d'ores et déjà interrogé des financeurs potentiels au vue d'évaluer les



PROGRAMME

subventions possibles. Avec ce projet, Sèvres a l'objectif de répondre à un besoin identifié tout en ajoutant une dimension culturelle à l'ensemble du programme « Entrée de ville et Voie Royale », lui-même développé au cœur de la Vallée de la Culture.

Le projet de la Voie Royale est un projet global de requalification urbaine, routière et paysagère de la voie départementale 910, des espaces publics situés de part et d'autre et en particulier du centre-ville et des entrées de ville.

En effet, l'objectif est d'une part de restructurer le cœur de ville en favorisant l'accès aux commerces et en améliorant la liaison entre les deux coteaux et d'autre part, de donner à cet axe une cohérence et une identité plus urbaine depuis la Cité de la Céramique jusqu'à Chaville.

Le périmètre concerné comprend l'échangeur routier devant la Cité de la Céramique et l'ancienne gare SNCF du pont de Sèvres.

Le programme à mettre en œuvre par les trois maîtres d'ouvrage est décrit ci-après.

- **Sous maîtrise d'ouvrage GPSO**

Requalification des espaces publics situés de part et d'autre de l'actuelle RD 910, répartis en 4 séquences d'aménagement

en centre-ville (séquence 2) :

- création d'un parvis piétonnier au droit du collège de Sèvres, en vis-à-vis du parvis de la Mairie, création de fontaines et de bassins rappelant l'axe urbain historique du centre-ville et la mémoire de l'ancien Ru de Marivel
- réaménagement de la rue Pierre Midrin avec des trottoirs élargis pour faciliter l'accès aux commerces et au parking de l'Europe
- requalification des espaces piétonniers situés en cœur d'îlot autour de l'église, du marché Saint-Romain et du square Odic avec des matériaux plus qualitatifs et des liaisons piétonnes nouvelles à travers l'îlot central afin de rendre plus lisible l'offre commerciale et relier les coteaux

au square Carrier Belleuse (séquence 3) :

- reconfiguration des aires de jeux afin de restructurer le stationnement
- report du stationnement situé avenue Camille Sée au fond du square afin de dégager la perspective sur le CIEP depuis la Grande Rue

aux entrées de ville côté Chaville et Pont de Sèvres (séquences 1 et 4) : travaux sur les espaces communautaires en accompagnement des travaux du Département sur la RD910

- **Sous maîtrise d'ouvrage GPSO et délégation de service public avec Q Park**

- création du parking de l'Europe (369 places en ouvrage),
- rénovation du parking Gallardon (58 places en ouvrage)
- rénovation du parking Saint-Romain (34 places en ouvrage)
- rénovation du parking des Cent Gardes (108 places en ouvrage)

- **Sous co-maîtrise d'ouvrage GPSO – SIAVRM**

- captage de la source Saint-Germain (270 000 m³/an)
- exploitation de l'eau : échange calorifique avec le système de chauffage / climatisation du collège de Sèvres, alimentation des fontaines créées dans le cadre du projet, création d'une réserve d'eau pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des voiries.



- **Sous maîtrise d'ouvrage du Département**

1 - Aménagement de la RD910 en boulevard urbain

sur les séquences 1 et 2 :

- Création d'une contre-allée aménagée en zone de rencontre permettant les modes de circulation doux et le stationnement
- création d'une voie de bus dans le sens Chaville / Boulogne-Billancourt

sur les séquences 3 et 4 :

- prolonger le terre-plein arboré
- assurer la continuité des itinéraires cyclables
- favoriser le parcours des bus

2-Reconfiguration de l'échangeur du Pont de Sèvres

- **Sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Sèvres**

Réhabilitation de l'ancienne gare SNCF du pont de Sèvres

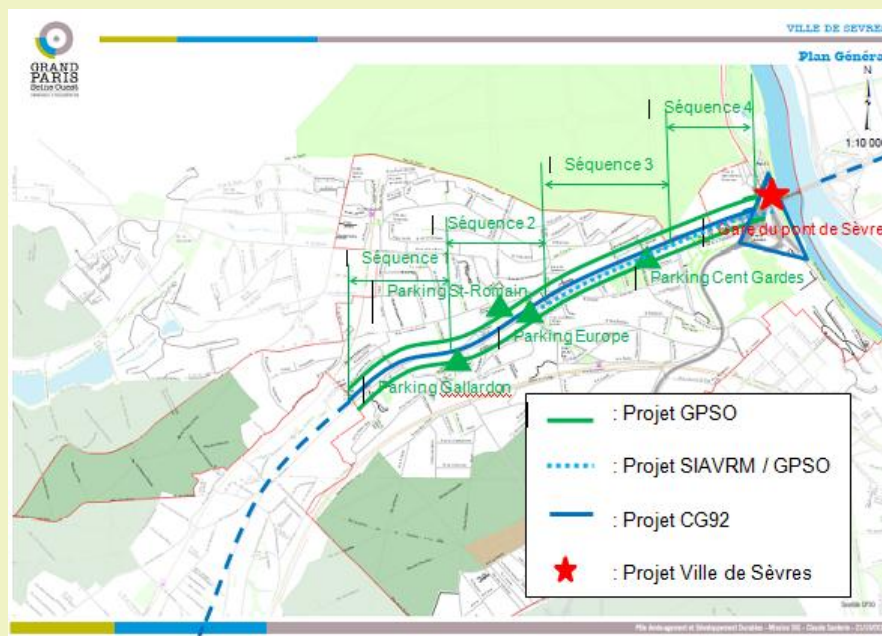
-création d'une salle de spectacle de 100 places assises environ ou 200 debout, avec équipements techniques, une cafeteria, espace de convivialité complétant l'animation quotidienne du lieu. L'ensemble représente environ 300m².

-contraintes acoustiques (protection contre les bruits routiers et ferroviaires) et contraintes d'exploitation (accessibilité).

-l'accessibilité à la gare et au Pont de Sèvres par la création d'un ascenseur doit être intégré dans le programme du Conseil Général des Hauts de Seine concernant l'échangeur.

- Cet équipement constituera une ponctuation culturelle sur la Voie Royale comme aujourd'hui l'Atrium de Chaville et le Sèvres Espace Loisirs,

PLAN / ESQUISSE /
VISUEL





PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Sous maîtrise d'ouvrage GPSO :

- création d'un parvis piétonnier au droit du collège de Sèvres
- création du parking de l'Europe
- rénovation du parking Gallardon

Sous co-maîtrise d'ouvrage GPSO – SIAVRM : captage et exploitation de la source Saint-Germain

Sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- création d'une traversée piétonne au droit du n° 8 avenue de l'Europe
- création d'un rond-point entre les RD 407 et RD 910

PHASAGE

Phases communautaires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Création et réhabilitation des parkings																
Déconnexion de la source Saint-Germain																
Etudes esquisse générale – AVP PRO séquence 2																
Travaux séquence 2 (hors pont du 8 mai 1945 et Grande Rue)																



AVP PRO séquence 3																		
Travaux séquence 3																		
AVP PRO séquence 1																		
Travaux séquence 1																		
AVP séquence 4																		
Travaux séquence 4																		
PRO pont du 8 mai 1945 et Grande Rue																		
Fin Travaux séquence 2 (pont du 8 mai 1945 et Grande Rue)																		

Phase communale	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etudes																
Montage																
Réalisation																

PROCEDURES

Concertation avec les organismes utilisateurs potentiels de l'équipement.



BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

Phases communautaires

INVESTISSEMENT	
Etudes et travaux	27M€ TTC

Phases départementales

INVESTISSEMENT	
...	... €
...	... €
...	... €

Phase communale

GARE : Investissement estimé	
...1 600 000 HT	... €
...	... €
...	... €

Total des phases

INVESTISSEMENT	
Etudes et travaux	... €

Plan de financement

FINANCEMENT	
Financeur GPSO	24 M€TTC
Financeur SIAVRM	0,55 M€TTC
Financeur Q Park	2,4 M€ TTC

GARE : Financement estimé	
Région IDF	30% des travaux
CG92	23% des travaux
Réserves Parlementaires	A solliciter
GPSO	A solliciter
Ville Sèvres	Suivant les subventions Région et CG 92, et dans l'attente d'autres financeurs, le reste à charge maximum est estimé pour la commune à 47%

Estimation

FINANCEMENT	
Financeur GPSO	24 M€TTC
Financeur SIAVRM	0,55 M€TTC
Financeur Q Park	2,4 M€ TTC
Financeur CG92	
Financeur Ville de Sèvres	

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Ce programme global est porté par Grand Paris Seine Ouest, le Conseil Général des Hauts de Seine et la ville de Sèvres, en liaison avec le Ministère de la Culture.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel et la société Q Park interviennent également respectivement pour réaliser les travaux de déconnexion de l'eau de la source Saint-Germain et pour réhabiliter les parkings.



34 ZAC DU PONT D'ISSY

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°34

ZAC du Pont d'Issy

Localisation

Secteur opérationnel :
Nord d'Issy et pointe de
l'île Saint Germain

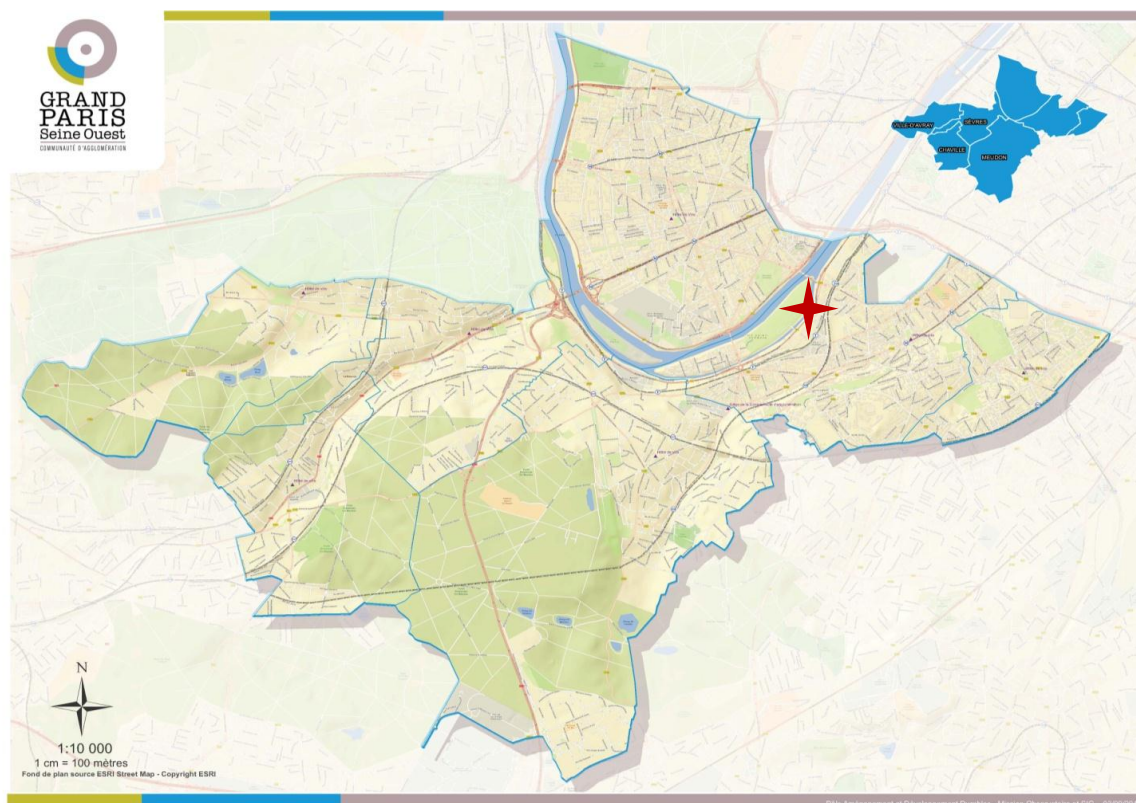
Commune :
Issy-les-Moulineaux

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

SPL SOA

**Responsable
rédacteur de la fiche**

Raymond
Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Le quartier Issy-Val de Seine, situé au nord d'Issy-les-Moulineaux, fut le premier secteur à connaître une mutation urbaine d'envergure, avec la transformation des grandes emprises industrielles en un tissu dense d'activités tertiaires où de nombreux sièges sociaux se sont implantés. Aujourd'hui, il fait l'objet d'une nouvelle phase de mutation, avec la construction de trois tours de bureaux en remplacement des immeubles construits dans les années 1980 ainsi que de logements, dont 25% à caractère sociaux, assortis de commerces de proximité.

Il est nécessaire de repenser cette entrée majeure d'Issy-les-Moulineaux et d'y intégrer de la vie en y mixant les fonctions. Le renouvellement du quartier Issy-Val De Seine fait partie intégrante du projet départemental « Vallée Rive Gauche » pour le réaménagement de la rive gauche et la reconquête des berges de Seine avec notamment la requalification de la RD7 en boulevard urbain et l'aménagement d'espaces verts et de loisirs le long des berges. Il est également en cohérence avec le projet stratégique de développement durable puisqu'il participe à la cohérence d'ensemble du périmètre stratégique et au positionnement stratégique du territoire. Il favorise l'installation des entreprises en leur proposant un environnement de qualité et une image territoriale valorisante.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La ZAC du Pont d'Issy participe à la valorisation de l'identité du territoire en répondant à plusieurs objectifs fixés dans le CDT.

- Favoriser la qualité environnementale du territoire

En participant à la dynamique de renouvellement des bords de seine, la ZAC pont d'Issy va tirer vers le haut les exigences de qualité environnementale sur le territoire tant au niveau du bâti que de l'espace public.

- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle

- Améliorer l'accessibilité aux transports

Améliorer les accès aux stations de transport en commun

Promouvoir une démarche de très haute qualité environnementale en transport et circulations douces

PROGRAMME

Le programme retenu prévoit une constructibilité totale de la zone de 250 460 m² SHON avec notamment :

- Trois tours de bureaux de 150 à 180 m de hauteur ainsi que des immeubles de bureaux de 232 260 m² maximum au total.
- 13 500 m² de logements dont 25% de logements sociaux au sud de la ZAC
- 3 500 m² minimum de commerces
- 1 200 m² de constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dont une crèche de 60 berceaux.
- Un espace vert de 2000m² aux pieds des immeubles d'habitation
- Une passerelle piétonne surplombant la rue Rouget de Lisle avec une liaison directe avec les quais de la station T2 et « Issy Val de Seine »
- La restructuration et la redéfinition de la vocation de la grande halle

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Approbation du dossier de Révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant le secteur du Pont d'Issy par délibération du conseil municipal du 21 avril 2012

Approbation du dossier de création de la ZAC du Pont d'Issy par délibération du conseil municipal du 21 avril 2012

Dossier de réalisation en cours : approbation prévue fin 2012

Dépôt des permis de construire par SEFRI CIME pour les logements et bureaux non IGH : mai/juin 2012

Dépôt des permis de construire par le Crédit Agricole : fin juillet 2012

Rédaction de l'étude de sécurité publique par la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT et approbation de ladite étude par les services de la Préfecture : septembre 2012

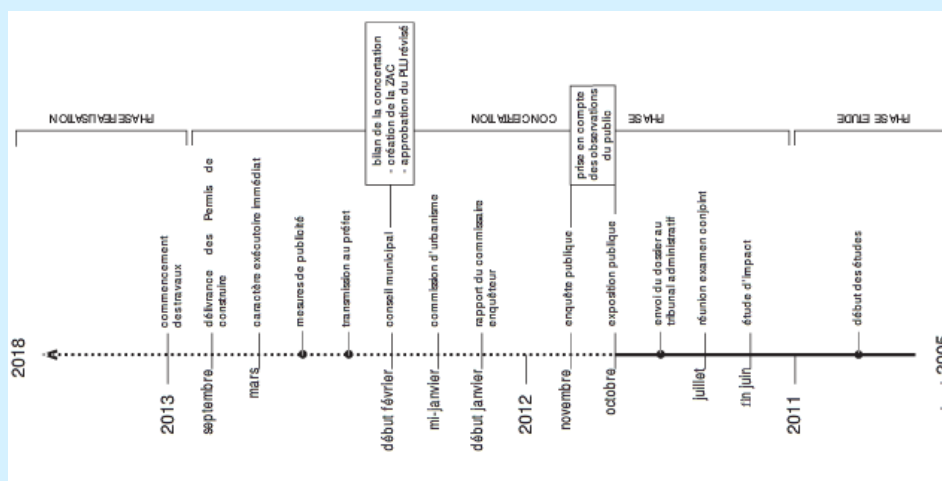
Signature de ma convention de versement d'une participation financière au titre de la ZAC du Pont d'Issy : septembre 2012

Approbation de la concession d'aménagement et du dossier de réalisation de la ZAC par le Conseil Municipal : septembre 2012

Dépôt du permis de construire par SEFRI CIME pour l'immeuble IGH : fin octobre 2012

Dépôt du permis de construire par GCI : aucune date n'a été communiquée à ce jour par GCI

PHASAGE



PROCEDURES

Révision simplifiée du PLU et création d'une ZAC

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

AMENAGEUR :

SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT

PROMOTEURS :

ilot a : sefri cime

ilot B1 : credit agricole assurances

ilot B2 : general continental investment (gci)



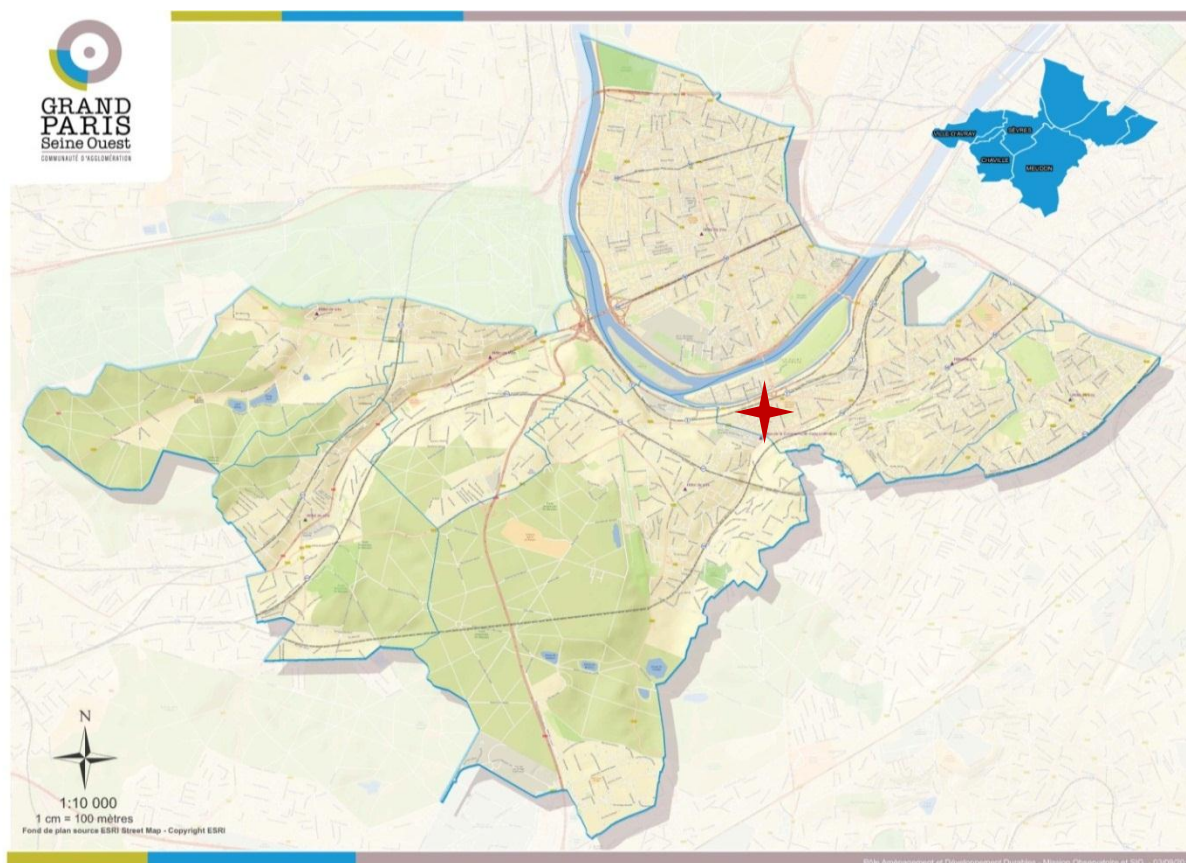
35 ZAC DES BORDS DE SEINE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°35

ZAC des bords de Seine

Localisation	Secteur opérationnel : Sud d'Issy-Val de Seine	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	SEM 92
	Commune : Issy-les-Moulineaux	Responsable / rédacteur de la fiche	Raymond Loiseleur



Contribution au projet de territoire du CDT

Depuis plus de trente ans, la politique d'aménagement urbain des communes de l'agglomération s'appuie sur un renouvellement urbain durable du territoire. De nouveaux quartiers apparaissent sur les bords de Seine. La ZAC des Bords de Seine participe d'une démarche lancée depuis 2007 pour requalifier les friches industrielles d'Issy-les-Moulineaux. Elle est la dernière étape puisqu'elle achève la requalification urbaine des bords de Seine en complément de la ZAC Quai des Chartreux située aux abords de la station de tramway Les Moulineaux. Corridor Seine constitue un hypercentre de l'activité : la qualité de sa desserte et la connexion de ses projets urbains aux lignes de transport en commun existantes ou en projet est donc capitale.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

- Prolonger la ville vers le fleuve pour une meilleure régénération du tissu urbain

Réaliser un aménagement qualitatif en accord avec le projet « Vallée Rive Gauche »

Reconquête des berges de Seine par la réappropriation des lieux et la valorisation des circulations douces.

Il participe également aux objectifs qualitatifs du volet transport puisqu'il ambitionne de reconnecter ce site aux aménagements structurants voisins.

- Adopter une démarche de développement durable

Adoption d'une charte d'objectifs à toutes les étapes du projet et pour tous les acteurs.

Economies d'énergies grâce à des habitations labellisées « basse consommation »

Rétention et infiltration des eaux fluviales

Projet de tri et de collecte de déchet par pneumatique

- Exemplarité environnementale et liaisons de haute qualité paysagère

Réintroduire la biodiversité sur le plan de la faune et de la flore.

Réalisation d'un parc urbain au cœur du quartier.

Aménagement des espaces verts en favorisant les essences locales qui demandent peu d'arrosage et peu d'entretien. Créer de véritables corridors écologiques propices à la naissance d'écosystèmes.

- Assurer la mixité sociale et fonctionnelle

Mise en place d'une mixité horizontale et verticale.

Combinaison d'habitats diversifiés, de commerces et de services.

PROGRAMME

L'aménagement du site de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères achève la reconversion des friches industrielles à Issy-les-Moulineaux. Le programme développé comprend :

- 48 400 m² SHON de logements dont 12 500 m² de logements sociaux et 6 000m² de résidence de tourisme

- 24 000 m² SHON de bureaux

- 2 500m² de commerces et services en rez-de-chaussée d'immeubles

- Un groupe scolaire de 2 700 m²

- 6 300m² pour la promenade des bords de Seine

- 900 m² pour une crèche de 53 berceaux

- 220 places de parking

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

La ZAC est achevée à 85% environ.
Les trois derniers îlots sont en cours de travaux.
La livraison est prévue pour fin 2013.

PHASAGE

Phases	2013	2014
Livraison		

PROCEDURES

Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges.

Procédure de ZAC

Périmètre d'étude instauré par DCM du 19/06/97

Création de la ZAC par DCM du 25/06/98

Approbation du PAZ par DCM du 25/03/99

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

Aménageur : SEM 92



36 MEUDON VAL FLEURY

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°36

Meudon Val Fleury

Localisation

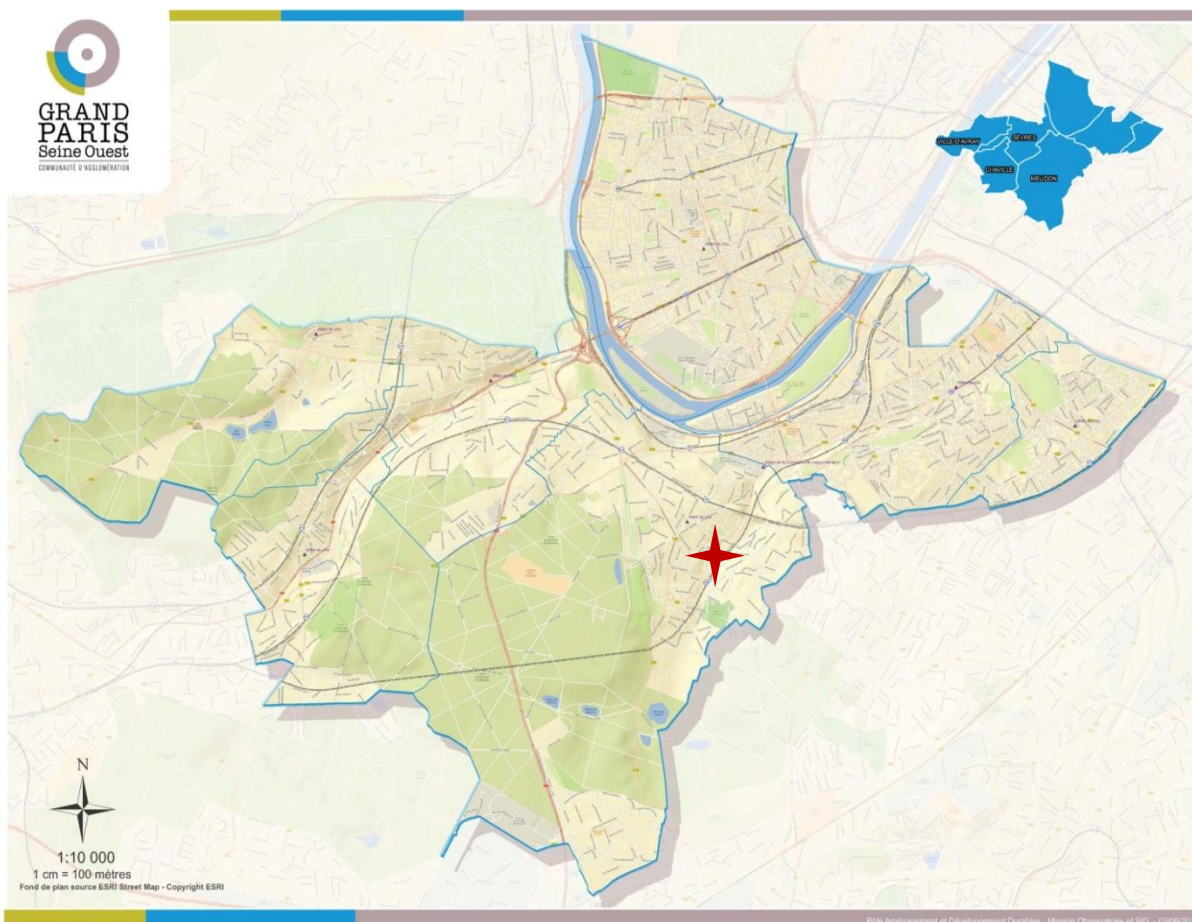
Commune :
Meudon

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

Ville/GPSO/
RFF/SNCF

**Responsable /
rédacteur de la fiche**

Karine Turro



Contribution au projet de territoire du CDT

Depuis plusieurs années, Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Meudon mènent une réflexion sur le réaménagement du quartier du Val Fleury, afin de restructurer ce quartier de gare et lui permettre d'évoluer, dans un contexte topographique contraint et complexe. L'opération vise à recomposer le tissu urbain et les différents modes de circulation autour de la gare du RER C « Meudon Val Fleury » sur un périmètre de plus de 6700 m².

Ce projet d'aménagement figure parmi les opérations urbaines à venir qui contribueront à promouvoir un aménagement durable sur le territoire de GPSO.



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Sous maîtrise d'ouvrage privée :

- Construction d'un centre de santé de la Croix Rouge
- Construction de 24 logements en accession libre
- Aménagement de commerces en pied d'immeuble
- Création d'un marché itinérant

Sous maîtrise d'ouvrage Ville :

- Création d'un marché itinérant
- Instruction des permis des opérations immobilières

Sous maîtrise d'ouvrage GPSO :

- Conclusion de conventions de coordination et de financement avec RFF et SNCF
- Lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre

PHASAGE

Phases	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Centre de la Croix Rouge	■						
Opération immobilière privée + commerces		■	■	■	■		
Création d'un marché itinérant	■						
Opération immobilière + commerces		■	■	■	■		
PROJET GPSO - RFF - SNCF							
Etudes AVP - PRO			■	■	■		
Procédure administrative					■	■	
Réalisation						■	■

159

PROCEDURES

Concertation

Procédure administrative (à confirmer) : Etude d'impact / Enquête publique / Déclaration de projet – Permis de construire

BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Projet Ville de Meudon	... €
Projet GPSO	26,7 M € TTC
TOTAL	... €

Plan de financement

FINANCEMENT	
Financier Ville de Meudon	... €
Financier GPSO	15,7 M € TTC
Financeurs STIF / Région IDF / RFF / SNCF (SDA IDF)	11 M € TTC

MONTAGE ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DU PROJET

COMITE DE PILOTAGE – COMITE TECHNIQUE – COMITE CONSULTATIF DE QUARTIER



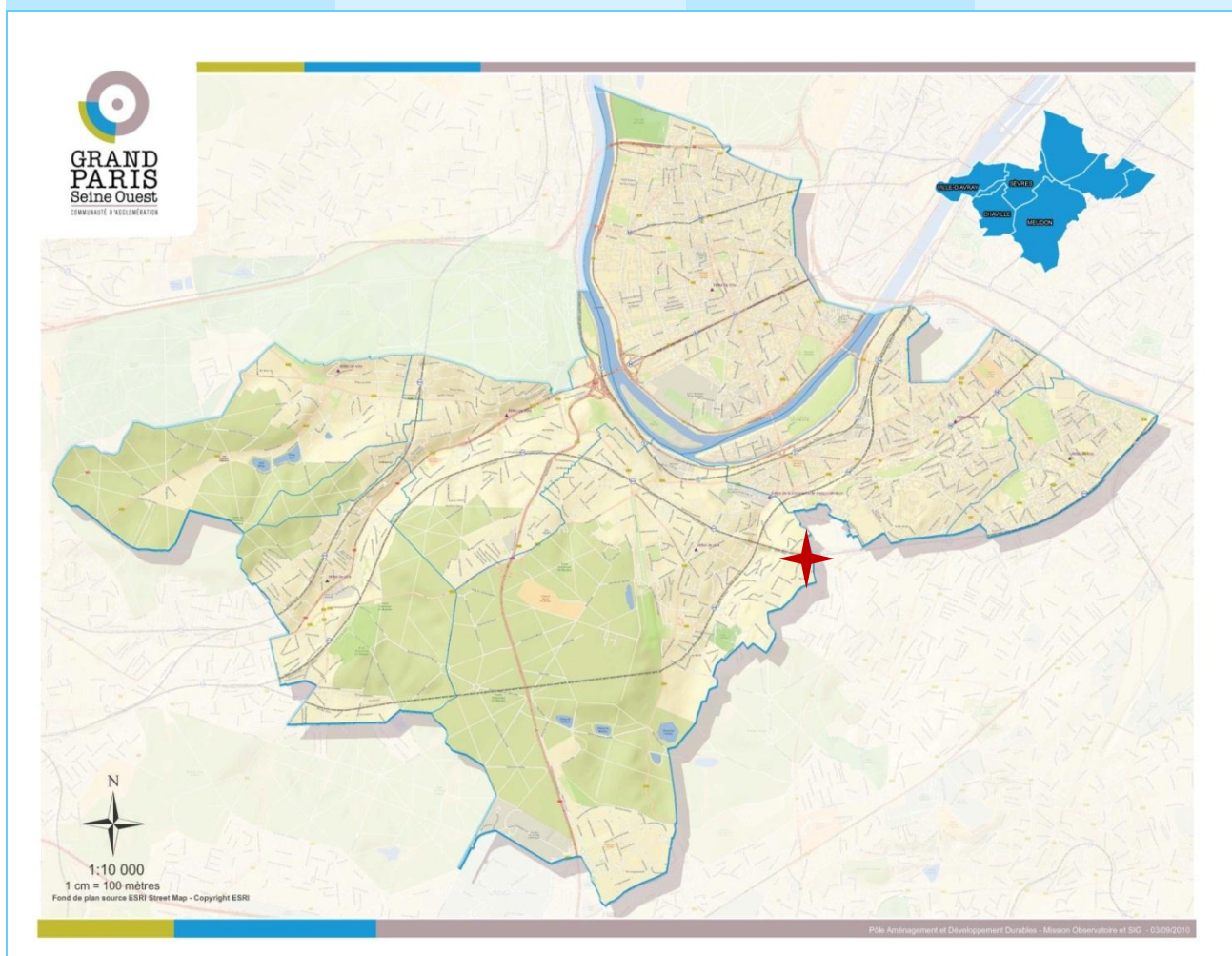
37 OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR RODIN

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°37

Opération d'aménagement du secteur Rodin

Localisation	Commune : Meudon	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	Ville de Meudon/ EPF 92
		Responsable / rédacteur de la fiche	M. Vekeman



Contribution au projet de territoire du CDT

Le musée Rodin, Musée National, est un Etablissement Public sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Il est situé sur les hauteurs de Meudon, dans la villa des Brillants qui fut la dernière demeure de l'artiste. Mêlant à la fois l'esprit d'un atelier et d'une demeure d'artiste au tournant des XIXème et XXème siècle, il a reçu le label « maisons des illustres » par le ministère de la culture et de la communication et est également classé monument historique depuis 1972.

Il s'agit donc d'un musée qui joue un rôle important dans le paysage culturel du territoire.

Par ailleurs, il se situe dans un quartier qui a vocation à fortement évoluer, dans le



cadre de la reconversion d'une friche industrielle de 7 ha qui le jouxte. La Ville de Meudon entend réaliser une opération d'aménagement urbain inédite dans sa dimension culturelle.

La présence du Musée Rodin et de ses carrières, au sein d'un secteur de ville totalement repensé, confortera la vocation culturelle du site où seront également implantés des ateliers d'artistes.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Développer le rayonnement du musée au delà des frontières communales

En partenariat étroit avec le Musée, sa configuration sera repensée, notamment ses accès et son intégration dans une trame verte de plusieurs hectares.

Ouvert sur la Ville et situé dans le prolongement d'un parc public de 2 hectares, le Musée Rodin pourrait participer, en partenariat avec la Ville, à la création d'un jardin de sculptures, de type fondation Maeght.

- Mettre en valeur les carrières classées du site

Après avoir procédé à leur sécurisation, la collectivité publique envisage de les ouvrir au public en proposant des animations culturelles, pédagogiques et scientifiques.

PROGRAMME

- Partenariat avec l'EPF 92 afin de construire environ 450 logements dont 25% à vocation sociale, notamment une résidence étudiante de 150 chambres, un foyer pour jeunes travailleurs et des logements à vocation sociale (30 000 m² de logements au total)

- Aménagement et mise en valeur des carrières classées au titre des monuments historiques. Des galeries, après travaux de confortation seraient ouvertes au public et valorisées sous l'angle scientifique (intérêt géologique), pédagogique (histoire du blanc de Meudon) et culturel (organisation de concerts, d'expositions,...).

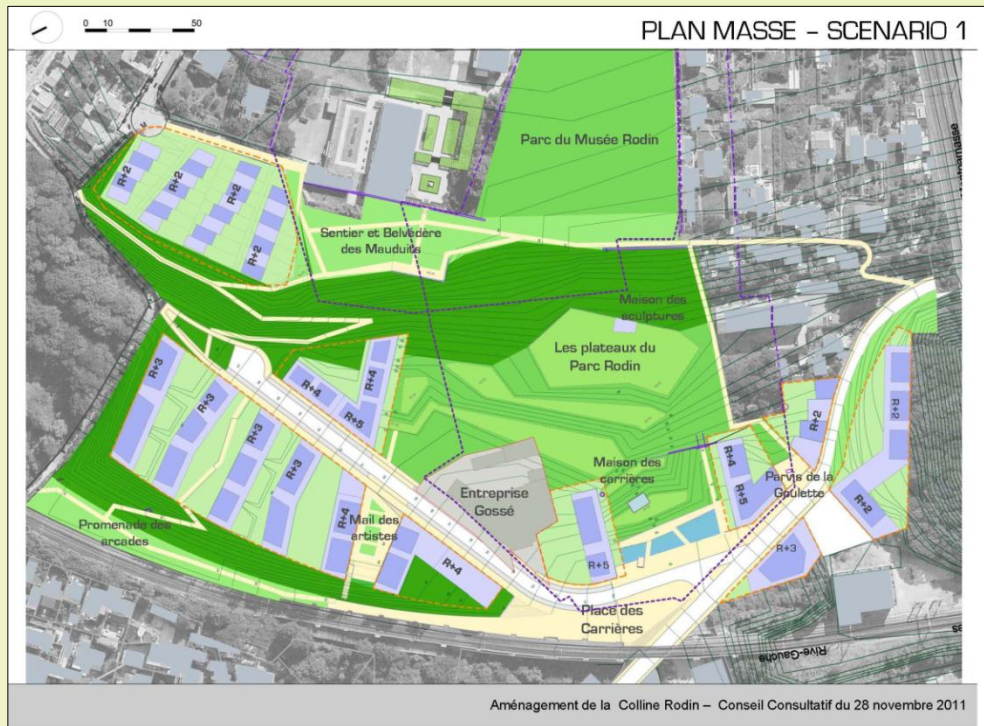
- Création d'un parc public de 3 hectares, au cœur de l'opération d'aménagement.

- Des actions conjointes avec le musée Rodin pour développer son rayonnement culturel.

- Reconversion des friches industrielles en ateliers d'artistes, fonderie d'art et projet d'hôtel d'activités économiques à l'étude (5000 m² d'activités économiques au total)



PLAN / ESQUISSE /
VISUEL



L'ENTREE DU PARC ET LA PLACE DES CARRIERES



Aménagement de la Colline Rodin – Conseil Consultatif du 28 novembre 2011



PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Le projet a été défini après concertation et est prêt à être mis en œuvre courant 2013 en commençant par instruction des autorisations d'urbanisme.

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes, procédures	■	■	■					
Etudes opérationnelles complémentaires et lancement de l'opération par l'aménageur		■	■	■				
Réalisation				■	■	■	■	■
...							■	■

PROCEDURES

Convention signée entre l'EPF92 et la Ville de Meudon

MONTAGE ET GOUVERNANCE

MONTAGE OPERATIONNEL

OPERATION D'AMENAGEMENT HORS ZAC

PILOTAGE DU PROJET

VILLE DE MEUDON ET EPF92



38 CHARTE COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT DURABLE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°38

Charte communautaire d'aménagement durable

Localisation

Grand Paris Seine Ouest

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

GPSO

**Responsable /
rédacteur de la fiche**

Maria Spendel



Contribution au projet de territoire du CDT

GPSO connaît depuis plus d'une quinzaine d'années une croissance et un renouvellement démographiques d'ampleur qui contribuent à augmenter la pression sur les ressources du territoire et notamment les ressources foncières et environnementales.

Les importants projets de renouvellement urbain à venir encore sur le territoire ont conduit la communauté d'agglomération à réfléchir à de nouvelles modalités d'aménagement et de construction à l'échelle de l'intercommunalité, afin de mieux répondre aux besoins à venir et également de susciter des innovations (de services, d'usages, technologiques, techniques et environnementales) dans l'aménagement de nouveaux quartiers ou le réaménagement de l'existant.

Le parc existant fait en effet face à des enjeux majeurs, avec une part importante et un âge moyen élevé des copropriétés, une efficacité énergétique insuffisante des bâtiments (logements/tertiaire/équipements publics) sur certaines parties du territoire et un diagnostic thermique du parc qui nécessite une intervention forte.

Des expériences réussies sur plusieurs communes de GPSO montrent l'intérêt croissant des promoteurs et des utilisateurs pour des modes de construction plus durables et plaident ainsi pour une réflexion globale à l'échelle de l'intercommunalité. On peut notamment citer :



- la charte Isseo à Issy-les-Moulineaux sur le volet spécifique de l'écoconstruction qui s'est appliquée depuis sa signature à la construction de près de 2 000 logements et plus de 90 000 m² de bureaux sur Issy-les-Moulineaux. Elaborée de manière participative et signée en mai 2009 par une vingtaine de promoteurs, elle offre aux acteurs de la construction un outil pragmatique et innovant ayant pour objectif de cadrer et pérenniser la qualité environnementale des logements et bureaux sur le territoire isséen, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de l'eau, de l'acoustique ou encore de la biodiversité.

- le Fort d'Issy ;
- la ZAC de Chaville ;
- la ZAC Seguin Rives de Seine ;
- des projets ponctuels divers, tels que la reconstruction de l'école Justin Oudin etc.

Deux niveaux de charte ou de référentiel pourront être envisageables. Un premier définissant des principes d'aménagement / planification (comprenant les documents d'urbanisme). Un second constitué de déclinaisons locales de ces principes sur des projets ponctuels de construction / rénovation.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les objectifs qualitatifs se déclinent donc ainsi :

- **Densification/Intensification urbaine**

- **Renouvellement urbain**

Mutation de la ville sur la ville (bureaux vers logements, notamment avec une obsolescence constatée des bureaux après 20-25 ans en moyenne, avec cependant un enjeu d'efficacité énergétique encore plus important dans la mesure où les bureaux sont plus énergivores que les logements)

- **Réduction des consommations énergétiques**

Réhabilitation thermique du tissu constitué, réalisation de bâtiments basse consommation

- **Mixité fonctionnelle**

Ratio résidents/emplois ; assurer la proximité des emplois et des logements vis-à-vis des réseaux de transport et des commerces et services.

- **Désaturation des axes de transport** par un rapprochement des emplois et des logements

- **Assurer la cohérence avec les différents plans et projets en cours sur le territoire**

Plan Climat, TVB, bruit, et en moins local : SRCAE, PPA...

- **Co-construction du projet et de ses modalités avec les villes**

Les objectifs quantitatifs, à définir dans l'étude de faisabilité, seront en lien avec les objectifs qualitatifs. Il s'agira notamment de :

- **Réduction des gaz à effet de serre et des émissions de CO₂**

- **Réduction de la distance logement-emploi**

- **Augmentation des trajets en transports en commun**

- **Ratios divers habitat (mixité...)**

- **Nombre de réalisations à haute performance énergétique et/ou environnementale.**



PROGRAMME

- **Réaliser une étude de faisabilité pour la rédaction d'une charte d'aménagement durable** (comprenant un volet éco-construction et un volet aménagement urbain), selon les principes suivants :

- énergie, climat
- eau
- environnement sonore (intérieur et extérieur)
- déchets
- biodiversité et espaces verts
- déplacements et mobilités

Au-delà des opérations nouvelles, cette Charte doit traiter de la question des opérations de rénovation.

La Charte GPSO pourrait être une charte générale dans laquelle chaque ville pourrait « piocher ». Elle aborderait des thèmes plus vastes concernant l'aménagement et l'éco-construction (complémentaires avec les chartes d'éco-construction existantes ou nouvelles des villes) avec une vision plus large et d'autres thèmes plus globaux qui s'appliqueraient à la fois aux quartiers à aménager et aux bâtiments seuls tels que l'incitation au raccordement et à la création de réseaux de chaleur, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération de ces réseaux, etc.

L'enjeu de la charte sera d'esquisser des pistes pour étendre la réflexion à l'existant.

Rédaction de la charte, dans le cadre de l'AEU (ADEME) :

NB : choix du prestataire en lien des modalités de l'appel à projet ADEME

Mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation de la charte dans les services communautaires et communaux

PHASAGE ET FINANCEMENT

PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes								
Montage (rédaction des documents)								
Réalisation (mise en œuvre de la charte)								

PROCEDURES

Proposition : appel à projet AEU (ADEME° : calendrier 2013 non fixé, mais rappel 2012 :

- Janvier : pré-inscription
- Mai : dépôt de candidature (= rédaction du cahier des charges prestataire charte)
- Juin : résultats (attribution de subvention et début des études)



BILAN FINANCIER

Plan de financement

FINANCEMENT	
	Montant selon les études menées :
ADEME	- 60 000 € HT pour documents de planification, - 50 000 € HT pour opérations d'aménagement



39 RESEAUX DE CHALEUR

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°39

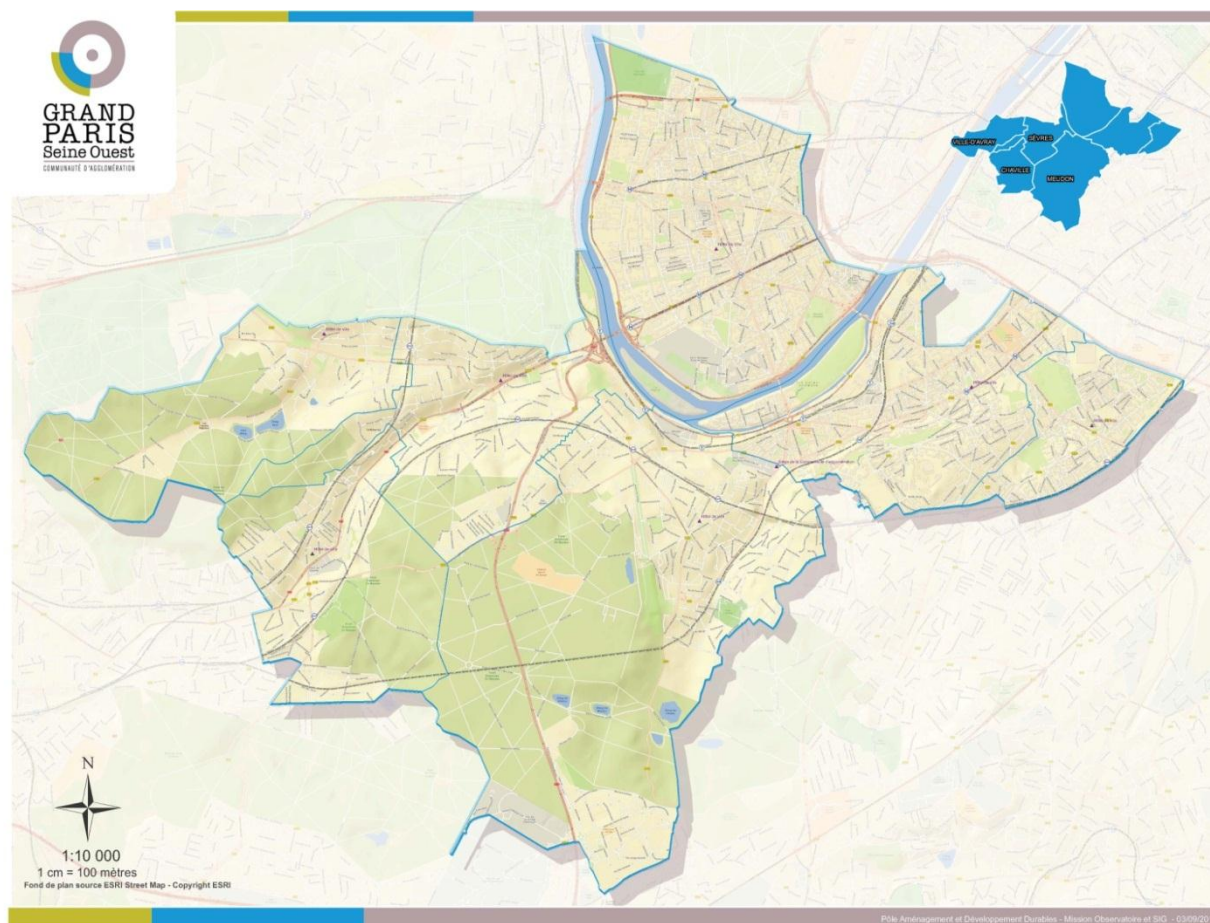
Réseaux de chaleur

Localisation

Secteur opérationnel :
Grand Paris Seine
Ouest

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

**Responsable /
rédacteur de la fiche**



Contribution au projet de territoire du CDT

Face aux enjeux énergétiques de demain, particulièrement prégnants dans les villes, le territoire réfléchit à la possibilité de développer de nouveaux réseaux de chaleur ou d'étendre les existants, sur son périmètre.
Cette étude devra contribuer à mettre en œuvre la ville durable sur le territoire de GPSO.



OBJECTIFS ET PROGRAMME

OBJECTIFS

QUANTITATIFS ET

QUALITATIFS

-**Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid** en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération, et en particulier encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies et de la biomasse collective.

L'ouverture à d'autres énergies que la géothermique pourrait être envisagé : biomasse (bois, biogaz...) par exemple.

Il existe de nombreux exemples réussis de réseaux de chaleur combinés (plusieurs sources d'énergies dont ENR).

Au-delà des réseaux de chaleur, une réflexion devra être menée sur la possibilité d'**incitation à la mise en place d'autres énergies** renouvelables : solaire thermique, photovoltaïque...

Remplacer les énergies fossiles alimentant les réseaux existants par des ENR, comme préconisé dans le bilan carbone du territoire de GPSO.

Il serait intéressant de conditionner la création de ZAC ou de tout nouveau quartier ou projet d'envergure au raccordement à un réseau de chaleur (existant ou créé pour l'occasion, et dans ce cas alimenté uniquement par des ENR).

PROGRAMME

La géothermie ou « chaleur de la terre » couvre l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines (la température de la terre et de l'eau souterraine augmentent avec la profondeur dans le sous-sol). En fonction de l'application, les calories ainsi récupérées servent à la production de chaleur et/ou de froid ou à la production d'électricité.

Dans le cadre de l'élaboration du SRCAE, une étude spécifique a été réalisée afin d'évaluer le potentiel de développement des réseaux en Ile-de-France et analyser les conditions techniques, économiques, urbaines et juridiques favorables à un tel développement.

Le potentiel de raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur a été estimé à partir d'une analyse cartographique fine du tracé des réseaux existants combinée avec une analyse des consommations de chauffage et d'eau chaude (hors électricité) des territoires (à la maille 250 m par 250 m). La figure 2 ci-dessous illustre les potentiels ainsi évalués.

Dans un premier temps et bien que le seuil pour l'attribution des aides au Fonds chaleur soit de 1,5 MWh/ml, seules les zones présentant une densité énergétique supérieure ou égale à 9 MWh/ml ont été retenues pour évaluer des potentiels minimum, afin de ne pas dégrader l'équilibre économique moyen des réseaux franciliens.

Même avec ce critère très restrictif, l'étude a montré que le développement du chauffage urbain représente un enjeu considérable. Au regard des coûts de raccordement, il faut privilégier par ordre de priorité :

- **le classement des réseaux de chaleur** (décret du 23 mars 2012 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid) : pour les réseaux de chaleur et de froid alimentés à plus de 50% d'énergie renouvelable et de récupération, possibilité de classer ces réseaux et donc d'appliquer l'obligation de raccordement des bâtiments neufs et des bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants.

- **la charte d'aménagement et d'éco-construction** qui inciterait au raccordement aux réseaux de chaleur ou à la création de réseaux de chaleur, alimentés par des énergies renouvelables. Possibilité d'inciter à la création de réseaux de chaleur alimentés par des EnR pour de gros projets d'aménagement (ZAC par exemple).



- **le raccordement des bâtiments existants situés à proximité immédiate des réseaux actuels** : cette solution est la plus facile et la plus économique à mettre en œuvre. L'étude a évalué le potentiel sur la base du raccordement des bâtiments utilisant l'eau chaude comme vecteur de distribution de la chaleur (elle exclut donc les logements chauffés à l'électricité joule et pouvant plus difficilement être raccordés aux réseaux de chaleur). Ainsi, sans extension du linéaire actuel des réseaux et avec des montants d'investissements limités, il est possible de raccorder plus de **1 million équivalent-logements**. Concrètement si, au lieu de remplacer les chaudières d'immeubles arrivant en fin de vie d'ici 2020, on raccorde ces immeubles aux réseaux de chaleur passant à proximité, 500 000 équivalent-logements supplémentaires pourraient être alimentés par chauffage urbain à cette échéance.

- **l'extension de réseaux pour alimenter des bâtiments situés à moins de 1000 m, dans des zones présentant une très bonne densité énergétique** (plus de 9 MWh/mètre linéaire). Sur la base du taux moyen de pénétration du chauffage urbain constaté le long du linéaire des réseaux (32%), on peut raccorder **540 000 équivalent-logements supplémentaires** et plus de 1 million avec un taux de pénétration du chauffage urbain doublé.

- **la création de réseaux neufs** nécessite de lourds investissements et doit être étudiée au cas par cas pour répondre à des besoins de chaleur importants sur un territoire donné ou pour valoriser une ressource ENR et R disponible localement (comme la géothermie). Le potentiel est estimé entre **340 000 équivalent-logements** (avec un taux de pénétration du chauffage urbain de 32 %) et 680 000 équivalent-logements (avec un taux de pénétration du chauffage urbain de 64%).

La géothermie constitue dans le contexte francilien la source de production d'énergies dont il faudra doubler la production à horizon 2020 afin d'atteindre les objectifs du 3x20. La figure 1 montre surtout qu'il faudra réellement développer l'alimentation des réseaux de chaleur par la biomasse.

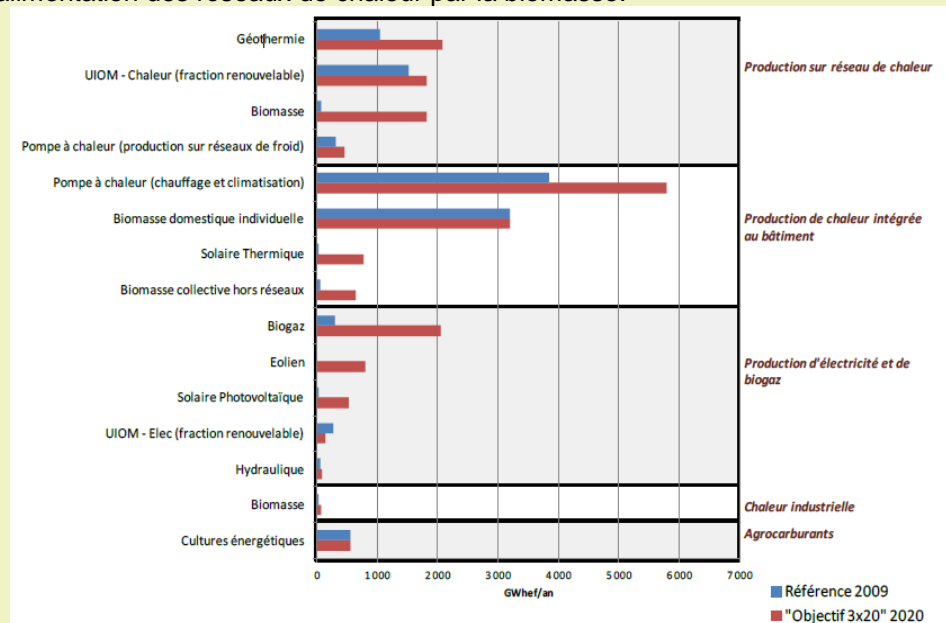


Figure 1: Evolution de la production d'énergie renouvelable suivant le scénario 3x20 (source Energies Demain); extrait du SRCAE



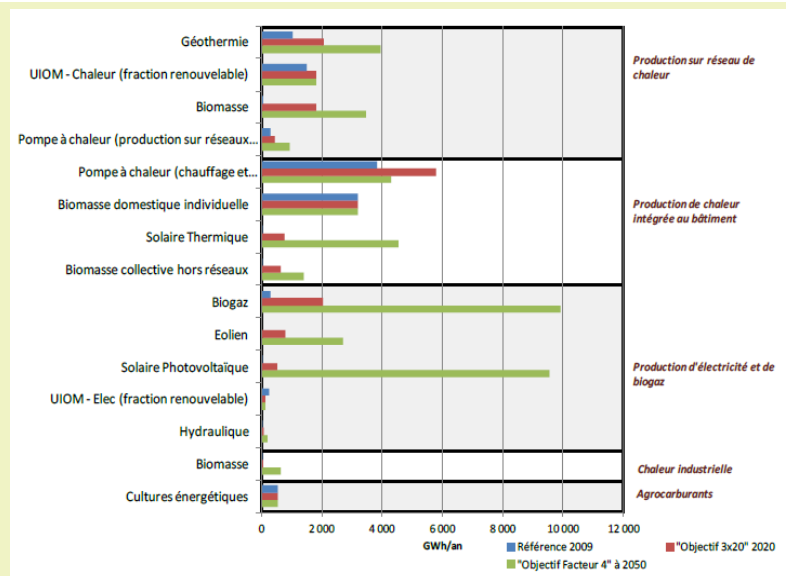


Figure 2: Comparaison des efforts de développement des ENR à 2020 et 2050 (source Energies Demain), extrait SRCAE

Les objectifs opérationnels fixés pour la Région sont les suivants à l'horizon 2020 :

- Multiplication par 1,4 du nombre de raccordements à des réseaux de chaleur ce qui correspond à une augmentation de près de 450 000 équivalents logements. Considérant les importants efforts attendus par ailleurs sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants, ceci devrait se traduire par une augmentation de la demande de chaleur limitée à 11% pour les bâtiments.
- 41 % de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération (contre 21 % aujourd'hui) permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 730 000 teqCO₂/an.

La modification globale du mix énergétique des réseaux de chaleur en Ile-de-France, permettra ainsi :

- une augmentation de la part issue de la récupération des énergies fatales (des UIOM) de 20%, soit +680 GWhep/an de productible renouvelable et de récupération
- un doublement de la chaleur issue de la géothermie, soit + 1 163 GWh/an
- une mobilisation, sur les réseaux de chaleur, de 75% du gisement identifié de la ressource biomasse en région pour le collectif (le gisement mobilisable de biomasse pour le collectif s'élevant à 3 476 GWhep, soit 266 ktep/an en 2020), avec + 2 300 GWhep/an
- le passage de 10% en 2005 à 15% des surfaces climatisées dans le tertiaire et alimentées par réseaux de froid permettant la valorisation renouvelable issue des pompes à chaleur de + 150 GWh

Concernant spécifiquement le Fort d'Issy :

Réseau réalisé par Dalkia (filiale d'EDF) qui l'exploitera pendant 25 ans.

Deux puits géothermiques situés à 600 m de profondeur pour atteindre la nappe souterraine de l'Albizi. Dix-huit bâtiments sont raccordés à ce réseau qui va fournir à hauteur de 78% des besoins en eau chaude et chauffage pour les 1 500 équivalents logements.

Pompes à chaleur installées au pied des immeubles pour faire l'appoint d'énergie et assurer le confort d'été.

Consommation maximum qui sera de 110 kWh/m²/an

Les éléments ci-dessous-présentent les réseaux actuels ainsi que les projets



identifiés sur GPSO :

Existence de réseaux de chaleur sur le territoire³ :

- Meudon-la-Forêt : 8243 logements desservis, réseau de 8,3 km ; énergie utilisée : gaz (NAT et GPL) à 100%, opérateur COFELY
- Chaville : 1013 logements desservis, réseau de 1 km ; énergie utilisée : gaz (NAT et GPL) à 100%, opérateur COFELY
- Issy-les-Moulineaux (réseau de froid uniquement) : 7110 logements desservis, réseau de 9 km ; énergie utilisée : froid des compresseurs, opérateur Société Urbaine de Climatisation
- Boulogne-Billancourt : réseau de chaleur du Point du jour, 15 GWh de chaleur produits
- CPCU : une partie de la consommation se fait sur le territoire de GPSO (Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt), ainsi qu'une partie de la production (Isséane). En 2010 : gaz naturel (27,5%), fioul (14,3%), charbon (23,2%), ordures ménagères (35%)

Prévision de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire :

- Fort d'Issy-les-Moulineaux, alimenté par la géothermie (puits géothermie et pompes à chaleur eau/eau) qui couvrirait environ 75% des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments du Fort reliés à ce réseau de chaleur.
- ZAC Ile Seguin-Rives de Seine : réseau de chaleur et de froid actuellement alimenté par le CPCU et du gaz naturel pour la partie chaud, et de l'électricité pour le froid.

Dans le futur, alimentation par le CPCU et la géothermie pour la partie chaud, par la géothermie et l'électricité pour la partie froid.

Le SRCAE identifie sur le territoire un puits de géothermie fermé.

³ Viaseva.org



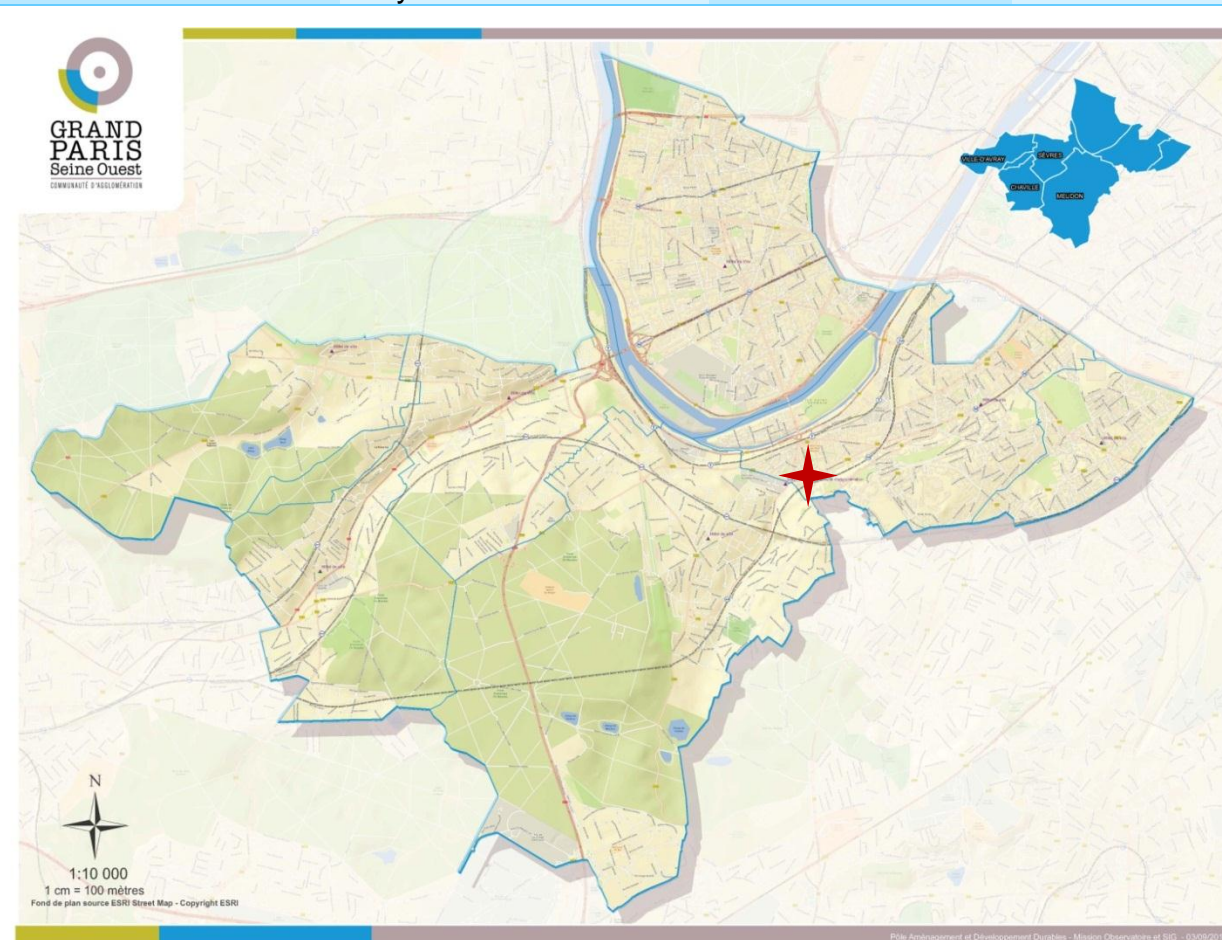
40 PROLONGEMENT DE LA LIGNE 12 DU METRO

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°40

Prolongement de la ligne 12 du métro

Localisation	Secteur opérationnel : Mairie d'Issy - carrefour de la ferme	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	STIF / RATP/ GPSO
	Commune : Issy-les-Moulineaux	Responsable rédacteur de la fiche	A. Gastauer



Contribution au projet de territoire du CDT

A l'horizon 2018, la mise en service du Grand Paris Express aura un impact considérable sur le fonctionnement du réseau actuel. Opportunité majeure pour le territoire, il nécessite de modifier l'ensemble du réseau pour assurer les besoins de déplacements des nouveaux arrivants tout en assurant la desserte des quartiers aujourd'hui peu ou mal desservis par le réseau de transport.

Dans cette optique, le prolongement de la ligne 12 répondra aux enjeux économiques et urbains avancés dans le CDT. Il permettra la desserte d'un secteur en développement d'Issy-les-Moulineaux et assurera l'interconnexion entre le réseau du Grand Paris Express et le reste du réseau de transport en commun. Il permettra également d'assurer la desserte du secteur de Meudon.



OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Améliorer la desserte TC existante sur le territoire

En créant une interconnexion avec le Grand Paris Express et créer autour de l'actuelle gare Issy RER un véritable pôle multimodal à la hauteur du développement urbain et économique de ce secteur.

- Mettre en cohérence le réseau TC avec le développement urbain

PROGRAMME

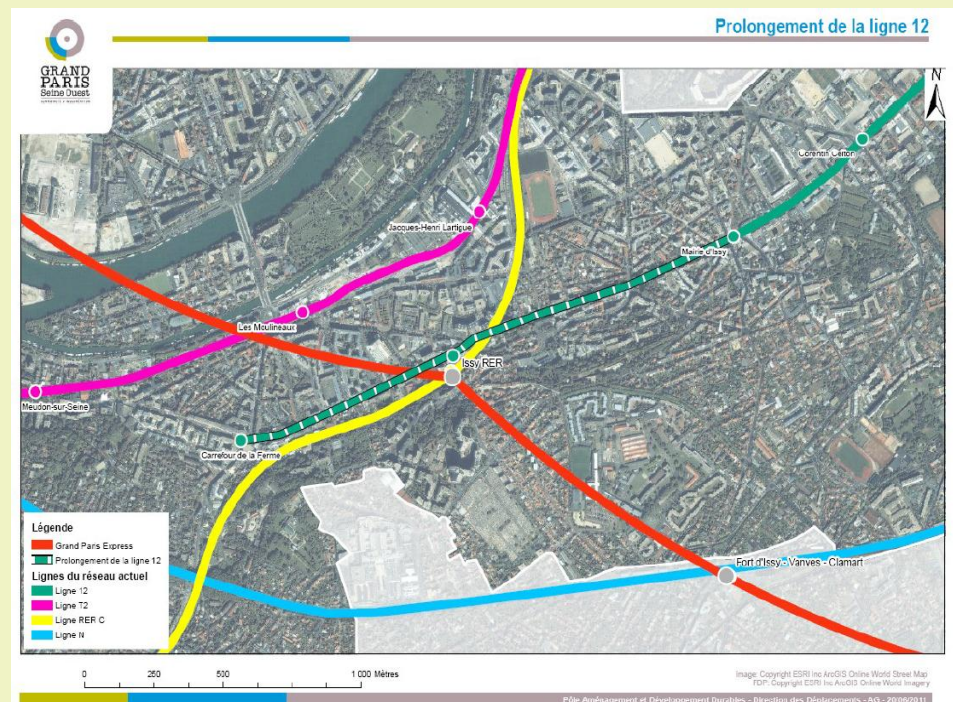
Projet prioritaire pour le territoire, le prolongement de la ligne 12, inscrit au projet de SDRIF, est prévu pour être réalisé entre Mairie d'Issy et la gare RER Issy. Cependant, la desserte du quartier des Montalets paraîtrait pertinente (cf. carrefour de la Ferme). **Le prolongement pourrait donc avoir lieu en deux phases.**

Il améliorera la desserte des quartiers du sud d'Issy-les-Moulineaux ainsi que de Meudon, et notamment un quartier au réel potentiel de développement (Place Léon Blum / avenue de Verdun, plateau des Epinettes). IL créera une nouvelle correspondance avec le RER C ainsi qu'avec la future gare de Grand Paris Express..

Un prolongement au-delà de la gare n'est pas prévu par les documents de planification.

Le prolongement représenterait au total 2000 mètres supplémentaires de ligne : mairie d'Issy (1100 m) puis Carrefour de la ferme (900m).

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

En 2008, le projet fut inscrit dans le projet de SDRIF adopté par la région Ile-de-France.

En 2011, il est inscrit dans le projet motivé de la Société du Grand Paris.

Le 3 janvier 2012, GPSO a effectué une nouvelle saisine auprès de Jean-Paul Huchon afin de formaliser le plan d'actions.

Le 9 février 2012, le projet de GPSO a été présenté à Patrick Devedjian.

GPSO a interpellé la Région IDF (réunion du 8 juillet 2011 avec Jean-Paul Huchon et courrier du 3 janvier 2012) ainsi que le Département des Hauts de Seine (réunion du 9 février 2012 avec Patrick Devedjian) de l'opportunité de prise en considération de ce projet dans un document de programmation financière (Contrat de projet Etat/ région puisque infrastructure d'intérêt régional), dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la desserte de GPSO à échéance Grand Paris Express.

PHASAGE

AUCUN PHASAGE N'EST PREVU A CE JOUR

Le souhait d'une mise en service en 2018 correspond à la date de mise en service de Grand Paris Express. Cette échéance permettrait d'organiser dans la même temporalité l'ensemble des travaux qui interviendront dans ce secteur (Grand Paris Express, TCSP Croix Du Sud, recomposition urbaine d'ensemble autour de la Gare GPE)

PROCEDURES

Acte motivé de la Société du Grand Paris / Réseau complémentaire

Contrat de développement territorial de Grand Paris Seine Ouest



41 TCSP VAL DE SEINE ET TRANSPORT EN DECLIVITE DE MEUDON

DESCRIPTION ET CONTEXTE

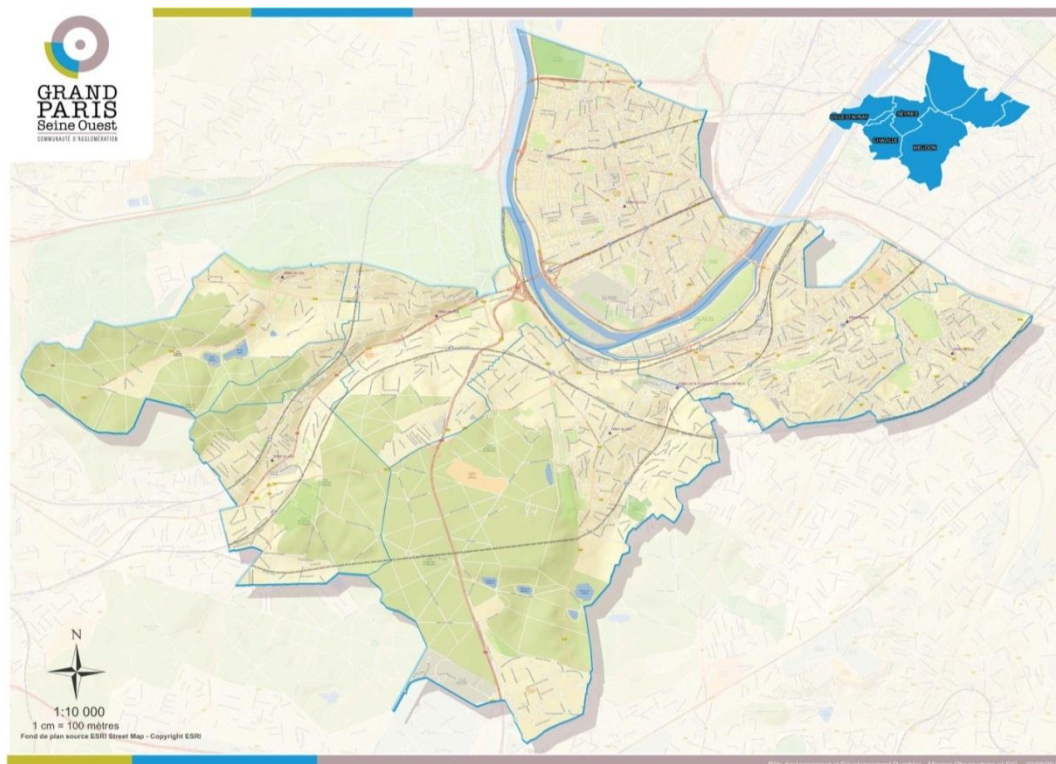
PROJET N°41

TCSP Val de Seine et transport en déclivité de Meudon

Localisation

Grand Paris Seine Ouest

Maître d'ouvrage / Structure porteuse / STIF/ CG92/GPSO
Responsable / rédacteur de la fiche / A. Gastauer



Contribution au projet de territoire du CDT

Afin d'améliorer le maillage du territoire en matière de transport en commun et de faciliter les déplacements, GPSO a soutenu des projets d'infrastructures nouvelles qui révèlent leur pertinence dès lors qu'ils sont mis en perspective avec les trois gares du Grand Paris Express qui doivent être mis en service à l'horizon 2018.

La ligne du TCSP Val de Seine et le transport en déclivité de Meudon permettent d'améliorer la desserte du territoire en créant des connexions avec d'autres lignes de transport en commun, en assurant la desserte de secteurs en fort développement urbain, au premier rang desquelles l'Île Seguin et le Trapèze, tout en prenant compte des diverses contraintes topographiques inhérentes au territoire (traversée de Seine et forte déclivité des coteaux de Meudon).

De telles actions traduisent la volonté inscrite dans le CDT d'un territoire connecté en interne et au reste de l'agglomération. Chaque projet participe à l'édification de ce rôle essentiel dans la construction de la ville durable.



**OBJECTIFS
QUANTITATIFS ET
QUALITATIFS**

Les deux projets ont pour objectifs de :

- Desservir les secteurs en développement

Meudon sur Seine et la ZAC Seguin- Rives de Seine (900 000m² SHON, 6 000 logements et 12 000 emplois, équipements publics, culturels et de loisirs)

- Assurer des interconnexions

Entre le T2, la ligne N et le TCSP Val-de-Seine pour le transport en déclivité
Entre le T2, les lignes 9 et 10 du métro et GPEX.

Le transport en déclivité de Meudon doit également permettre d'améliorer la desserte en transport en commun tout en tenant compte des contraintes topographiques du territoire et du schéma de voirie. Il reliera la gare SNCF de Meudon-Bellevue et la station T2 Brimborion en longeant le coteau.

Le TCSP doit pour sa part permettre d'assurer les liaisons entre la rive gauche et la rive droite dans la boucle de la Seine au niveau de l'île Seguin par un mode de transport en commun qualitatif et moderne.

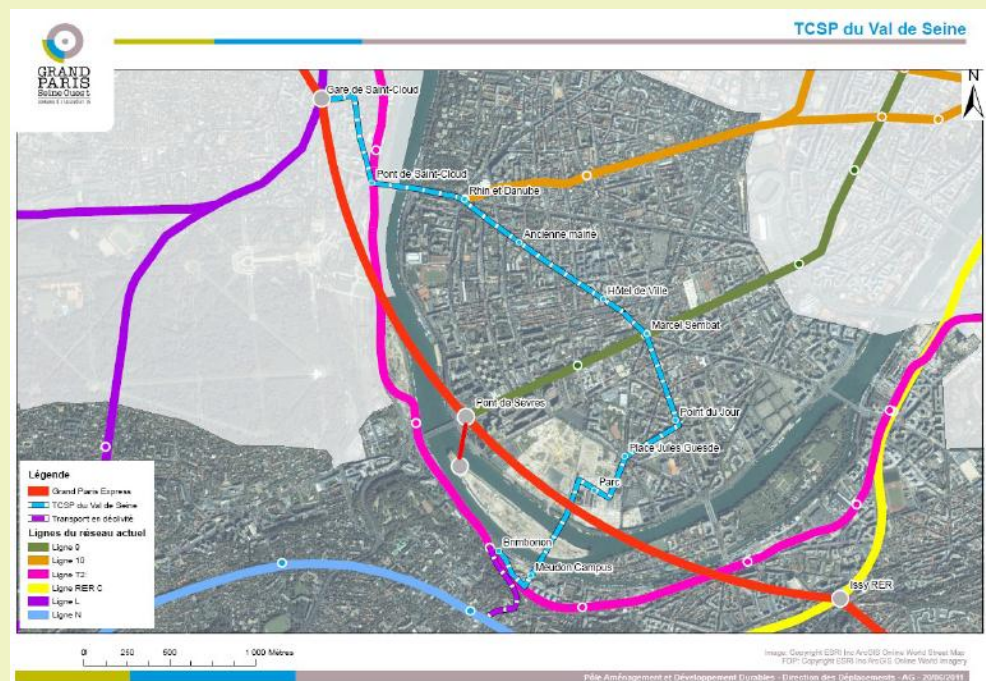
PROGRAMME

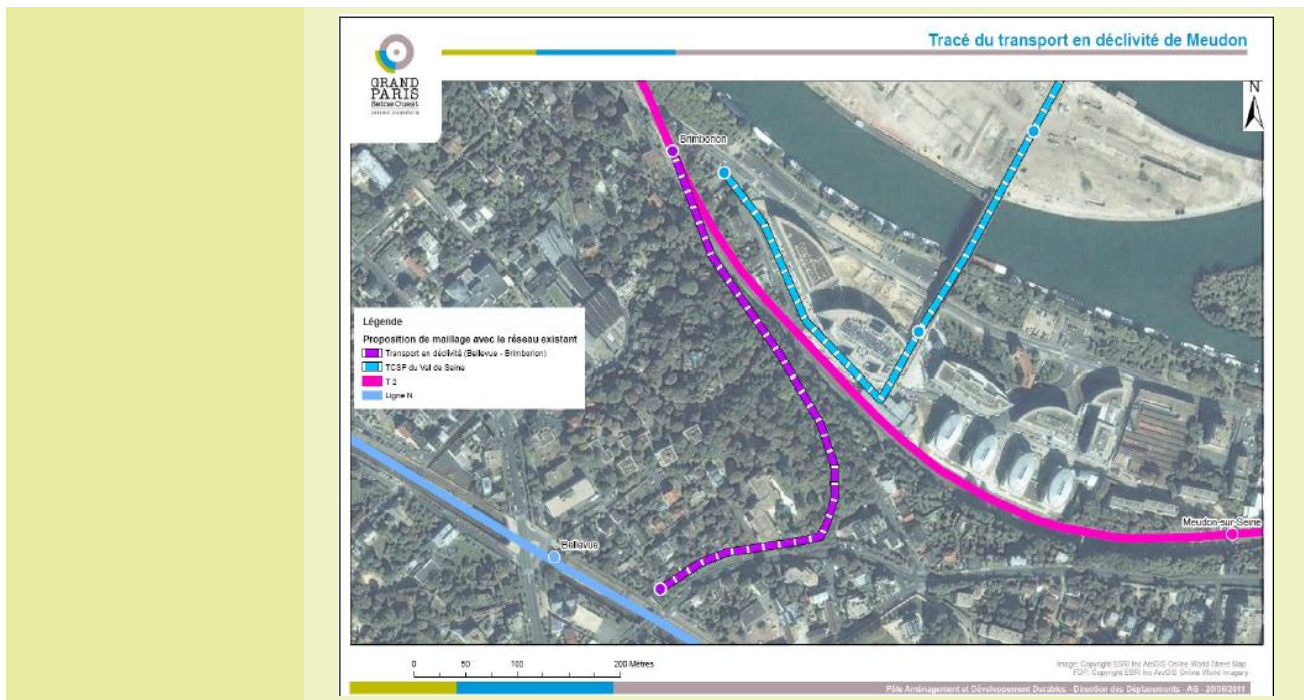
Le TCSP avait fait l'objet d'un schéma de principe approuvé en 2005 par le STIF. La reprise des études en vue d'une réalisation à échéance des livraisons du trapèze Est et de l'île Seguin constitue une priorité pour le territoire.

Le TCSP, système BHNS ou tramway, pourra s'étendre sur environ 5 000m sur lesquels seraient réparties une douzaine de stations.

Le système privilégié pour le transport en déclivité est « le cable-car » fonctionnant en va et vient. Il s'agit d'un véhicule tracté par un câble enterré et d'une plateforme franchissable. Ce système s'étendra sur 520 mètres avec un dénivelé de 60 mètres.

**PLAN / ESQUISSE /
VISUEL**





ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Juin 2005 : adoption du Schéma de principe par le STIF entre Meudon sur Seine et le Pont de Saint Cloud. Les études seront interrompues en 2007 suite à l'opposition de la Ville de Saint Cloud sur un prolongement jusqu'à la gare de Saint Cloud Transilien.

Aout 2010 : accord de principe du STIF (courrier) de reconsidérer le dossier en lien avec grand Paris Express

Le 26 Mai 2011, le projet est inscrit dans l'Acte motivé de la Société du Grand Paris au titre de l'offre de transport complémentaire dans les Hauts de Seine.

GPSO a interpellé la Région IDF (réunion du 8 juillet 2011 avec Jean-Paul Huchon et courrier du 3 janvier 2012) ainsi que le Département des Hauts de Seine (réunion du 9 février 2012 avec Patrick Devedjian) de l'opportunité de prise en considération de ce projet dans un document de programmation financière (Contrat Particulier Département / Région puisque infrastructure d'intérêt départemental), dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la desserte de GPSO à échéance Grand Paris Express.

AUCUN PHASAGE N'EST PREVU A CE JOUR

Le souhait d'une mise en service en 2018 correspond à la date de mise en service de Grand Paris Express ainsi qu'aux phases de développement de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Acte motivé de la Société du Grand Paris / Réseau complémentaire du 26 mai 2011.

Contrat de développement territorial de Grand Paris Seine Ouest.

Pour permettre leur réalisation, ces deux projets devront faire l'objet d'une inscription lors du prochain Contrat Particulier Département / Région.

Evaluation TCSP Val de Seine :

Investissements : 100 – 150 millions d'euros. Etudes et enquête publique : 3 à 4,5 millions d'euros

Evaluation Transport en déclivité de Meudon :

Investissements : 16 millions d'euros HT. Etudes et enquête publique : 480 000 euros.

Dans les deux cas le modèle de financement pourrait être le suivant :

Région : 30% Département : 20% Grand Paris Seine Ouest : 50%



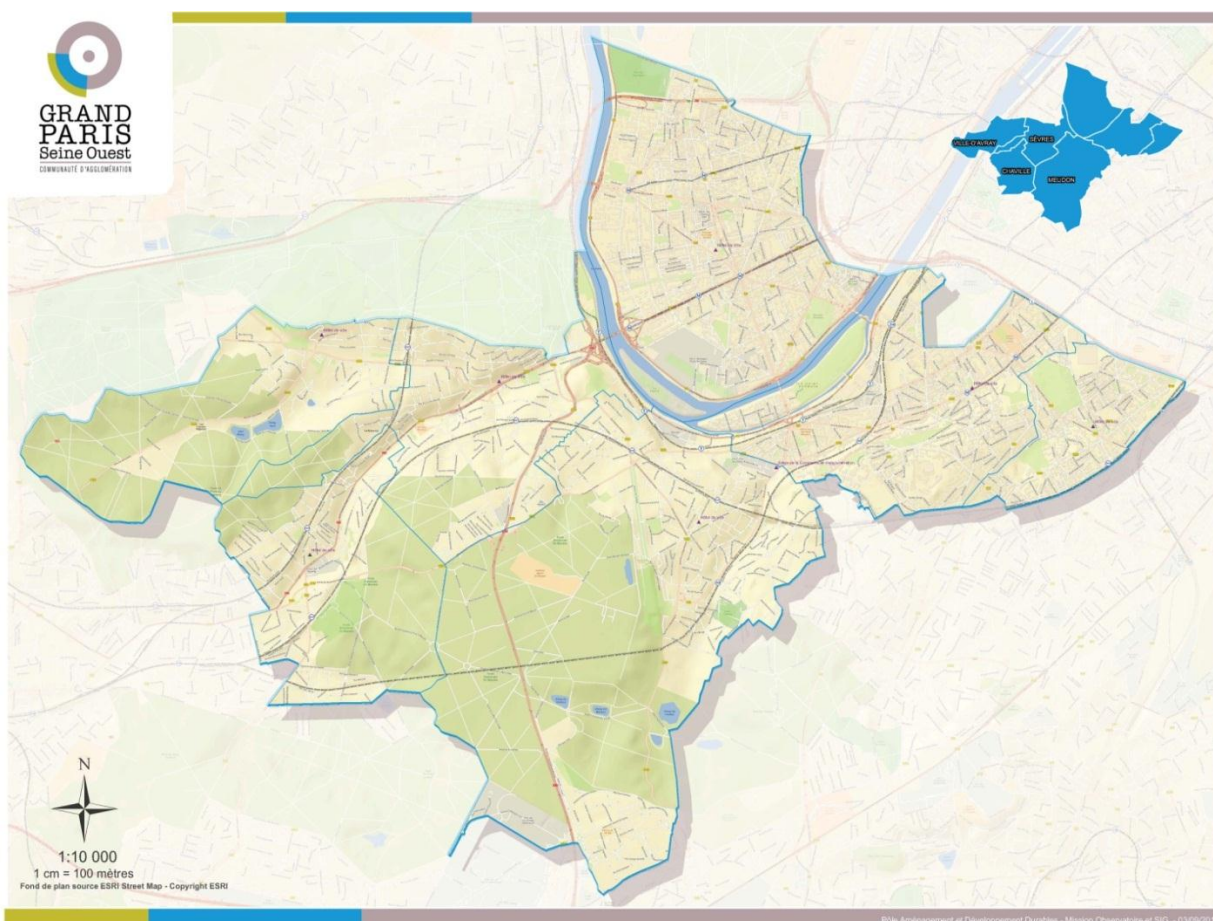
42 PROLONGEMENT DU TCSP CROIX DU SUD

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°42

Prolongement du TCSP Croix du Sud

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	CG 92/ STIF /REGION IDF
	Commune : Issy-les-Moulineaux	Responsable / rédacteur de la fiche	GPSO/DADD



Contribution au projet de territoire du CDT

A l'horizon 2018, la mise en service du Grand Paris Express aura un impact considérable sur le fonctionnement du réseau actuel. Opportunité majeure pour le territoire, il nécessite de modifier l'ensemble du réseau pour assurer les besoins de déplacements des nouveaux arrivants tout en assurant la desserte des quartiers aujourd'hui peu ou mal desservis par le réseau de transport.

Le prolongement du TCSP dit Croix du Sud jusqu'à la gare Issy RER/ Grand Paris Express permettra de connecter le sud du département des Hauts-de-Seine et d'assurer au territoire un réseau de transport complet et cohérent.



**OBJECTIFS
QUANTITATIFS ET
QUALITATIFS**

Devenir l'armature de la desserte Nord/ Sud des Hauts-de-Seine.
Renforcer l'accessibilité de GPSO depuis le sud du département des Hauts-de-Seine vers le nouveau pôle d'échanges d'Issy RER.

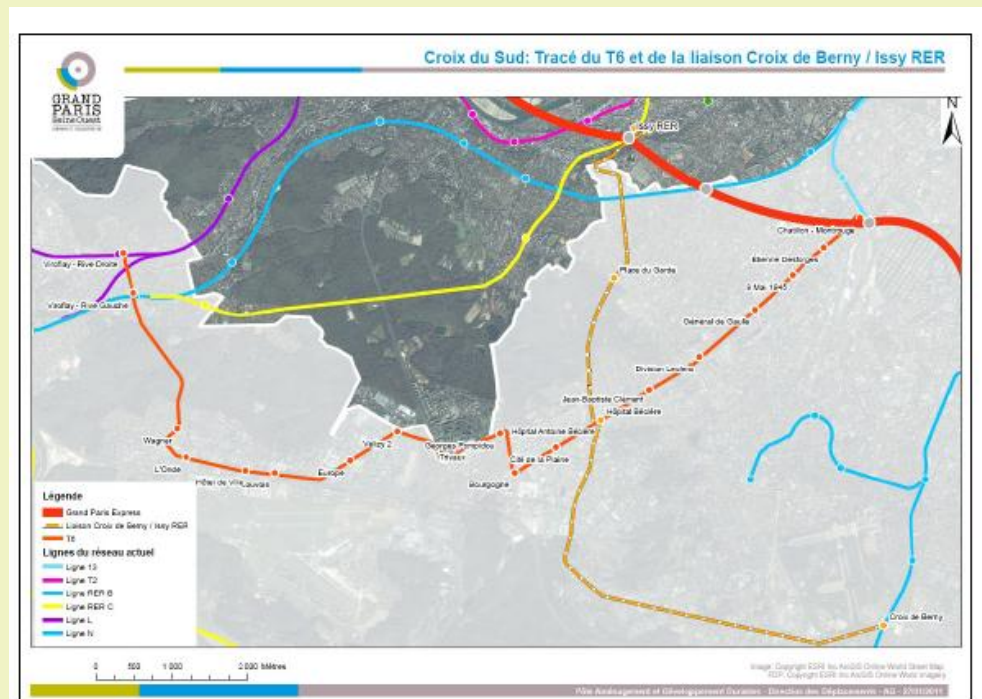
Créer des liaisons entre Issy-les-Moulineaux et d'autres sites stratégiques.
Pôle d'emplois Issy-les-Moulineaux et la ZIPPEC (Plessis-Robinson/Clamart), Plateau d'Issy-les-Moulineaux et le « pôle Issy RER »

PROGRAMME

Première branche : Croix de Berny / Hôpital Béclère/ Clamart (DOCP approuvé par le STIF en juillet 2012) en TCSP
Cette branche a vocation à être complétée par une liaison Clamart et Issy RER.

Système de BHNS ou tramway sur 11 500 mètres.
Correspondances avec le Grand Paris Express et le RER C à la gare d'Issy, avec le T6 à l'hôpital Béclère et avec le RER B à la Croix de Berny.

**PLAN / ESQUISSE /
VISUEL**



ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

GPSO a interpellé la Région IDF (réunion du 8 juillet 2011 avec Jean-Paul Huchon et courrier du 3 janvier 2012) ainsi que le Département des Hauts de Seine (réunion du 9 février 2012 avec Patrick Devedjian) de l'opportunité de prise en considération de ce projet dans un document de programmation financière (Contrat Particulier Département / Région puisque infrastructure d'intérêt départemental) , dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la desserte de GPSO à échéance Grand Paris Express.

12 juin 2009 : Délibération du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour approuver le Contrat Particulier Région-Département 2009-2013 finançant les études et travaux de la liaison Croix de Berny – Clamart

26 mai 2011 : Projet inscrit dans l'acte motivé de la Société du Grand Paris (cf. offre de transport public complémentaire dans les Hauts-de-Seine)

16/12/2011 : Comité technique de lancement de l'étude de préfiguration du prolongement pilotée par le STIF



PHASAGE

Pas de phasage prévu à ce jour. Etude de préfiguration pilotée par le STIF en cours

PROCEDURES

Contrat Particulier région-département

PILOTAGE DU PROJET

Comité de pilotage (élus, services techniques des villes, services techniques de GPSO, DADD et CG 92)



43 PROMOTION DES MODES ALTERNATIFS DE DEPLACEMENTS

DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°43

Promotion des modes alternatifs de déplacement

Localisation

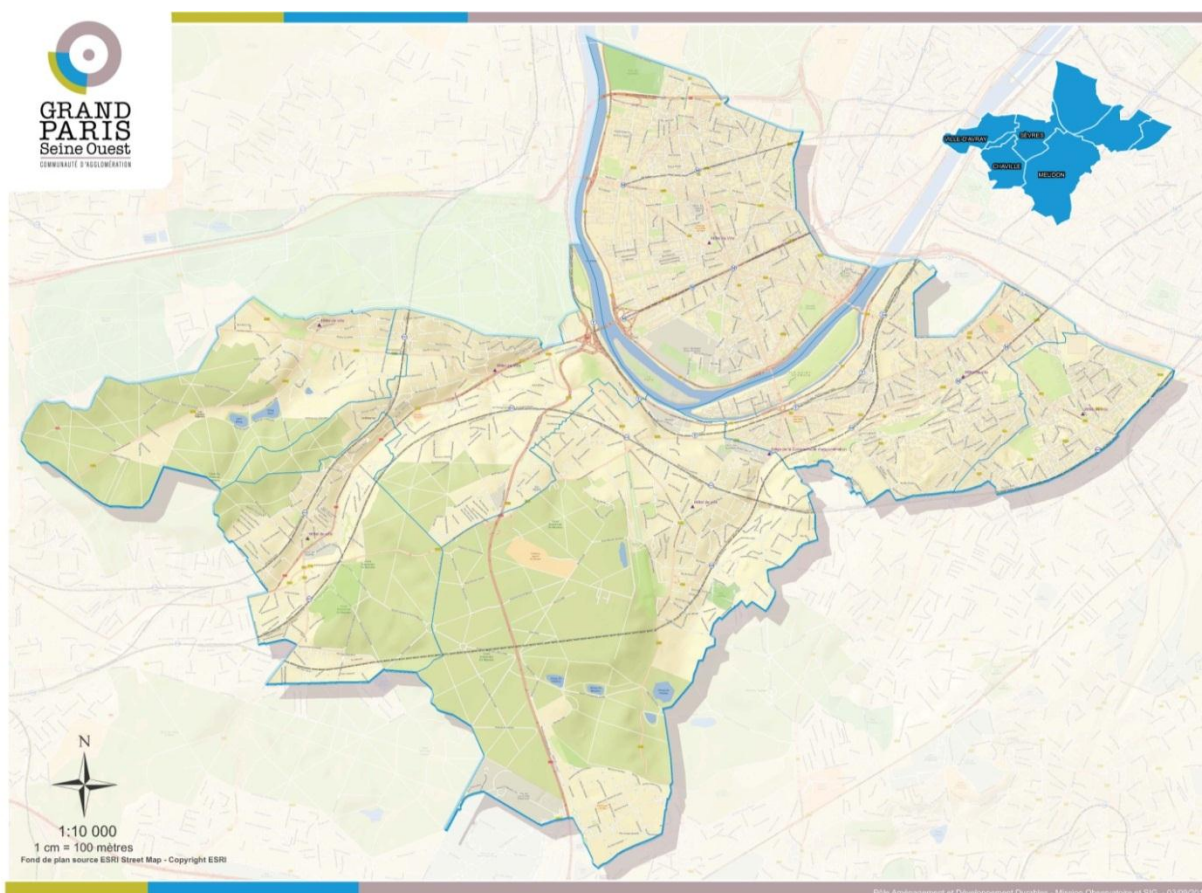
Grand Paris Seine Ouest

**Maître d'ouvrage /
Structure porteuse**

GPSO

**Responsable /
rédacteur de la fiche**

DADD/
Déplacements



Contribution au projet de territoire du CDT

Promouvoir les modes alternatifs de déplacement conforte le caractère durable du territoire de GPSO. Ainsi, la communauté d'agglomération a mis en place depuis plusieurs années, et souhaite conforter et accentuer dans le cadre du Grand Paris, une politique cohérente en faveur de la mobilité durable.

Axe fort de l'Agenda 21 et du PCET approuvés en Mars 2011, la promotion de nouveaux modes de déplacement constitue une des priorités de l'agglomération, qui développe plusieurs projets en ce sens.



Avec l'appui de la Région et de l'ADEME, GPSO a recruté un chargé de mission « mobilité Durable » affecté à la sensibilisation et à l'incitation de toutes les mesures de cette nature, en priorité avec les entreprises du territoire pour favoriser les PDE et PDIE (voir plus bas). GPSO valorise les transports en commun et les modes de déplacements doux grâce à des opérations de communication (par la diffusion de guides horaires et d'information sur le réseau) et de sensibilisation (à l'occasion de la présentation de l'agenda 21, de la semaine du Développement Durable, des forums des associations communales, d'opérations de communication d'entreprises...).

GPSO a choisi d'inciter les habitants et salariés du territoire à recourir aux transports en commun et aux modes de déplacements doux plutôt qu'à la voiture particulière, en réalisant un réseau d'aménagements cohérents en complément des actions du Conseil Général des Hauts-de-Seine et des communes limitrophes et en développant le système Vélib' sur le territoire de Boulogne, Issy et Vanves.

L'amélioration des connexions avec le reste de l'agglomération et l'aménagement de liaisons internes contribueront fortement au CDT en répondant aux objectifs de la ville durable.

La mise en place d'un schéma directeur des liaisons douces aura pour but de valoriser les aménagements dédiés aux circulations douces afin de favoriser l'utilisation des modes de transports qui y sont associés. Il s'agit de promouvoir un aménagement durable du territoire en réduisant les nuisances environnementales.

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans le dispositif Autolib' qui, sur le principe de Vélib', permet de se déplacer en voiture électrique en Ile-de-France. La mise en place du service Autolib' répond à un double défi :

- favoriser la mobilité de tous à l'échelle du territoire,
- promouvoir l'utilisation de services de transport respectueux de l'environnement.

Grand Paris Seine Ouest a souhaité aider les résidents du territoire dans l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) : depuis le 1^{er} janvier 2012, une subvention d'aide à l'acquisition est mise en place. Au 15 septembre 2012, 90 subventions ont été accordées.

Enfin, les plans de déplacements inter-entreprises (PDE et PDIE) sont encouragés par la communauté d'agglomération lorsqu'ils ne sont pas imposés par les entreprises elles-mêmes. A ce titre, GPSO accompagne de nombreuses entreprises, en amont de leur implantation, comme dans une démarche d'amélioration de la mobilité de leurs salariés.

Afin d'amplifier cette démarche, GPSO ambitionne de structurer une centrale de mobilité, d'un mode innovant.

OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Favoriser une nouvelle mobilité au sein des villes au travers de plusieurs supports et actions
- Réduire les nuisances environnementales sur le territoire
- Favoriser le report modal des salariés du territoire en accompagnant l'élaboration des PDE et PDIE
- Promouvoir une plus grande mixité des usages en faveur des différentes catégories d'usagers non motorisés.



Développer la pratique cyclable, notamment en développant le système Vélib, et le recours à la marche.

PROGRAMME

- **Définir un meilleur partage de la voirie**
Mettre aux normes réglementaires les zones de circulation particulière (aires piétonnes, zones de rencontre, zones 30)
Elaborer un réseau d'aménagements cyclables
- Schéma directeur des liaisons douces et programmation pluriannuelle des aménagements cyclables ;
- Soutien aux dispositifs Vélib' et Autolib' ;
- Subvention d'aide à l'acquisition de VAE pour les habitants du territoire ;
- Développement des PDE et PDIE : GPSO informe, sensibilise met en réseau et accompagne ;
- Organisation d'opérations événementielles et de communication

PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Campagne de communication pour les mobilités douces

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

L'ensemble de ces actions sont d'ores et déjà mises en œuvre.

L'ambition est d'amplifier les objectifs.

PHASAGE

Programmation pluriannuelle de réalisation d'aménagements cyclables dans les 7 communes

PILOTAGE DU PROJET

GPSO, en concertation avec les villes et les acteurs, notamment économique, du territoire



Action foncière

Les villes se sont engagées à réaliser 1 500 logements par an alors que l'Etat en demande 2 000. Il faut donc trouver des opportunités foncières et opérationnelles pour les 500 logements de différence. Les villes de Grand Paris Seine Ouest sont déjà engagées dans la recherche et l'analyse de possibles opportunités foncières, permettant dans les années à venir d'accueillir des logements supplémentaires.

Des outils fonciers doivent donc être mis en place afin de tenir les objectifs et assurer une augmentation progressive de la production.

Il faudra identifier les espaces de densification et/ou de mutation possible dans le tissu urbain existant et réfléchir aux opportunités de changements d'usage des bâtiments de bureaux anciens ou autour des équipements publics. Enfin, un travail de recensement des terrains mobilisables de l'Etat ou de ses établissements publics devra également être réalisé.

Afin de s'assurer que l'effort de construction ne concerne pas que le marché privé, des outils réglementaires devront être mis en place.

Les villes du territoire ont signés des conventions avec l'établissement public foncier (EPF) des Hauts de Seine.





TITRE 4: CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE MODIFICATION DU CONTRAT



La mise en œuvre et le suivi du CDT seront placés sous la responsabilité du Comité de Pilotage du CDT avec l'appui de la Communauté d'Agglomération GPSO et de ses 7 communes membres.

La mise en œuvre et le suivi du CDT se développeront dans trois directions :

⇒ **la transcription des objectifs du CDT dans les documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux)**

⇒ **l'observation et la concertation** qui rendent compte des effets du CDT, de la prise de relais de la stratégie du CDT par les communes et EPCI signataires, et des résultats constatables

⇒ **l'approfondissement des orientations et leur déclinaison opérationnelle** qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de croissance résidentielle et économique en préservant la mixité sociale et fonctionnelle du territoire.

La transcription des objectifs du CDT dans les documents d'urbanisme et leur mise en compatibilité

En l'état actuel de définition et de formalisation des projets d'aménagement du CDT (Titre III), la plupart des actions contractualisées dans le CDT sont déjà compatibles avec le PLU en vigueur et/ou en cours de révisions dans les sept communes.

Dans le cas où certains projets nécessiteraient ultérieurement la mise en compatibilité d'un PLU, celle-ci ferait l'objet d'une procédure spécifique et distincte de la procédure d'approbation et de signature du présent CDT.

En effet, la prise de relais du CDT par les documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux) comporte deux volets :

⇒ Celui de l'élaboration, révision ou modification des documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux) afin qu'ils intègrent les objectifs du CDT, les déclinent pour leur territoire et qu'ils justifient leur choix ;

⇒ Celui de démarches et procédures supra communales qui doivent s'inscrire en compatibilité avec le CDT, parce que la loi en dispose ainsi ou parce que le CDT a prévu leur mise en place et leur a donné un cadre (ex : trame verte et bleue, schéma des liaisons douces, etc.).

Le Comité de pilotage du CDT examinera, au fur et à mesure de leur transmission les projets de documents d'urbanisme et fournira un avis sur ces projets dans le cadre de leur mise en compatibilité.

Il examinera ensuite les documents approuvés et dressera annuellement un état de la transcription des orientations du CDT dans ces documents. Ce rapport rendra notamment compte de l'évolution des capacités d'urbanisation sur les différents pôles de développement identifiés (relèvement des constructibilités, ouverture de terrains à l'urbanisation, lancement de ZAC, etc.).

Les rapports de présentation des PLU expliciteront la compatibilité du document communal (ou intercommunal) avec le CDT, notamment pour les thèmes suivants :

⇒ Organisation de l'espace (pôles de développement, zones d'activités, équipements et infrastructures de déplacement) ;

⇒ Croissance du tissu urbain (référence aux valeurs cibles du CDT) ;

⇒ Mixité sociale du logement ;

⇒ Protection des zones naturelles ;

⇒ Etudes de centres et des opérations d'aménagement d'ensemble ;



⇒ Etudes paysagères.

De la même manière les PADD des documents d'urbanisme communaux (ou intercommunaux) préciseront les objectifs communaux concernant :

- ⇒ L'organisation de l'espace (pôles de développement, zones d'activités, équipements et infrastructures de déplacement) ;
- ⇒ La croissance du tissu urbain (référence aux valeurs cibles du SCOT) ;
- ⇒ La mixité sociale du logement ;
- ⇒ Le phasage de l'urbanisation ;
- ⇒ La protection des zones naturelles.

Indicateurs de suivi du CDT

Le suivi du CDT portera autant sur l'avancement des actions contractualisées dans le Titre III que sur l'analyse des effets du CDT sur le territoire.

Ce suivi du CDT fera l'objet d'un rapport de suivi du CDT réalisé par la CA GPSO, qui renseignera un certain nombre d'indicateurs concernant:

⇒ **La croissance urbaine :**

- démographie (analyse des écarts entre hypothèses et constats)
- logement (logements commencés, logements sociaux, typologie SITADEL : collectifs / individuels groupés / individuels purs, taux de réalisation par rapport aux valeurs-cibles)
- Equipements et services
- Foncier : consommation foncière et m² autorisés / programmés / livrés (pour l'habitat / pour l'activité), écarts avec les valeurs-cibles.

⇒ **Le développement économique et les ressources humaines :**

- Suivi de la création des 30 000 emplois supplémentaires : nombre d'emplois créés, par niveau de formation et selon les différents secteurs d'activités

⇒ **L'environnement**

- Evolution de la superficie des zones N du territoire, des espaces naturels protégés, des espaces verts de loisir préservés
- Evolution de la protection des ressources en eau
- Evolution des indices ATMO de qualité de l'air
- Evolution des productions et des capacités de traitement par type de déchets.

⇒ **La qualité de vie**

- Evolution des surfaces et du tissu commercial en centre-ville
- Implantation de nouveaux services et équipements
- Avancement des projets de transport en commun prévus et concrétisation des principes de liaison en transport collectif
- Avancement des projets de liaisons douces
- Evolution de la part modale des transports collectifs et des modes doux

Un observatoire foncier sera également mis en place afin de suivre l'évolution aux abords des futures gares de Grand Paris Express. Il s'appuiera sur l'observatoire de l'habitat de GPSO.



L'observation et la concertation

Pour veiller à un bon déroulement de la mise en œuvre du CDT seront mis en place des lieux de discussion et de concertation, qui prolongeront l'association du public engagée avec l'enquête publique sur le CDT.

Ces modalités de concertation seront arrêtées ultérieurement par le Comité de Pilotage du CDT.

Elles pourraient notamment prendre la forme de réunions publiques d'information, d'un Comité des Partenaires (qui ont été associés à l'élaboration du CDT sans en être directement signataires) et d'un groupe de « veille » technique (chargé du suivi opérationnel et de l'évaluation de la mise en œuvre du CDT).

Approfondissement des orientations et déclinaison opérationnelle

Des réflexions complémentaires seront engagées pour approfondir certaines orientations le cas échéant. Il s'agit soit de thèmes insuffisamment traités dans le CDT, soit d'études complémentaires à réaliser, soit de déclinaisons plus opérationnelles d'orientations du CDT.

Les thèmes potentiellement à approfondir concernent notamment :

- ⇒ Le déploiement de services numériques dans les gares GPE ;
- ⇒ Le développement de la géothermie ;
- ⇒ La cogestion des forêts ;
- ⇒ La valorisation de l'offre culturelle.



Conditions de modification du contrat

Conformément au décret sur les CDT, le Contrat de Développement Territorial Grand Paris Seine Ouest pourra être modifié par négociation d'un avenant, décidée par le Comité de Pilotage du CDT.

